

**Séance du Conseil de Ville
du 30 septembre 2024, 19 heures**

Salle du Conseil de Ville

Ordre du jour n° 6 / 2024

1. Communications du Président du Conseil de Ville
2. Appel
3. PV n° 5 du 24 juin 2024
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - M. Benhur DAWIT
 - Mme Nicolette GAUTIER et ses enfants Joaquim et Samuel GAUTIER
 - M. Nahom OGBAGHEBRIEL
6. Constitution de la Commission spéciale du Conseil de Ville chargée de la révision du ROCM
7. Rapport 2023 du Conseil communal sur l'activité générale de l'Administration communale (MPE)
8. Adoption du règlement concernant le prélèvement des redevances sur l'électricité (EE)
9. Octroi d'un droit d'emption concernant la vente du feuillet communal n° 2510 à la Société coopérative jurassienne d'habitation, au prix de Fr. 400.-/m2 (CSJL)
10. Réponse à la question écrite 2.05/24 – « Stationnement en ville et plan de mobilité des collaborateurs de la commune ? », PSD-JSJ, Mme Gaëlle Frossard (MPE/POL/RH)
11. Développement de l'interpellation 3.02/24 – « Quelle capacité d'action de la Ville après la diminution des EPT ? », PSD-JSJ, Mme Noémie Chiffelle Lachat (MPE/RH)
12. Développement de l'interpellation 3.03/24 – « Des suppléments de salaires ont-ils été octroyés au maire et aux membres du Conseil communal ? », UDC, M. Dominique Baettig (MPE/CHA)
13. Développement de la motion 5.09/24 – « Modifier l'art.42, alinéa 3, du Règlement d'organisation de la Commune municipale (ROCM) pour amender une injustice et une discrimination politique », UDC, M. Dominique Baettig (MPE/CHA)
14. Développement de la motion 5.10/24 – « Pour une approche responsable de l'affichage publicitaire sur la voie publique à Delémont », CS-POP et VERT-E-S, Mme Céline Blaser (UETP)
15. Rapport de réalisation de la motion 5.06/23 – « Priorité pour la protection du climat », PSD-JSJ, Mme Baïlo-Hawa Diallo Rottet (UETP/EE)

16. Rapport de réalisation de la motion 5.07/23 – « Règlement communal concernant l'ouverture des magasins en conformité avec le droit cantonal », Le Centre, Mme Sandra Hauser (MPE)
17. Rapport de réalisation de la motion 5.09/23 – « Transparence et accès aux informations », PSD-JSJ, M. Jordan Ali (MPE)
18. Rapport de réalisation du postulat 4.07/23 – « Garantir la sécurité en ville de Delémont ? », PLR et PVL, M. Pascal Faivre (MPE/POL)
19. Réponse à la question écrite 2.08/24 – « Delémont dispose-t-elle d'un règlement sur les appels d'offres et les adjudications ? », PLR et PVL, M. Pascal Faivre (MPE/CHA)
20. Réponse à la question écrite 2.09/24 – « Parking de la place de l'Etang : quelles incidences financières pour la collectivité ? », PLR et PVL, Mme Christine Domont (UETP/POL)
21. Réponse à la question écrite 2.10/24 – « 13 caméras ? », CS-POP et VERT-E-S, M. Matthieu Weissbrodt (CSE/POL)
22. Réponse à la question écrite 2.11/24 – « Utilisation "abusive" du statut de séjour (statut de protection S) pour les réfugiés d'Ukraine », UDC, M. Dominique Baettig (MPE/CHA)
23. Divers

BUREAU DU CONSEIL DE VILLE

La Secrétaire

Lucie Üncücan-Daucourt

**Séance du Conseil de Ville
du 24 juin 2024, à 19 h 00
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 5 / 2024**

1. Communications du Président du Conseil de Ville
2. Appel
3. PV n° 4 du 27 mai 2024
4. Questions orales
5. Approbation des comptes communaux 2023
6. Adoption en deuxième lecture du Plan spécial « Les Arquebusiers »
7. Développement de la motion 5.06/24 – « Plus de soutien pour l'intégration socio-professionnelle des jeunes en situation de décrochage », PS, M. Christophe Badertscher (CSJL)
8. Développement du postulat 4.01/24 – « Collecte mobile des déchets pour, entre autres, faciliter la vie à celles et ceux qui n'ont pas de voiture », PS, M. Iskander Ali (UETP)
9. Rapport de réalisation de la motion 5.04/23 – « Fête par-ci, fête passa... et la Fête de la Nature alors ? », CS-POP et VERT-E-S, Mme Magali Rohner (UETP)
10. Réponse à la question écrite 2.03/24 – « Attractivité des emplois étatiques... Qu'en est-il à la Commune de Delémont », UDC, M. Dominique Baettig (MPE/RH)
11. Réponse à la question écrite 2.04/24 – « Procédure des démarches participatives », UDC, M. Dominique Baettig (MPE/CHA)
12. Réponse à la question écrite 2.06/24 – « Abonnement de transports publics à Delémont », PCSI, M. Steve Claude (UETP)
13. Réponse à la question écrite 2.07/24 – « AI : mémoire publique et mémoire privée », PS, M. Marc Ribeaud (MPE/SI)
14. Divers

1. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE VILLE

M. Pascal Domont, président, ouvre la séance et adresse ses cordiales salutations au nom du Bureau. Il remercie le Conseil communal ainsi que les employé-e-s qui ont travaillé le week-end du 23 juin pour le 50e anniversaire de la République et Canton du Jura. Il indique une coquille au point 12 de l'ordre du jour, c'est le Service UETP qui traitera du point.

2. APPEL

Conseil de Ville

41 membres sont présent-e-s

Mme, M., **Pascal Domont**, président, **Michel Rion**, 1er vice-président, **Pauline Rais** 2e vice-présidente, **Noémie Chiffelle Lachat**, scrutatrice 1, **Céline Petermann**, scrutatrice 2

Mme, M., **Ali Iskander**, **Ali Jordan**, **Badertscher Christophe**, **Battilotti Florian**, **Bourquard Maël**, **Brulhart Pierre**, **Diallo Rottet Baïlo-Hawa**, **Etter Marie-Anne**, **Frossard Gaëlle**, **Kazi Asad-Uz-Zaman**, **Paratte Julien**, **Ribeaud Marc**, **Vollmer Colin**, **Riat Jacques**, **Claude Steve**, **Kaiser Alexandre**, **Lovis Jean-François**, **Maitre-Schindelholz Suzanne**, **Chevrey Sophie**, **Gigandet Jessy**, **Robert-Charrue Linder Céline**, **Rohner Magali**, **Weissbrodt Matthieu**, **Woudman Mérane**, **Comment Patrick**, **Sepulveda-Rebetez Maria Teresa**, **Beuret Serge**, **Bugnon Dominique**, **Frein Patrick**, **Kerkour Khelaf**, **Schaller Olivier**, **Faivre Pascal**, **Günter Christophe**, **Meury Pierre Xavier**, **Bättig Dominique**¹, **Studer Laurence**

Excusé-e-s : Mme, M., **Hanini Leïla**, **Jardin Florine**, **Berret Ignace**, **Blaser Céline**, **Schindelholz Tania**, **Poupon-Brêchet Lisiane**

¹ Est arrivé en cours de séance, durant le point 5

Conseil communal

M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique

M. Patrick **Chappuis**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement

M. Emmanuel **Koller**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Mme Murielle **Macchi-Berdat**, Département de l'énergie et des eaux

M. Claude **Schlüchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

Secrétariat du Conseil de Ville

Mme Lucie **Üncücan-Daucourt**

Huissier

M. Philippe **Hammel**

Chefs de Service

M. Jean **Froidevaux**, Finances

M. Hubert **Jaquier**, UETP

3. PV N° 4 DU 27 MAI 2024

Le procès-verbal du 27 mai 2024 est accepté à une majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

M. Jean-François Lovis, PCSI, évoque les difficultés financières du Vilebrequin tant financières qu'en termes de ressources humaines. L'association a décidé de lancer une action de financement participatif, ce que le groupe salue. La Municipalité offre également une aide financière. Dans ce contexte compliqué et afin de se faire une idée sur la pérennité du Vilebrequin, le Conseil communal peut-il indiquer les charges salariales et les recettes engendrées par les différentes activités de l'association.

M. Patrick Chappuis confirme que le Vilebrequin rencontre des difficultés pour attirer de nouveaux membres. Malgré des contacts réguliers avec lui, son développement ne progresse pas comme prévu. Avec l'autorisation de la présidente, il annonce les chiffres suivants : en 2023, les salaires, charges sociales incluses, ont dépassé 60'000.- CHF, tandis que les revenus d'activités étaient d'environ 4'000.- CHF, les abonnements 3'000.- CHF et les cotisations 1'000.- CHF. Avec ces revenus, il est difficile de boucler le budget, même avec environ 100'000.- CHF de subventions pour 2023. La situation pour 2024 reste incertaine malgré des mesures de réduction des frais.

M. Jean-François Lovis, PCSI, est satisfait.

Mme Bailo-Hawa Diallo Rottet, PSD-JSJ, rappelle l'annonce de démantèlement de Migros-Loisirs et indique qu'il aura un impact majeur sur l'activité des bâtiments et le parcage à Gare Sud. Elle demande si le Conseil communal est informé de l'avenir du site.

M. Damien Chappuis, maire, répond que l'Exécutif n'est informé par Migros ni des futurs développements, ni de ses intentions de céder tout ou partie de ses activités. Comme beaucoup de membres du Législatif, il a appris par les médias que Mediamarkt reprenait toute la partie média, y compris le site de Delémont, ce qui est une bonne nouvelle pour la ville. Cependant, il n'a pas d'autres informations et n'est pas non plus informé des intentions d'autres marques, y compris celles de Migros, concernant la cessation de certaines activités. Actuellement, la problématique majeure est liée aux habitudes de consommation de la population. Quand il rencontre des enseignes intéressées par Delémont ou déjà établies, toutes s'interrogent sur la manière dont la population consomme et la tendance croissante est aux achats en ligne au détriment des infrastructures locales. A ce stade le maire ne peut pas fournir plus de détails dans le cadre d'une réponse orale. Il estime toutefois que ce questionnement est important pour tous.

Mme Bailo-Hawa Diallo Rottet, PSD-JSJ, est partiellement satisfaite.

Mme Magali Rohner, CS-POP et VERT-E-S, demande comment le Conseil communal envisage de soutenir l'association du Vilebrequin et d'autres acteurs de la vie du quartier Gare Sud, qui est promu comme un quartier de transition avec une mixité entre milieu associatif, créatif, sportif et économique. On y organise la Fête de la transition qui connaît un grand succès. Elle souhaite savoir si le Conseil communal est prêt à s'engager pour soutenir les acteurs de ce quartier. Elle aimerait aussi savoir où en est le projet de stockage et de réparation de matériel pour les crèches à domicile, et si le Conseil communal a d'autres pistes.

M. Patrick Chapuis répond que le Vilebrequin, ouvert en 2022, a déjà reçu un soutien significatif de la Ville, avec des subventions de 60'000.- CHF l'année de son ouverture et 40'000.- CHF cette année. Malgré cette aide, les efforts pour trouver des solutions ensemble n'ont pas abouti, souvent par manque de suivi. Il semblerait aussi que d'autres institutions, comme les crèches à domicile, ont des difficultés similaires en raison de contraintes budgétaires. Il confirme ne pas avoir encore tous les détails et explorera des améliorations possibles dans les prochaines semaines. Il conclut en informant que son service n'a jamais été sollicité par l'association.

Mme Magali Rohner, CS-POP et VERT·E·S, est partiellement satisfaite.

5. APPROBATION DES COMPTES COMMUNAUX 2023

ENTRÉE EN MATIÈRE :

Mme Céline Robert-Charrue Linder, CS-POP et VERT·E·S, indique que la Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC) a examiné les comptes communaux 2023. Ce travail s'est déroulé lors de 3 séances consécutives, avec la participation du Conseil communal, du caissier communal et du réviseur Fidag Jura SA. Elle remercie M. Damien Chappuis, M. Jean Froidevaux et Mme Aude Saunier pour leurs explications. Cette année, faute de temps, la Commission n'a pas pu entendre Mme Murielle Macchi-Berdar et M. Michel Hirtzlin pour l'examen des comptes des SID. Mme Robert-Charrue salue la qualité des travaux et des comptes communaux. Le rapport de la CGVC, élaboré en transparence, a bénéficié de l'expertise de M. Olivier Schaller et de l'aide de la secrétaire Lucie Üncücan-Daucourt. Les membres du Conseil de Ville ont reçu un rapport aussi neutre que possible et aussi critique que nécessaire. Les prises de position politiques suivront cette présentation durant l'ouverture de la discussion. La CGVC est préoccupée par la situation financière de la Ville et suivra de près l'application des mesures de redressement imposées par le décret financier. Suite à son analyse, la CGVC recommande d'accepter les comptes 2023. Le groupe CS-POP et VERT·E·S partage cette recommandation et accepte les comptes tels que présentés.

Mme Laurence Studer, UDC, s'exprime alors qu'elle n'avait pas prévu de le faire. La situation est dépeinte par l'Exécutif comme si tout allait bien et que la pente sera remontée. Elle espère que ce sera le cas, sinon la Ville sera placée sous tutelle. La dette par habitant a doublé en 4 ans. Depuis 2020, il y a d'abord eu le COVID puis d'autres excuses de la part du Conseil communal. Les chiffres des villages voisins sont meilleurs que ceux de Delémont, qui sont rouge vif. Son parti met en évidence depuis longtemps l'endettement de la Commune, sans être écouté. L'équilibre peine à être atteint. Il suffirait d'un imprévu pour que la situation se détériore. Aujourd'hui malgré cette situation, le Législatif doit encore voter des crédits. Elle demande un arrêt sur la manière de travailler, car la tutelle menace. Le Canton a mis en garde, et pourtant, la Municipalité continue de dépenser pour des projets inutiles et coûteux. Elle estime qu'une remise en question du Conseil communal est nécessaire, que le problème est réel, et que s'il y a une proposition d'augmentation des impôts, alors son parti fera barrage. Elle conclut en indiquant que l'UDC n'acceptera pas les comptes communaux 2023.

M. Christophe Günter, PLR et PVL, dénonce une situation catastrophique de la ville de Delémont. Les comptes 2023 présentent un déficit de plus de 2,1 millions de francs, tout en sachant que 650'000.- CHF ont été puisés dans la réserve de politique budgétaire prévu à cet effet et aujourd'hui vide. Il y a une période de haute conjoncture, plusieurs communes avoisinantes et même à travers tout le canton présentent des comptes positifs mais Delémont n'y arrive pas. Sur ordre du Canton, la Commune a mandaté un auditeur externe pour trouver des solutions et revenir à l'équilibre. Tout le monde croit déjà aux miracles et que tout va bien aller si on applique les mesures de cet audit. Son groupe veut bien y croire également, mais il déplore qu'aujourd'hui, la Ville paie le résultat de la politique de gauche qui veut continuellement faire des projets avec l'argent des autres ou l'argent qu'elle n'a pas. Le mal est profond et c'est principalement dû à un déficit structurel de la Municipalité ; l'augmentation du personnel en un coup de 18,8 personnes se fait pleinement ressentir à ce jour. Il constate que l'appareil communal est surdimensionné par rapport à ses besoins. De plus, ce qui n'aide pas, c'est cette impression d'avoir une gestion des dossiers, pour le moins discutable, avec des énormes fiascos, comme par exemple Clair-Logis qui a coûté plus de 4 millions ou encore le parking de la place de l'Etang. D'autres dossiers sont encore à venir, comme par exemple celui de Gare Sud qui, selon son groupe, a été acquis à un prix surfait et dont la Commune essaie aujourd'hui de se séparer de tous les locataires payants pour y placer des institutions qui n'ont pas les moyens de payer des locations. Il évoque la valeur de certains indicateurs financiers comme le quotient d'endettement net qui devrait au maximum être à 150%, à Delémont c'est le double soit 304% pour un minimum d'autofinancement de 70%, la Ville est à 40%. Pour finir, l'endettement critique par habitant devrait être à maximum 5'000.- CHF, il a atteint 8'800.- CHF à Delémont. M. Günter se questionne sur l'utilité des indicateurs puisqu'ils ne sont pas utilisés pour limiter la détérioration. Une des mesures prévues par le Conseil communal est l'augmentation de la population de 200 âmes par année. Son groupe est tout de même un peu sceptique et estime la mesure presque utopique. À contrecœur, le groupe PLR et PVL va accepter les comptes car ceux-ci ne peuvent pas être changés. Dès lors, il demande au Conseil communal de soumettre à l'avenir des propositions réfléchies et adaptées à la bonne santé financière de la commune.

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, annonce que les comptes 2023 de la Ville affichent un déficit de plus de 2 millions et une réserve budgétaire à 0, ce qui est préoccupant. En analysant les chiffres, elle constate que le budget des services est bien tenu, mais des dépenses externes incontrôlables alourdissent les comptes. Les coûts sociaux, financés à 28% par les communes, et le déficit de la Fondation Clair-Logis, couvert par Delémont à hauteur de 500'000.- CHF, contribuent grandement à ce déficit. Les transports publics, malgré leur utilité, pèsent également sur les finances communales. De plus, les recettes fiscales en deçà des prévisions compliquent la situation. La gestion des fonds pour l'approvisionnement en eau pourrait soulager les ménages si aucun gros chantier n'est prévu. La situation financière de Delémont est critique et la Commune doit rétablir ses comptes d'ici 2027. Le Conseil communal a demandé l'aide d'experts en finances publiques pour trouver des solutions. Des efforts collectifs seront nécessaires pour économiser et redresser les finances. Des projets devront être reportés ou annulés pour éviter d'augmenter les impôts. Le groupe PCSI, confiant dans l'avenir, accepte les comptes 2023 et remercie les autorités et l'administration pour leur travail.

M. Colin Vollmer, PSD-JSJ, souhaite rappeler que le département qui investit le plus depuis 10 ans est dirigé par le Centre, et non par la gauche comme il a été suggéré. Le groupe socialiste note avec intérêt les comptes 2023 et se réjouit que la majorité des services communaux dépensent les fonds alloués de manière responsable. Cependant, il constate que le déficit est aggravé par des erreurs de planification préoccupantes, contrairement à d'autres communes qui enregistrent des bénéfices inattendus. Les rentrées fiscales et la répartition des investissements entre le Canton et la Commune ont été surestimées. Le groupe s'inquiète de cette tendance récurrente à Delémont, sans réponse satisfaisante malgré plusieurs questions posées. La perte budgétaire est en partie compensée par une hausse de l'impôt sur les frontaliers, mais il estime nécessaire de rester prudents face à cet optimisme. L'économie locale est volatile et cette hausse des impôts ne doit pas être considérée comme une solution pérenne. La Commune a besoin d'une planification financière solide et d'une vision à long terme, sans réduire les prestations publiques. Les économies de bout de chandelle ne sont pas la solution. Pour conclure, le groupe socialiste accepte les comptes 2023 et remercie vivement l'administration communale pour son excellent travail au service de la population.

M. Olivier Schaller, Le Centre, rebondit sur le commentaire de M. Vollmer concernant les investissements du département UETP. Il rappelle que le Service gère les investissements collectifs pour plusieurs services, y compris une école. Pour son groupe, les comptes 2023 n'ont pas apporté de bonnes nouvelles, avec une quatrième année consécutive de déficit. La Commune a pu maintenir une illusion grâce aux réserves et à la solidarité des services communaux, mais la situation est désormais préoccupante. L'endettement accru de 48 millions en quatre ans et les projets futurs risquent d'aggraver cette situation. Les recettes fiscales des personnes morales sont inférieures au budget pour la quatrième année consécutive, tandis que les recettes des personnes physiques restent stables. Cette volatilité souligne la nécessité d'une grande prudence dans les prochains budgets. L'aide sociale présente également un écart important par rapport au budget, avec un surcoût de 337'000.- CHF dû en partie à Clair-logis et un écart de 1,5 million pour la répartition des charges. Les dépenses stables de Delémont contrastent avec les hausses des autres communes, réduisant les remboursements dus. La maîtrise des charges de l'aide sociale constitue, à notre avis, un défi important pour le Canton. En conclusion, le Centre propose d'accepter les comptes 2023 et de se concentrer sur les mesures d'économie nécessaires pour rétablir une situation financière saine.

M. Damien Chappuis, maire, est d'accord avec M. Schaller : il est temps de tourner la page sur ces comptes. Le Conseil communal a la volonté manifeste de tourner cette mauvaise page. Il note également que les différents intervenants partagent tous la même image des comptes, bien que chacun l'interprète différemment. Aujourd'hui, la situation n'est pas glorieuse, et le Conseil communal n'est pas satisfait des résultats, même si ce n'est pas une surprise, vu que le budget de novembre 2022 était déjà déficitaire. Les efforts pour redresser la situation ne produisent pas encore de résultats visibles. Il remercie la présidente de la CGVC ainsi que l'ensemble des membres pour leur travail. Il est également reconnaissant envers l'Administration, notamment le service financier. Les charges sont bien maîtrisées, comme l'a souligné M. Vollmer. Cependant, les chiffres montrent que la situation est encore préoccupante, avec un découvert de 4,8 millions. Il faut rester unis, indépendamment des opinions politiques, pour sortir de cette situation difficile. Les efforts du Conseil communal pour surmonter ces difficultés sont nombreux, notamment à travers l'audit organisationnel et financier. Il faut continuer à travailler sur les économies et les recettes supplémentaires prévues pour 2024 et 2025. Malgré la situation financière délicate et les indicateurs négatifs, il est nécessaire de garder espoir et travailler pour améliorer les chiffres. Il est crucial de ne pas se concentrer uniquement sur les détails mais de garder en vue les objectifs à long terme. Concernant les impôts, il n'y a pas, pour l'instant, de hausse prévue, mais il faut continuer à explorer toutes les options disponibles pour améliorer la situation financière de la Ville. Il faut réfléchir également à la manière de réduire les dépenses et à la tarification des services proposés à la population. La planification financière présentée prend en compte les résultats négatifs des exercices précédents et prévoit une amélioration progressive jusqu'en 2027, avec la nécessité de présenter des budgets équilibrés et d'explorer des recettes extraordinaires. Cette planification prend en compte les évolutions futures et investissements nécessaires, comme ceux liés à la Vieille Ville et à la déchèterie. Il invite le Législatif à accepter les comptes 2023.

DÉCISION : l'entrée en matière est acceptée par 39 voix contre 2.

DISCUSSION DE DÉTAIL :

Fonction 0: Administration générale, pages 1 à 5.

M. Maël Bourquard, PSD-JSJ, souligne la qualité du rapport de la CGVC, qui fournit des informations précieuses sur les investissements et autres aspects financiers. Merci à M. Schaller pour son excellent travail. La Ville fait face à une situation difficile et doit rester unie pour avancer. Il est crucial de collaborer pour améliorer les finances communales, comme l'a fait la CGVC. Concernant les investissements, il est essentiel de discuter des charges qu'ils impliquent pour la Commune, ainsi que de la taxe immobilière, un sujet déjà abordé au budget 2024 sans être retenu. Le rapport propose une augmentation de cette taxe tout en réduisant celle de la taxe des digues, ce qui pourrait être bénéfique pour les finances communales et sans impact pour le ou la taxé-e. Il fait appel à tous les groupes et au Conseil communal pour travailler ensemble sur ces questions, en considérant également d'autres mesures d'économie ou de réduction des dépenses.

Fonction 1 à 9

Pas d'ouverture de discussion demandée.

DÉCISION : les comptes communaux 2023 et l'arrêté s'y rapportant sont approuvés par 34 voix contre 2, il y a 5 abstentions.

6. ADOPTION EN DEUXIÈME LECTURE DU PLAN SPÉCIAL « LES ARQUEBUSIERS »

ENTRÉE EN MATIÈRE :

M. Emmanuel Koller rappelle son passage dans les différents partis pour écouter les interrogations et répondre aux questions. Il remercie pour l'acceptation du processus, qui a permis de clarifier les questions de procédures et différents enjeux du plan spécial. Le Conseil communal a abordé le dossier complexe du plan spécial des Arquebusiers en prenant en compte divers intérêts privés, éléments de politique environnementale, logement, écoles et déplacements. L'objectif étant de maintenir une vue d'ensemble harmonieuse en équilibrant ces intérêts au bénéfice de la collectivité.

Le plan inclut :

- des hauteurs de construction différenciées pour s'adapter aux bâtiments administratifs et résidentiels ;
- des zones vertes et un parc urbain facilitant les transitions ;
- un compromis sur le parking : maintien en surface sans construction en silo ou souterrain, évitant le déplacement du dépose-minute du parking du Gros-Pré à la route de Porrentruy ;
- une nouvelle école pour remplacer les salles de classe inadaptées actuelles, un besoin validé par l'électorat.

Pour réaliser cette école, un plan spécial détaillant les affectations sectorielles a été nécessaire. Des compromis ont été trouvés pour servir l'intérêt général. Le Conseil communal invite à accepter l'entrée en matière.

M. Pascal Faivre, PLR et PVL, indique que son groupe regrette, une fois de plus, que la Commune agisse dans la précipitation alors que toutes les procédures ne sont pas encore réglées. Les PLR souhaitent que toutes les oppositions soient levées avant l'approbation du plan spécial par le Conseil de Ville, par crainte de voir le début des travaux de l'école retardé, ce qui pourrait engendrer une situation chaotique. Ce genre de situation s'est malheureusement déjà répété dans plusieurs dossiers traités ces dernières années par la Commune. De plus, cela ne fera qu'encourager les opposants à porter l'affaire jusqu'au Tribunal fédéral. Le service a affirmé que c'était une possibilité, et il est difficile d'en prédire l'issue. C'est regrettable car les PLR avaient le sentiment que, suite aux dernières négociations, les oppositions pouvaient être levées. La Commune démontre que des concessions sont possibles puisque, après de nombreuses critiques, le dépose-minute prévu sur la route de Porrentruy a été abandonné par le Conseil communal, décision sous réserve d'acceptation par le Législatif. Le groupe ne va pas s'opposer à l'entrée en matière mais sera partagé, voire opposé, à la modification ou à la ratification de certains points mentionnés dans le message.

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, rappelle que lors de la première lecture du plan spécial, son groupe n'est pas intervenu, faisant confiance au Conseil communal ainsi qu'aux membres de la Commission UETP. Par la suite, il a repris le dossier avec un regard différent, enrichi par les contacts et informations fournies par MM. Koller et Jaquier. Les PCSI trouvent regrettable de constater que de nombreuses séances participatives ont eu lieu sans que les discussions visant à prendre en compte l'avis de tous avant de trancher ne soient suivies des faits. En conséquence, de nombreuses personnes sont mécontentes. L'intervenante estime que c'est dommage, d'autant plus que la construction d'une école dans ce secteur est cruciale. Il est important de pouvoir la construire dans les meilleurs délais car les besoins sont avérés, la population a accepté ce projet et des classes provisoires ne peuvent pas être maintenues durant des années. Elle demande si le

Conseil communal peut confirmer la conclusion d'un droit de passage en lien avec la parcelle 195 à l'est de la future école. Son groupe est bien conscient que des oppositions persisteront et que la procédure prendra encore du temps avec l'examen du plan spécial par le Canton et les éventuels recours. Cependant, il acceptera l'entrée en matière et les modifications telles que présentées dans le dernier message, excepté un point en lien avec un dépose-minute à la route de Porrentruy. Une nouvelle école devrait justement être l'occasion de revoir le fonctionnement actuel, qui ne donne pas satisfaction en raison des nombreux véhicules qui circulent et s'arrêtent aux abords des écoles.

Mme Mérane Woudman, CS-POP et VERT-E-S, estime avoir eu du mal à obtenir les informations nécessaires pour comprendre ce dossier. Le groupe accepte que le Conseil communal signe des conventions avec des tiers, mais il aurait dû en informer le Législatif et préciser les contraintes associées. Cela aurait permis de mieux comprendre les enjeux et de gagner du temps. Mme Woudman espère que des leçons seront tirées dans la manière de traiter ce dossier et confirme que son groupe acceptera l'entrée en matière mais soumettra des propositions de modification lors de la discussion de détail.

M. Patrick Frein, Le Centre, rappelle que le projet de construction d'une nouvelle école, adopté en votation populaire en septembre 2020, est à l'origine des débats du jour. Ce projet vise à mettre fin à une situation qui a trop duré, dans l'intérêt général et surtout pour la formation des enfants. Il faut trouver des compromis et éviter de retarder la construction de l'école. Son groupe a examiné les propositions du Conseil communal suite aux options prises en première lecture. Il constate la volonté de l'Exécutif de trouver un compromis global entre les décisions prises par la majorité du Législatif et les revendications des propriétaires concernés par le plan spécial sur 4 des 6 options demandées. Le Centre est disposé à suivre le Conseil communal et approuve les modifications du projet. Concernant les loyers modérés et le parking, M. Frein soutient la position du Conseil communal. Il estime nécessaire de fixer des modalités moins contraignantes pour le parking, car la Commune ne dispose pas des moyens financiers pour une telle construction. Le groupe appelle chacun à contribuer à l'intérêt général et accepte l'entrée en matière de ce projet.

M. Maël Bourquard, PSD-JSJ, indique que le titre du *Quotidien jurassien*, affirmant que le calme est revenu au Conseil de Ville, ne reflète pas la réalité du groupe socialiste, qui reste divisé sur plusieurs points, notamment en matière d'unité et de convention, avec l'impression d'avoir été quelque peu manipulé dans ce dossier. Pour ce qui est des conventions, deux ont été signées avec des propriétaires privés, mais l'Exécutif a dit que le Législatif aura le dernier mot. En 2017, le Conseil communal avait la compétence de décider des plans spéciaux. Cette compétence a été transférée au Conseil de Ville. La convention de 2024 va à l'encontre du plan directeur communal de 2016 et du concours développé sur ce plan spécial. Ce plan garantissait l'unité avec des traversées horizontales et verticales, mais la convention de 2024 abandonne une liaison de mobilité douce sur les parcelles privées, compromettant ainsi cette unité. La convention de 2024 a également fait disparaître les arbres prévus sur les parcelles privées, ce qui va à l'encontre de la vision d'ensemble de 2016. Ces éléments ont soulevé des questions au sein du groupe, dont une partie reste sans réponse à ce jour, ce qui explique pourquoi certains accepteront le plan, d'autres le refuseront et d'autres s'abstiendront. Une autre question concerne le développement du plan spécial par étapes. Il a été dit que cela garantirait l'unité du quartier, déjà assurée par le plan directeur communal et le concours. Il semble donc possible de développer ce plan par étapes, en définissant des sous-périmètres. Les socialistes reconnaissent l'urgence de construire l'école, mais pour d'autres aspects, il pourrait être préférable de développer le plan par étapes, notamment pour résoudre les conflits avec les voisins. A ce stade il n'y a de réponse ni du Conseil communal ni du Canton sur cette possibilité. Enfin, il est crucial de vérifier l'existence d'un programme d'équipement, qui est un document public en relation avec la planification financière de la ville. Ce programme, s'il existe, pourrait permettre de développer le plan spécial en plusieurs phases, plutôt qu'en une seule. Face à ces questions sans réponse, certains socialistes pourraient s'abstenir ou refuser le plan spécial. Certains amendements seront soutenus, mais la situation actuelle n'est pas idéale et nécessite une réflexion sur l'approche du Conseil communal face à des projets stratégiques.

M. Dominique Bättig, UDC, combat l'entrée en matière. Il est désabusé par cette affaire sans fin et marquée par des changements d'avis constants. Il l'estime comme un gâchis d'images et une ingérence étatique. Il n'y a pas de décision collaborative pragmatique pour l'intérêt de la population et des constructeurs d'appartements. La perte de temps est avérée par des négociations au jour le jour et des amendements de dernière minute. Il ne voit pas de compromis. Delémont pourrait en bénéficier, mais cela nécessite une volonté de négocier démocratiquement et de convaincre les opposants. Malheureusement, il estime qu'il y a une tendance à imposer des règles idéologiques. Il fait appel au pragmatisme et au changement de philosophie, sinon la prochaine fois il faudra faire un travail correct et donner une bonne image de Delémont en respectant les processus démocratiques.

M. Marc Ribeaud, PSD-JSJ, souhaite revenir sur deux points pour expliquer pourquoi il ne votera pas l'entrée en matière à savoir le plan d'aménagement local sur lequel se base le projet. Ces plans datent d'avant 2015 et visent une population de 15'000 habitants à Delémont en 2030, alors qu'il y a aujourd'hui environ 400 appartements libres en ville et plus d'une centaine en construction ou en préparation avancée. La population stagne et les effectifs scolaires diminuent tant à Delémont que dans le canton, et pourtant, la Commune veut continuer à investir et construire plus. Il estime que l'Exécutif persiste dans une voie alors que

le contexte a évolué, et il y a un risque que cela devienne problématique. Concernant l'affectation des terrains à bâtir autre que celui pour l'école, il juge qu'il n'y a pas lieu de se précipiter. Dans d'autres villes, lorsqu'il y a des fluctuations de population dans un quartier, on installe des pavillons. Être systématiquement contre les pavillons est ridicule car ils fonctionnent très bien. Ce dont l'école a maintenant un urgent besoin, ce n'est pas tant de nouveaux bâtiments en béton ou en bois, mais de discipline, de tenue et de persévérance. Construire un nouveau bâtiment n'apportera pas de grandes améliorations sur ces points. Il n'y a donc pas, à son avis, d'urgence à le construire.

M. Emmanuel Koller répond aux sujets abordés. Tout d'abord, concernant le titre du *Quotidien Jurassien*, l'Exécutif n'est pas responsable des écrits des journalistes. Ce qui l'interpelle, c'est que son service a été ouvert en se rendant dans les partis et en répondant à toutes les questions. Concernant les remarques sur l'aspect participatif et la démocratie, le Conseil communal a agi sur un mandat donné en 2020 avec le crédit d'études approuvé par le Conseil de Ville et le Corps électoral. Ce crédit mentionnait clairement une zone d'habitation pour les secteurs 1 et 2. Lors des discussions, la Commune a essayé de lever les oppositions. Il invite les intervenants critiques à participer aux séances de conciliation pour trouver des solutions malgré des intérêts privés contradictoires. Concernant les conventions, l'Exécutif s'est engagé à être plus transparent dans les futurs projets. Il a peut-être manqué de transparence dans les compromis trouvés pour la mobilité douce, mais ces passages existent dans le plan spécial. Depuis 2021, l'offre de logements a évolué, et il faut trouver une solution pour la contenir. Le Conseil communal s'est engagé dans le cadre du plan spécial des Arquebusiers en tenant compte des décisions antérieures et des discussions avec les voisins et propriétaires. Revenir sur ces compromis ne serait pas éthique ni équitable pour les propriétaires ayant participé aux ateliers participatifs. Pour le futur, il faudra mieux cadrer ces ateliers avec des règles claires. Il estime que le projet est homogène et il encourage le Législatif à débloquer le dossier pour avancer avec l'école. Il n'est pas d'accord avec M. Ribeaud sur le besoin de classes supplémentaires. Les containers actuels coûtent entre 70'000 et 80'000.- CHF par année et reporter la construction de l'école serait problématique.

DÉCISION : l'entrée en matière est acceptée par 26 voix contre 8, il y 6 abstentions.

DISCUSSION DE DÉTAIL :

Chapitre 1

La parole n'est pas demandée

Chapitre 2

| Article | | Texte initial | Proposition |
|---------------------|----|---|--|
| Art. 9 Page 2/10 | I | a) Sous-secteurs I et II : Habitat collectif ; | a) Sous-secteurs I et II : Habitat collectif avec un minimum de 10 % de logements à loyer modéré répartis équitablement entre les bâtiments ; |
| Art. 9 Page 2/10 | II | b) Sous-secteur III : Activités de service à la population, commerce de quartier, crèche (uniquement au rez), Habitat collectif et locaux communautaires avec un minimum de 12% de logements à loyer modéré de l'ensemble des logements du plan spécial et 3% de surface de plancher affectée à des locaux communautaires ; | b) Sous-secteur III : Activités de service à la population, commerce de quartier, crèche (uniquement au rez), Habitat collectif et locaux communautaires avec un minimum de 12% de logements à loyer modéré répartis équitablement entre les bâtiments et 3% de surface de plancher affectée à des locaux communautaires ; |

M. Colin Vollmer, PSD-JSJ, souhaite rappeler trois points essentiels. Premièrement, ces amendements visent à promouvoir des logements à loyer modéré pour encourager la mixité sociale, un besoin urgent pour Delémont. Le groupe propose un minimum de 10 % de logements à loyer modéré, une règle qui doit s'appliquer à tous, y compris aux propriétaires privés. Deuxièmement, la convention actuelle prévoit pour les privés des bénéfices financiers, tandis que la Commune assume les déficits. Les socialistes refusent cette situation et demandent une contribution équitable de tous les acteurs. Enfin, ils soutiennent la proposition du Conseil communal d'établir 10 % de logements à loyer modéré dans la zone 3.

| | | | |
|------------------------------|-----|--|---|
| Art. 11 Al.3 Page 3/10 | III | Une mise à ban et des caméras seront installées aux abords de l'école. | Suppression de l'alinéa 3 de l'article 11 du chapitre 2 |
|------------------------------|-----|--|---|

M. Michel Rion, CS-POP et VERT·E·S, indique que cet alinéa est apparu entre les deux lectures du plan spécial sans demande préalable du Conseil de Ville, ce qui a surpris son groupe pour plusieurs raisons. D'abord, aucun élément n'explique cet ajout ni dans les débats en première lecture ni dans le rapport mis à jour pour la deuxième lecture. Il ne semble pas non plus répondre à un intérêt permettant de lever les oppositions. De plus, la question des caméras de surveillance ne devrait pas figurer dans un plan spécial, ni dans la réglementation sur l'aménagement ou les constructions. Les mesures de sécurité méritent un vrai débat, ce qui n'est pas le cas ici. Le groupe ne connaît pas la nécessité, dans le cas présent, de l'installation de ces caméras et de la mise à ban demande la suppression de l'alinéa à ce sujet.

M. Emmanuel Koller répond que pour les loyers modérés, la proposition du Conseil communal est de maintenir la réalisation de loyers modérés dans le sous-secteur 3, qui appartient à la ville de Delémont. L'idée est de permettre à une société coopérative d'habitation de construire ces logements via un droit de superficie. Selon les calculs, il serait possible de construire 33 logements dans ce sous-secteur, représentant 18 % de la surface brute de sol du plan spécial, sans augmentation globale. La mixité sera assurée dans le parc urbain, l'école et les chemins de mobilité douce. L'Exécutif n'est pas opposé au concept de loyers modérés, mais préfère les concentrer dans le sous-secteur 3 pour éviter des indemnités et possibles impacts sur la construction de l'école. Concernant les caméras, il comprend les préoccupations. Les caméras, demandées par les directions des écoles, seront régulées par un règlement dont le principe sera similaire à celui du Collège déjà approuvé deux fois par le Conseil de Ville. Elles seront actives de 18h à 7h pour prévenir les comportements inadéquats et les dégradations, sans surveiller les élèves durant les cours.

DÉCISION : la proposition I est acceptée par 21 voix contre 18, il y a 1 abstention.

DÉCISION : la proposition II est acceptée par 24 voix contre 16, il y a 1 abstention.

DÉCISION : la proposition III est acceptée par 23 voix contre 16, il y a 1 abstention.

Chapitre 3

| Article | | Texte initial | Proposition |
|------------------------------|----|---|---|
| Art. 20 Al.5 Page 5/10 | IV | Au minimum, une césure doit être maintenue entre les bâtiments principaux. | Au minimum, <u>trois</u> césures doivent être maintenues entre les bâtiments principaux. |
| Art. 23 Page 5/10 | V | <p>1) Les mesures applicables pour les bâtiments principaux dans le sous-secteur V sont les suivantes :</p> <p>a) Longueur et distances : selon périmètre d'évolution</p> <p>b) Hauteur totale (art. 61 OCAT) : 12.00m</p> <p>c) Hauteur de façade à la gouttière (art. 62 OCAT) : 12.00m</p> <p>2) Seules les toitures plates sont autorisées. Elles doivent être végétalisées et couvertes de panneaux photovoltaïques ou thermiques pour autant qu'elles ne soient pas destinées à un autre usage (sports et loisirs ou stationnement).</p> <p>3) Les façades Nord et Ouest des bâtiments principaux doivent être fermées de manière à ce que le voisinage ne soit pas incommodé par les phares des véhicules.</p> | <p>1) Le sous-secteur V <u>doit rester un parking avec sol perméable et arbres existants.</u></p> <p><u>Suppression des alinéas 2 et 3.</u></p> |

Mme Magali Rohner, CS-POP et VERT·E·S, concernant le premier article relève l'alinéa 5 qui stipule qu'au minimum une césure doit être maintenue entre les bâtiments principaux. Cependant, pour accueillir quatre bâtiments, trois césures sont nécessaires afin de respecter ce chiffre. Le groupe propose une modification pour exiger au minimum trois césures, elle vise également à éviter des bâtiments trop massifs et à réduire leur impact sur le sol et la nappe phréatique. L'architecte du concours avait d'ailleurs prévu quatre bâtiments, ce

qui semble être une solution logique. Ensuite l'article 23 mentionne des spécifications concernant un parking. Le groupe estime que la solution la plus pratique et économique serait de ne pas modifier le parking existant et qu'il reste un parking avec un sol perméable et arbres, et de supprimer les alinéas 2 et 3.

M. Pierre Brulhart, PSD-JSJ, intervient au sujet de la deuxième proposition présentée par Mme Rohner, qui traite du parking. Il répète qu'au sein du groupe socialiste, il y aura la liberté de vote sur plusieurs points. Toutefois, il semble y avoir une majorité en faveur de l'idée suivante : tant que le parking actuel convient et qu'il n'y a pas de besoin supplémentaire de places, il faut le maintenir tel quel. Cependant, il est probable qu'à terme, un besoin accru de places de parking se fasse sentir. Dans ce cas, il est important d'établir des règles dès maintenant. Fixer des règles aujourd'hui, comme proposé par le Conseil communal, ne signifie pas qu'il faut les appliquer immédiatement, mais ces règles seront prêtes quand le besoin se manifesterá. A titre personnel, il soutient le texte initial du Conseil communal.

M. Emmanuel Koller indique que donc le Conseil communal propose de maintenir le nombre de césure à une. Il y a déjà quatre césures le long de la rue Jolimont, une entre la parcelle au nord Voisard-Joliat et le secteur 1, une entre le secteur 1 et 2, une à l'intérieur du secteur 2 et une entre le secteur 1 et 2 au sud. Ces quatre césures devront être prévues dans le futur projet de l'architecte pour garantir le confort des futurs habitants et permettre le déplacement entre les bâtiments. Cependant, le Conseil communal maintient sa position de garder au moins une césure dans le sous-secteur 2. Concernant le parking, l'Exécutif soutient la proposition de maintenir le parking du Gros-Pré tel qu'il est, avec des surfaces perméables et des arbres. Plusieurs raisons motivent cette décision, notamment des questions de moyens et la corrélation avec un amendement du PCSI à venir.

DÉCISION : la proposition IV est acceptée par 22 voix contre 17, il y a 1 abstention.

DÉCISION : la proposition V est refusée par 18 voix contre 16, il y a 6 abstentions.

Chapitre 4

La parole n'est pas demandée

Chapitre 5

| Article | | Texte initial | Proposition |
|------------------------------|----|--|--------------------------------|
| Art. 30 Al.6 Page 7/10 | VI | Les exigences en matière de plantations ne sont pas applicables aux sous-secteurs I et II. | <u>Suppression de l'alinéa</u> |

Mme Mérane Woudman, CS-POP et VERT-E-S, indique que la demande est justifiée par le fait qu'il n'incombe pas seulement aux collectivités publiques de faire des efforts d'arborisation pour lutter contre les îlots de chaleur et améliorer la qualité de vie des quartiers mais aussi aux propriétaires et promoteurs privés.

M. Emmanuel Koller répond que le Conseil communal souhaite appliquer le règlement de construction révisé, lequel prévoit la plantation d'un arbre par tranche de 400 m². Cette exigence sera donc inscrite dans chaque permis de construire délivré. Par conséquent, il propose de maintenir l'article tel quel.

DÉCISION : la proposition VI est acceptée par 22 voix contre 16, il y a 2 abstentions.

Chapitre 6

| | | | |
|------------------------------|------|--|---|
| Art. 32 Al.3 Page 8/10 | VII | L'emplacement de la liaison de mobilité douce située sur la parcelle 168 sera défini lors de la demande de permis de construire avec le promoteur. | L'emplacement de la liaison de mobilité douce située sur la parcelle 168 <u>la traverse d'ouest en est à la limite du sous-secteur I et II dans la continuité de la rue de la Golatte.</u> |
| Art. 35 Al.4 Page 9/10 | VIII | Les besoins en places de stationnement des sous-secteurs I et II pourront être assurés au choix du propriétaire de la parcelle 168 ou des sous-parcelles qui résulteraient d'une division parcellaire, par des places construites sur la ou les parcelles en question selon la réglementation communale applicable | Les besoins en places de stationnement des sous-secteurs I et II seront <u>assurés par des places construites sur les parcelles en question selon la réglementation communale applicable aux places de stationnement. Les places de parc qui sont</u> |

| | | |
|--|---|---|
| | aux places de stationnement ou par des places se situant dans le parking collectif du sous-secteur V. | <u>à l'extérieur des bâtiments sur les sous-secteurs I et II sont perméables.</u> |
|--|---|---|

Mme Mérane Woudman, CS-POP et VERT-E-S, indique que cette demande est faite pour garantir que l'emplacement de la liaison de mobilité douce, tel que prévu sur le plan, soit respecté et non laissé à la discrétion du futur constructeur. A l'article 35, alinéa 4, le groupe refuse catégoriquement que les propriétaires des parcelles privées des sous-secteurs 1 et 2 puissent choisir de construire ou non leurs propres places de parc. De plus, les places situées à l'extérieur des bâtiments doivent être perméables.

M. Emmanuel Koller répond que le Conseil communal peut se rallier aux deux propositions faites, c'est-à-dire que la liaison de mobilité douce prévue sur la parcelle 168 peut se faire en prolongement de la rue de la Golatte, pour des raisons pratiques. Concernant le parking sur les parcelles privées, ces parkings seront réalisés selon les règlements en vigueur. Sans la possibilité d'un parking Gros-Pré en silo ou souterrain, il est plus difficile de mutualiser avec un projet privé. Le règlement standard sur les places de parking s'appliquera donc.

DÉCISION : la proposition VII est acceptée par 32 voix contre 4, il y a 4 abstentions.

DÉCISION : la proposition VIII est acceptée par 31 voix contre 8, il y a 1 abstention.

Chapitre 7

| Article | | Texte initial | Proposition |
|--------------------------|----|---|---|
| Art. 43 Page 10/10 | IX | Les mesures du plan de mobilité scolaire qui concernent directement l'école des Arquebusiers seront mises en œuvre, notamment la mise en place du dépose-minute centralisé pour les parents d'élèves et la sécurisation du carrefour entre la route de Porrentruy et la rue de la Vauche. | Les mesures du plan de mobilité scolaire qui concernent directement l'école des Arquebusiers seront mises en œuvre, <u>avec le maintien du dépose-minute au parking du Gros-Pré et suppression du dépose-minute à la route de Porrentruy.</u> |

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, rappelle qu'il est prévu de mettre des déposes-minutes sur la route de Porrentruy, au sud et au nord. Son groupe demande qu'il n'y ait pas de dépose-minute sur cette route pour des raisons de sécurité, car les enfants devraient la traverser pour aller à l'école et qu'elle est limitée à 50 km/h, ce qui est dangereux. De plus, les quatre places prévues sont insuffisantes et l'accès à un garage privé pourrait être compromis. Les PCSI demandent donc que tous les dépose-minutes soient sur le parking du Gros-Pré indépendamment d'une future construction.

M. Emmanuel Koller répond qu'avec la décision prise pour le parking, il n'y a plus lieu de transférer les déposes-minutes à la route de Porrentruy. L'Exécutif est donc en accord avec la proposition.

M. Pascal Domont, président, demande une interruption de séance afin d'énoncer clairement la proposition à voter.

DÉCISION : l'interruption de séance de 5 minutes est acceptée.

M. Emmanuel Koller précise qu'en cas de projet futur de parking en silo, les déposes-minutes pourront être maintenus sur le parking du Gros-Pré.

DÉCISION : la proposition IX est acceptée par 33 voix contre 1, il y a 6 abstentions.

DÉCISION : le plan spécial « Les Arquebusiers » avec les modifications et l'arrêté qui s'y rapportent, sont acceptés par 24 voix contre 7, il y a 9 abstentions.

7. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.06/24 – « PLUS DE SOUTIEN POUR L'INTÉGRATION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES JEUNES EN SITUATION DE DÉCROCHAGE », PS, M. CHRISTOPHE BADERTSCHER (CSJL)

M. Pascal Domont, président, rappelle à l'intervenant qu'il a reçu du Conseil communal la proposition de transformation en postulat.

M. Christophe Badertscher, PSD-JSJ, indique que cette motion repose sur trois constats. Premièrement, de plus en plus de jeunes sont en décrochage socio-professionnel. Deuxièmement, il existe un programme financé par la Chaîne du bonheur, preuve que le problème s'intensifie. Troisièmement, un programme similaire a été mis en œuvre à Moutier et relayé dans les médias, ce qui a attiré son attention. Le Conseil communal, qui a pris les devants en faisant des recherches anticipées, partage ces constats et souligne l'excellent travail de l'Espace-Jeunes. Toutefois, l'Exécutif estime qu'un copier-coller du modèle prévôtois n'est pas possible pour deux raisons : la législation jurassienne sur le salaire minimum et des différences organisationnelles entre Delémont et Moutier. Pour l'auteur, la première raison est un faux problème parce que, effectivement, il faut respecter la législation jurassienne mais finalement, on ne parle ni de millions d'heures, ni de budget monstrueux. Il rappelle que payer quelqu'un décemment et lui redonner confiance, c'est une solution moins chère que de le laisser dériver lentement mais sûrement vers l'aide sociale, parfois vers la détestation des institutions publiques ou encore la délinquance. Il identifie les différences organisationnelles entre le CEJAC et Espace-Jeunes, à savoir que le cahier des charges du second est plus restreint. Le Conseil communal propose de transformer la motion en postulat pour explorer ce qui peut être fait par la Commune sans se substituer à d'autres acteurs et l'auteur attendra les avis des autres groupes avant de se décider formellement.

M. Khelaf Kerkour, Le Centre, indique que son groupe soutient l'importance de traiter du décrochage scolaire et de l'intégration socio-professionnelle des jeunes à Delémont. La question soulevée par M. Badertscher est cruciale pour l'avenir de la société et elle nécessite une attention particulière. Le décrochage et l'intégration socio-professionnelle sont des phénomènes très complexes ayant des répercussions majeures. Par exemple, des jeunes quittant prématurément le système éducatif sont plus susceptibles de faire face à des difficultés d'intégration sur le marché du travail, augmentant ainsi le risque de chômage, de précarité et d'exclusion sociale. Diverses initiatives et programmes sont déjà en place pour soutenir les jeunes en situation de décrochage. Toutefois, malgré ces efforts, certains défis subsistent, notamment en termes d'accessibilité et l'adéquation des programmes aux besoins spécifiques des jeunes concerné·e·s. Face aux moyens financiers limités, Le Centre soutient la transformation de la motion en postulat, comme recommandé, pour aider les jeunes en difficulté et construire un avenir meilleur.

Mme Magali Rohner, CS-POP et VERT-E-S, indique que son groupe trouve cette problématique complexe mais importante. Il soutiendra le postulat, mais si l'auteur préfère conserver la motion, il la soutiendra aussi.

M. Patrick Chapuis indique que la motion déposée par M. Badertscher a attiré l'attention de son service et du Conseil communal. Ces instances l'ont analysée pour chercher des solutions à cette problématique. Les jeunes en décrochage scolaire peuvent être orientés vers l'Espace-Jeunes, mais certains ne le fréquentent pas et ne demandent pas d'aide. À Moutier, le CEJAC aide ces jeunes, ce qui n'est quasi pas le cas dans le Canton et la Ville de Delémont. Le Service de l'action sociale du Jura reconnaît l'augmentation des jeunes en rupture sociale et professionnelle et réfléchit à un processus pour les aider. La formation post-obligatoire propose un service pour la réintégration des jeunes, avec un responsable de l'encadrement des apprentis. La proposition est de transformer la motion en postulat pour réunir tous les partenaires concernés sur le territoire jurassien et trouver une synergie entre l'État, Delémont et d'autres communes du canton. Une table ronde est prévue pour organiser les prestations existantes et en informer les personnes concernées, afin de les aider et les réintégrer dans la société. Le Conseil communal et le département recommandent de transformer cette motion en postulat et s'engagent à chercher des solutions rapidement.

M. Christophe Badertscher, PSD-JSJ, accepte la transformation de sa motion en postulat.

DÉCISION : le postulat – « Plus de soutien pour l'intégration socio-professionnelle des jeunes en situation de décrochage », est accepté par 39 voix contre 2.

8. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.01/24 – « COLLECTE MOBILE DES DÉCHETS POUR, ENTRE AUTRES, FACILITER LA VIE À CELLES ET CEUX QUI N'ONT PAS DE VOITURE », PS, M. ISKANDER ALI (UETP)**

M. Iskander Ali, PSD-JSJ, constate que le Conseil communal partage son souci à vouloir faciliter la collecte des déchets à toute la population et spécialement à celle qui ne dispose pas de véhicule. Il invite les groupes à accepter son postulat.

M. Pierre Xavier Meury, PLR et PVL, indique que son groupe a examiné le postulat et la réponse du Conseil communal. Le postulat propose une alternative pour les personnes sans moyen de locomotion pour se rendre à la déchèterie, en prenant exemple sur Prilly qui a mis en place une collecte de déchets mobiles. Cependant, les finances de Prilly ne sont pas comparables à celles de Delémont. De plus, une telle solution pourrait encourager les dépôts sauvages de déchets, comme on le voit déjà en ville. Une autre option est une collecte à domicile payante, mais il se demande qui en assumera le coût. Le Conseil communal rappelle qu'il existe déjà des services de proximité comme les éco-points et que les études demandées sont en cours. Accepter ce postulat, c'est demander d'étudier ce qui l'est déjà. Pour ces raisons de logique, son groupe refusera ce postulat et invite à voter contre.

Mme Magali Rohner, CS-POP et VERT-E-S, indique que son groupe soutient la proposition socialiste. Cependant, elle regrette la réponse du Conseil communal qui utilise un langage trop technique en parlant de "gestion des fractions encombrantes". Le groupe pense qu'il serait préférable de parler simplement de "déchets" pour plus de clarté. Le Législatif a déjà proposé d'utiliser un langage simplifié, ce qui a été accepté. Il faudra maintenant l'appliquer.

DÉCISION : le postulat 4.01/24 – « Collecte mobile des déchets pour, entre autres, faciliter la vie à celles et ceux qui n'ont pas de voiture », est accepté par 34 voix contre 7.

9. **RAPPORT DE RÉALISATION DE LA MOTION 5.04/23 – « FÊTE PAR-CI, FÊTE PASSA... ET LA FÊTE DE LA NATURE ALORS ? », CS-POP ET VERT-E-S, MME MAGALI ROHNER (UETP)**

Mme Magali Rohner, CS-POP et VERT-E-S, demande l'ouverture de la discussion.

DÉCISION : l'ouverture de la discussion est acceptée par vote à main levée.

Mme Magali Rohner, CS-POP et VERT-E-S, rappelle que le rapport de réalisation indique que la Fête de la nature sera dorénavant intégrée à la Fête de la transition au début du mois de mai à Delémont. Elle estime que ce n'est plus une Fête de la nature. Pour que des événements fassent partie de la Fête de la nature et profitent du site fetedelanature.ch, ils doivent se tenir entre le 22 et le 26 mai, comme stipulé par l'article 14 des statuts. Cette année, la Fête de la transition a eu lieu le 4 mai avec une petite enclave pour la Fête de la nature. Le Conseil communal doit trouver une autre solution. Il pourrait y avoir une partie biodiversité et nature dans la Fête de la transition, mais elle ne peut pas s'appeler Fête de la nature puisqu'elle n'a pas lieu à la même date qu'en Suisse romande et francophonie.

M. Emmanuel Koller estime que Delémont n'a plus les moyens de faire du formalisme à outrance, comme demandé par l'intervenante. La Commune a essayé de rapprocher la date de la Fête de la transition de celle de la Fête de la nature. À son avis, organiser une seule fête en mélangeant transition, durabilité, économie circulaire et Fête de la nature fait sens et attire plus de monde avec des intérêts communs.

Mme Magali Rohner, CS-POP et VERT-E-S, répond qu'appeler « Fête de la transition » la Fête de la nature mais deux semaines avant la fête officielle, ce n'est pas correct. Ce n'est pas du formalisme, c'est simplement respecter le nom et les dates officielles.

10. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.03/24 – « ATTRACTIVITÉ DES EMPLOIS ÉTATIQUES... QU'EN EST-IL À LA COMMUNE DE DELÉMONT », UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG (MPE/RH)**

M. Dominique Bättig, UDC, est n'est pas satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DÉCISION : l'ouverture de la discussion est acceptée par vote à main levée.

M. Dominique Bättig, UDC, espère que sa réponse ne heurtera personne. L'USAM, représentant des PME, observe une fuite de personnel bien formé du service public, considérée comme un gaspillage. Il est d'usage de penser que les emplois d'État sont moins bien payés mais bien protégés, alors que dans le privé, les salaires sont plus élevés mais les exigences et les risques aussi. Servir l'État devrait être une fonction d'élite, nécessitant compétence, efficacité et motivation, avec des sanctions en cas d'échec. À Delémont, il regrette le manque de personnes ayant une mentalité d'efficacité comme cela peut être le cas dans le secteur privé. Cette culture doit être entretenue plutôt que celle des emplois protégés. Il est important de protéger, mais aussi d'assumer les responsabilités et de mettre fin aux relations de travail en cas d'échec.

11. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.04/24 – « PROCÉDURE DES DÉMARCHES PARTICIPATIVES », UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG (MPE/CHA)**

M. Dominique Bättig, UDC, est n'est pas satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DÉCISION : l'ouverture de la discussion est acceptée par vote à main levée.

M. Dominique Bättig, UDC, indique que, de manière générale, les réponses de l'Exécutif indiquent souvent que tout est déjà parfaitement géré. Ce qui se passe avec les démarches participatives montre qu'on pourrait faire beaucoup mieux. Il y a beaucoup de perte de temps et d'argent à cause d'erreurs stratégiques, de campagnes de marketing et de sondages ciblés. Il faut changer de culture en s'inspirant des conventions citoyennes, en impliquant des experts, des médiateurs et des citoyens tirés au hasard. Cela permettrait de

préparer des solutions en amont. Vu la réponse évasive reçue, il proposera une procédure démocratique participative concrète.

12. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.06/24 – « ABONNEMENT DE TRANSPORTS PUBLICS À DELÉMONT », PCSI, M. STEVE CLAUDE (UETP)

M. Steve Claude, PCSI, est satisfait.

13. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.07/24 – « AI : MÉMOIRE PUBLIQUE ET MÉMOIRE PRIVÉE », PS, M. MARC RIBEAUD (MPE/SI)

M. Marc Ribeaud, PSD-JSJ, est partiellement satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DÉCISION : l'ouverture de la discussion est acceptée par vote à main levée.

M. Marc Ribeaud, PSD-JSJ, rappelle que cela fait environ 10 ans qu'il insiste sur ce domaine, souvent sans grand succès. Cependant, ces derniers mois, il y a eu une amélioration dans la structure du site internet, notamment sous la rubrique réglementation communale, qui est mieux structurée qu'auparavant. Néanmoins, il reste un point crucial à clarifier, à savoir la nécessité d'une directive spécifiant quels documents sont publics et lesquels ne le sont pas. C'est essentiel pour la transparence et l'efficacité de la communication, tant au sein de l'Administration qu'avec les administré·e·s. Il espère que les efforts à venir permettront d'améliorer cet aspect.

14. DIVERS

La parole n'a pas été demandée.

Interventions déposées :

- interpellation 3.02/24 « Quelle capacité d'action de la Ville après la diminution des EPT? », Mme Noémie Chiffelle Lachat, PSD-JSJ (MPE/RH)
- interpellation 3.03/24 « Des suppléments de salaires ont-ils été octroyés au maire et aux membres du Conseil communal ? », M. Dominique Bättig, UDC (MPE/CHA)
- motion 5.11/24 « Sauvons la Doux ! », Mme Céline Robert-Charrue Linder, CS-POP et VERT-ES (UETP/EE)
- motion 5.12/24 « Système qualité et certification de l'administration communale », M. Maël Bourquard, PSD-JSJ (MPE/CHA)
- question écrite 2.12/24 « Coût de personnel lié aux achats de gaz », M. Christophe Günter, PLR et PVL (EE/RH)
- question écrite 2.13/24 « Coût et durée des procédures judiciaires entre Energie du Jura SA et la Commune de Delémont », M. Pascal Faivre, PLR et PVL (EE)

La séance est levée à 21h55.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président

La secrétaire

Pascal Domont

Lucie Üncücan-Daucourt

Delémont, le 30 juillet 2024

Demande-s d'admission à l'indigénat communal

| | |
|---|-------------------------------------|
| Nom et prénom : | DAWIT Benhur, Monsieur |
| Date de naissance : | 22 novembre 2006 |
| Ressortissant : | érythréen |
| Etat civil : | célibataire |
| Domicile : | Place de la Foire 10, 2800 Delémont |
| Membre-s de la famille compris dans la demande : | - |
| Finance de naturalisation : | Fr. 200.- |

| | |
|---|---|
| Nom et prénom : | GAUTIER Nicolette, Madame |
| Date de naissance : | 25 août 1977 |
| Ressortissante : | maltaise |
| Etat civil : | marié/e |
| Domicile : | Rue des Regains 3, 2800 Delémont |
| Membre-s de la famille compris dans la demande : | ses enfants Joaquim, né le 5 avril 2008, et Samuel, né le 10 décembre 2010, ressortissants français |
| Finance de naturalisation : | Fr. 600.- |

| | |
|---|-------------------------------------|
| Nom et prénom : | OGBAGHEBRIEL Nahom, Monsieur |
| Date de naissance : | 3 août 2009 |
| Ressortissant : | érythréen |
| Etat civil : | célibataire |
| Domicile : | Place de la Foire 10, 2800 Delémont |
| Membre-s de la famille compris dans la demande : | - |
| Finance de naturalisation : | Fr. 200.- |

Préavis du Conseil communal

Lors de sa séance du 17 septembre 2024, le Conseil communal a préavisé favorablement les présentes demandes d'admission à l'indigénat communal et il invite le Conseil de Ville à voter les arrêtés y relatifs, consultables à la Chancellerie, de même que les dossiers de requête.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Le chancelier :

Damien Chappuis

Nicolas Guenin

cahier des charges

de la

**COMMISSION SPÉCIALE
DU CONSEIL DE VILLE
DE RÉVISION DU ROCM**

RÈGLEMENT ET CAHIER DES CHARGES DE LA COMMISSION SPÉCIALE DE RÉVISION DU ROCM

Dans ce règlement, les termes désignant des personnes s'appliquent aux femmes et aux hommes.

1. Généralités

La Commission spéciale de révision du ROCM est une commission créée par le Conseil de Ville selon ses compétences (Art. 29 et 45 du ROCM)

2. Nomination, durée des fonctions et représentation

La Commission est composée de neuf (9) membres du Législatif. Ils sont nommés par le Conseil de Ville pour la durée du mandat.

Chaque groupe représenté au Législatif a droit à un représentant, le solde étant attribué selon la répartition proportionnelle.

3. Constitution

La Commission se constitue elle-même.

Elle nomme un président, un vice-président et un secrétaire.

4. Convocation

La Commission se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. Elle est convoquée, dans la règle, par son président. La convocation peut être exigée par trois (3) de ses membres.

Le lieu et le temps (jour et heure), ainsi que l'ordre du jour des séances sont fixés par le président.

5. Jetons de présence et indemnités

Les membres de la Commission sont soumis à l'Echelle des indemnités, jetons de présence et vacations versés aux Autorités.

6. Débats

Les délibérations de la Commission sont dirigées par le président. Le président empêché est remplacé par le vice-président ou, à défaut, par le membre le plus ancien, à ancienneté égale, par le plus âgé.

7. Quorum, élections et votations

La Commission ne peut prendre de décision valable que si la majorité de ses membres est présente.

Lorsqu'il s'agit de votations, c'est la majorité absolue des votants qui décide. Le président, ou son remplaçant, a droit de vote ; en cas d'égalité des voix, il départage. Pour les élections, la majorité absolue décide au premier tour de scrutin. Au second tour, c'est la majorité relative, et, en cas d'égalité, le sort tranche.

8. Procès-verbal

Les délibérations de la Commission sont consignées dans un procès-verbal. Celui-ci doit en tout cas mentionner le nom des personnes présentes ainsi que toutes les propositions formulées et les décisions prises.

9. Devoirs de la charge

Les membres de la Commission sont tenus d'accomplir consciencieusement et soigneusement les devoirs de leur charge et de se montrer dignes de leurs fonctions.

Ils sont tenus à l'obligation de discrétion à l'égard des tiers en ce qui concerne les affaires qui parviennent à leur connaissance dans l'exercice de leurs fonctions et qui, par leur nature ou en vertu des prescriptions spéciales, doivent être tenues secrètes.

Cette obligation subsiste même après dissolution du rapport de service. Les dispositions de l'art. 34 LCo sont applicables en cas d'infraction.

10. Participation des membres du Conseil communal, des fonctionnaires communaux et de tierces personnes

La Commission peut requérir la présence de membres du Conseil communal et de fonctionnaires communaux à ses séances. Ils sont tenus de prêter leur collaboration lorsqu'ils y sont invités.

La Commission peut également, avec l'accord du Conseil de Ville et pour des cas exceptionnels, solliciter le concours de spécialistes.

Toutes les personnes appelées à être entendues par la Commission sont soumises aux dispositions de l'article 9 du présent règlement.

11. Attribution

La Commission a pour tâche de réviser le ROCM et de formuler un préavis au Conseil de Ville avant son adoption et son passage aux urnes.

12. Approbation

Le présent règlement et cahier des charges, ainsi que ses modifications, doivent être approuvés par le Conseil de Ville.

13. Entrée en vigueur

Il entre en vigueur le 1er octobre 2024.

Le présent cahier des charges a été approuvé par le Conseil de Ville le 30 septembre 2024.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La secrétaire :

Pascal Domont

Lucie Üncücan-Daucourt

Delémont, le 30 septembre 2024

RAPPORT 2023

DU CONSEIL COMMUNAL
SUR L'ACTIVITÉ DE
L'ADMINISTRATION
COMMUNALE

LES CHIFFRES MENTIONNES ENTRE PARENTHESES DANS
CE RAPPORT FONT REFERENCE À L'ANNEE 2022

Organigramme

CONSEIL DE VILLE (Législatif)

CONSEIL COMMUNAL (Exécutif)

**DEPARTEMENT
COHESION SOCIALE,
JEUNESSE ET LOGEMENT
(CSJL)**

**SERVICE COHESION
SOCIALE, JEUNESSE ET
LOGEMENT**

- Agence AVS et Office de l'emploi
- Maison de l'Enfance
- Espace-Jeunes
- Ludothèque
- Conseil delémontain des jeunes

**DEPARTEMENT CULTURE,
SPORTS ET ECOLES
(CSE)**

**SERVICE CULTURE,
SPORTS ET ECOLES**

- Bibliothèques de la Ville
- Centre sportif
- Ecoles

**MAIRIE ET PROMOTION
ECONOMIQUE
(MPE)**

CHANCELLERIE

- Contrôle des habitants

SERVICE DU PERSONNEL

SERVICE FINANCIER

- Comptabilité
- Impôts et cadastre

SERVICE INFORMATIQUE

POLICE MUNICIPALE

POMPIERS

**DEPARTEMENT ENERGIE
ET EAUX
(EE)**

**SERVICES
INDUSTRIELS**

- Secteur eau potable et gaz naturel
- Secteur réseaux électriques
- Secteur clientèle
- Secteur services partagés

**DEPARTEMENT
URBANISME,
ENVIRONNEMENT ET
TRAVAUX PUBLICS
(UETP)**

**SERVICE URBANISME,
ENVIRONNEMENT ET
TRAVAUX PUBLICS**

- Secteur bâtiments et environnement
- Secteur urbanisme et permis de construire
- Secteur travaux publics

1. DEPARTEMENT DE LA MAIRIE ET DE LA PROMOTION ECONOMIQUE.....5

| | | |
|-------|---|----|
| 1.1. | Interventions déposées par le Conseil de Ville | 5 |
| 1.2. | Votations – Elections | 5 |
| 1.3. | Conseil de Ville..... | 6 |
| 1.4. | Conseil communal..... | 6 |
| 1.5. | Administration générale et Chancellerie communale..... | 7 |
| 1.6. | Communication | 7 |
| 1.7. | Service du personnel..... | 7 |
| 1.8. | Archives | 10 |
| 1.9. | Commission de conciliation en matière de bail..... | 11 |
| 1.10. | Contrôle des habitants..... | 11 |
| 1.11. | Jumelages..... | 12 |
| 1.12. | Commission de la mairie | 12 |
| 1.13. | Service de police..... | 13 |
| 1.14. | Centre de Renfort d'Incendie et de Secours (CRISD)..... | 15 |
| 1.15. | Protection civile | 16 |
| 1.16. | Service financier..... | 16 |
| 1.17. | Secteur informatique | 19 |

2. DEPARTEMENT DE LA COHESION SOCIALE, DE LA JEUNESSE ET DU LOGEMENT 22

| | | |
|------|---|----|
| 2.1. | Prestations et activités 2023 pour l'ensemble du Département : les chiffres | 22 |
| 2.2. | Commissions..... | 23 |
| 2.3. | Cohésion sociale..... | 23 |
| 2.4. | Jeunesse..... | 25 |
| 2.5. | Logement..... | 27 |

3. DEPARTEMENT DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ECOLES 28

| | | |
|------|------------------------------|----|
| 3.1. | Sports | 29 |
| 3.2. | Culture | 30 |
| 3.3. | Bibliothèque municipale..... | 31 |
| 3.4. | École primaire | 32 |

4. DEPARTEMENT DE L'ENERGIE ET DES EAUX34

| | | |
|------|--|----|
| 4.1. | Commission de l'énergie et des eaux..... | 34 |
| 4.2. | Section réseaux électriques, éclairage public, production d'électricité renouvelable | 34 |
| 4.3. | Section de l'eau potable et du gaz | 37 |
| 4.4. | Section des services partagés | 40 |
| 4.5. | Section service clientèle | 41 |

5. DEPARTEMENT DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS.....44

| | | |
|------|---|----|
| 5.1. | Aménagement local et urbanisme..... | 44 |
| 5.2. | Permis de construire et police des constructions..... | 45 |
| 5.3. | Maisons individuelles et jumelées publiées | 46 |
| 5.4. | Montants investis et logements construits..... | 46 |
| 5.5. | Projet d'agglomération..... | 48 |

| | | |
|-------|--|----|
| 5.6. | Transports Urbains Delémontains (TUD) | 48 |
| 5.7. | Bâtiments et terrains communaux, sites et monuments protégés | 48 |
| 5.8. | Routes, rues et trottoirs, mobilité douce | 49 |
| 5.9. | Canalisations – PGEE | 49 |
| 5.10. | Cours d'eau et projet « Delémont marée basse » | 49 |
| 5.11. | Déchets..... | 50 |
| 5.12. | Environnement, places de jeux, affichage public, réclames et enseignes | 50 |

1. DEPARTEMENT DE LA MAIRIE ET DE LA PROMOTION ECONOMIQUE

Responsable : M. Damien Chappuis, maire

Préambule

Ce rapport de gestion de l'administration pour l'année 2023 a été réduit dans son volume en comparaison de ceux des années précédentes. Les services se sont focalisés sur une synthèse des éléments les plus importants. Certains sont disponibles sur le site Internet et ne sont plus repris dans ce rapport. A défaut d'être exhaustif, l'objectif est de fournir aux lectrices et lecteurs les informations les plus pertinentes et utiles à la compréhension du fonctionnement de l'administration communale. Les services se tiennent à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cette première année de la législature 2023-2027 a permis aux nouvelles autorités élues de prendre leur fonction dans un contexte international difficile avec la poursuite de la guerre en Ukraine et l'éclatement d'un conflit ouvert au Proche-Orient. Les incertitudes qui en découlent pèsent sur l'économie, le commerce et l'énergie. Dans ce dernier domaine, une certaine accalmie a permis une diminution des prix.

Au niveau local, les comptes 2022 bouclant sur un déficit de 3,3 millions de francs ont conditionné la préparation du programme de législature et celle du budget 2023. Le Conseil communal a demandé un audit auprès d'un bureau externe afin de dégager rapidement des propositions d'économie. Cette situation financière délicate implique un retour à l'équilibre du bilan en 2027 et conditionnera non seulement les budgets mais les également la planification financière de cette législature.

1.1. Interventions déposées par le Conseil de Ville

L'ensemble des interventions déposées par les membres du Conseil de Ville sont consultable sur la page « Interventions parlementaires du Conseil de Ville

1.2. Votations – Elections

Le Corps électoral s'est rendu une fois aux urnes pour se prononcer sur un objet communal, comme indiqué ci-dessous.

Votation du 12 mars 2023

- Crédit de 13'500'000.- en faveur d'un nouveau bâtiment scolaire sur le secteur des Arquebusiers. - Accepté par 1'301 voix contre 531 (participation : 20.5%).

Vote par correspondance

Le vote par correspondance reste le moyen de vote nettement privilégié avec en moyenne près de 85% des votants qui le choisissent. Pour rappel, ce taux se montait à environ 30% du total des votants en 1999 lors de son introduction.

1.3. Conseil de Ville

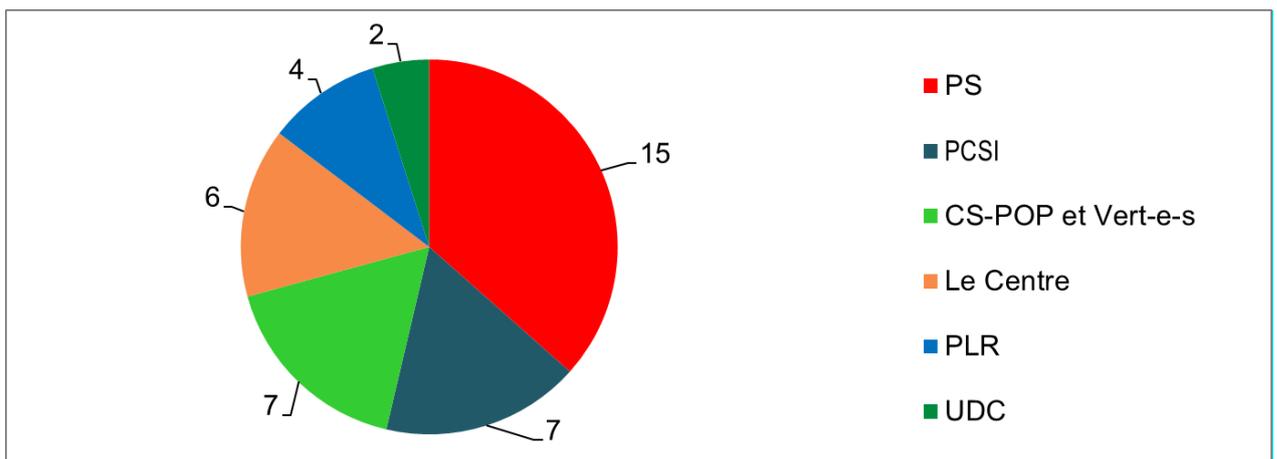
Le Bureau était composé comme suit :

Président : M. Khelaf Kerkour, le CENTRE
1^{er} vice-président : M. Pascal Domont, PLR et PVL
2^e vice-président : M. Michel Rion, CS-POP et VERT-E-S
Scrutatrices : Mme Pauline Rais, PCSI
Mme Noémie Chiffelle Lachat, PS

Secrétaire : Mme Catherine Friedli

Les autres membres du Conseil de Ville figurent sur la [page Internet des membres de la législature](#).

Répartition des 41 sièges au Conseil de Ville



Le Conseil de Ville a tenu 12 séances alors que le Bureau s'est réuni à 22 reprises.

Au cours de l'année, 1 résolution, 26 questions écrites, 16 interpellations, 7 postulats et 18 motions ont été déposés.

Objets soumis au Conseil de Ville par le Conseil communal

Le Conseil de Ville a accepté les 42 objets soumis par le Conseil communal.

1.4. Conseil communal

Président : M. Damien Chappuis, PCSI, Mairie et promotion économique

Vice-maire : M. Claude Schluchter, PS, Culture, sports et écoles

Membres : Mme Murielle Macchi-Berdat, PS, Energie et eau,
M. Emmanuel Koller, Urbanisme, environnement et travaux publics
M. Patrick Chappuis, PCSI, Cohésion sociale, jeunesse et logement

Secrétaire : Mme Edith Cuttat Gyger, chancelière communale jusqu'au 30 avril 2023
M. Nicolas Guenin, chancelier communal dès le 1^{er} mai 2023

En 2023, le Conseil communal a tenu 39 séances hebdomadaires, le mardi matin.

Délégations et représentations du Conseil communal

Comme l'a souhaité le Législatif, la liste des délégations et représentations du Conseil communal est toutefois disponible sur le site internet de la Ville, [rubrique Conseil communal](#).

1.5. Administration générale et Chancellerie communale

La Chancellerie communale est le service principal et central de l'Administration communale delémontaine. Elle assure dans ce cadre la liaison entre le Conseil communal, le Conseil de Ville et les services communaux, et en coordonne les très nombreuses activités. La Chancellerie s'efforce de développer la transversalité entre service en formalisant des processus communs et en favorisant la collaboration entre services. Elle assure le secrétariat de la commission spéciale de révision du Règlement d'organisation de la Commune municipale. La Chancellerie organise la traditionnelle Fête des Rois le 6 janvier.

1.6. Communication

L'unité de communication est en charge du développement de la stratégie de communication de la Ville et du déploiement des axes et canaux de communication. Elle met en place des actions de communication tant au niveau institutionnel que pour les projets des services communaux. Elle organise la communication pour l'ensemble des manifestations communales. Elle gère les différents outils de communication de la Ville, ainsi que les relations avec les médias – rédaction de communiqués de presse, organisation de conférences de presse, suivi des questions médias. Elle rédige et développe des contenus (texte et multimédia) pour l'entier des services.

Un partage de poste a été mis en place pour le poste de chargé de communication. Il est occupé à 100% par deux personnes à 50% depuis le 1^{er} avril 2023.

Outils de communication propres utilisés en 2023 :

- journal communal « Delémont.ch » (9 éditions) ;
- site internet www.delemont.ch ;
- Facebook et Instagram : utilisation pour des événements ponctuels uniquement (Fête de la transition, Danse sur la Doux, Clean Up Day, Fête du 1^{er} août) ;
- La Chronique : newsletter mensuelle interne (depuis mai 2023).

Quelques projets de communication initiés ou en cours en 2023 :

- refonte de l'identité visuelle ;
- création d'un intranet ;
- élaboration d'une stratégie pour les réseaux sociaux ;
- création d'un nouveau plan de Ville.

1.7. Service du personnel

L'année 2023 a permis de finaliser le projet de révision totale du Règlement de service pour le personnel communal. Après la validation par les représentantes et représentants du personnel (Commission du personnel, syndicats) et le préavis positif de la Commission de la mairie, le Conseil communal a soumis la version finale au Conseil de Ville. Ce dernier s'est prononcé favorablement et a accepté la proposition de nouveau Règlement du personnel lors de sa séance du 11 décembre. Le Service du personnel a en outre conduit les travaux préparatoires nécessaires à l'entrée en vigueur du nouveau règlement dès le 1^{er} janvier 2024.

Les activités du Service du personnel ont en outre consisté à poursuivre les travaux d'optimisation des outils et processus de gestion RH (système de gestion du temps de travail, des activités et des heures supplémentaires, élaboration d'un système de contrôle interne, contrôle des processus salaire, suivi des budgets et des charges de personnel, etc.). Des mesures de contrôle ont été également menées afin de vérifier que l'égalité salariale reste bien respectée au sein de l'Administration municipale.

En matière de sécurité au travail, les démarches ont été entamées pour redéfinir l'organisation interne et garantir l'application uniforme des mesures de sécurité au travail au sein de tous les services, ceci conformément aux dispositions légales en la matière. Diverses mesures de contrôle et d'audit de sécurité ont été planifiées et seront poursuivies en 2024.

Effectif du personnel communal

En janvier 2023, la dotation totale maximale autorisée du personnel communal équivalait à 189,14 équivalents plein temps (EPT), contre 186,44 au 1^{er} janvier 2022, le Conseil de Ville ayant en effet validé la création de 1,7 postes d'agents administratifs aux Services industriels ainsi qu'un poste à 100% de chargé de communication.

Au cours de l'année 2023, l'occupation effective des postes par le personnel communal s'est montée à un total maximal de 183,6 équivalents plein temps (contre 183,59 en 2022). La répartition des postes est détaillée dans le tableau ci-dessous.

| Département | Effectif théorique maximal (selon liste des emplois autorisée par le CV) | Effectif réel maximal (occupation effective des postes en 2023) | Effectif réel minimal (au 31.12.2023) |
|---|---|--|--|
| Mairie et promotion économique | 38,4 | 38 | 34 |
| Culture, sports, écoles | 17 | 17 | 17 |
| Cohésion sociale, jeunesse et logement | 46,96 | 43,61 | 43.61 |
| Energie et eaux | 35,2 | 35,1 | 35.1 |
| Urbanisme, environnement et travaux publics | 51,58 | 51,38 | 50.88 |
| Total | 189,14 | 185,09 | 180.59 |

La différence entre l'effectif théorique et l'effectif réel minimal (colonne de droite) a représenté un total de 8.55 EPT en fin d'année et s'est réparti entre les Départements de la Municipalité de la façon suivante :

- **Mairie et promotion économique (différence de 4,4 EPT)**
Le différentiel résiduel de 4,4 EPT s'explique par une occupation de deux postes à taux partiel (80% au lieu de 100% pour un total de 0.4 EPT) ainsi que par la vacance de 4 postes d'agents de police. Malgré les efforts de recrutement, il n'a pas été possible de compenser les démissions de ces agents à fin 2023. Les efforts sont poursuivis pour combler les effectifs en 2024.
- **Cohésion sociale, jeunesse et logement (différence de 3.35 EPT)**
Dans le cadre de l'optimisation de l'encadrement éducatif (postes nécessaires par rapport au taux de remplissage réel), l'occupation de 3.35 postes ne s'est pas avérée nécessaire au bon fonctionnement de la Maison de l'Enfance en 2023. Cette économie de postes a notamment permis de limiter l'évolution des charges de fonctionnement de la Maison de l'Enfance.
- **Energie et eaux (différence de 0,1 EPT)**
Le différentiel résiduel de 0,1 EPT s'explique par une occupation d'un poste à taux partiel (90% au lieu de 100%).
- **Urbanisme, environnement et travaux publics (différence de 0,7 EPT)**
Un différentiel résiduel 0,2 EPT s'explique par une occupation d'un poste à taux partiel (80% au lieu de 100%). De plus, 50% de poste de voyer ont pu être « économisés » dans le cadre de l'optimisation de fonctionnement de la Voirie et n'ont pas été réoccupés après la démission du titulaire.

Départs, arrivées

En 2023, 18 nouvelles collaboratrices ou nouveaux collaborateurs ont fait leur entrée à la Municipalité. Ces arrivées ont ainsi permis de compenser partiellement les 20.9 EPT vacants ou partiellement vacants : 16 départs annoncés (départs en retraite, démissions ou fins de rapports de travail) et un poste à temps partiel à compléter. Le solde des postes vacants explique la réduction totale d'effectif par rapport à 2022 (voir tableau ci-dessus).

Il convient de préciser que, dans le cadre de l'audit financier initié en 2023, des réflexions ont été menées afin de pouvoir limiter les augmentations de charges de personnel dans les années. Dans ce contexte, les réoccupations de poste ont systématiquement été soumises à une procédure visant à appliquer une période d'attente de 3 mois minimum et à une analyse permettant d'évaluer le taux d'occupation réellement nécessaire à court et moyen termes. Ces mesures seront poursuivies au-delà de 2023 afin de permettre à terme une optimisation de fonctionnement et une limitation, voire une réduction progressive des effectifs.

Personnel auxiliaire

Le nombre total de personnes engagées en qualité d'auxiliaires durant l'année s'est élevé à 158 personnes, contre 177 en 2022. Elles se répartissent de la manière suivante :

- 39 (45 en 2022) auxiliaires permanents à faible taux (p. ex. personnel de nettoyage conciergerie et écoles, auxiliaires surveillants au Centre sportif, etc.) ;
- 98 (83) personnes ont été engagées pour des travaux saisonniers (grands nettoyages écoles, surveillance piscine extérieure), pour des travaux ou projets spécifiques à durée limitée et pour des remplacements nécessaires en cas de maladie et accidents de longue durée ;
- 21 (21) personnes engagées « sur appel » pour effectuer des remplacements urgents à la Maison de l'Enfance).

Perfectionnement professionnel et formation continue

Le perfectionnement professionnel fait chaque année l'objet d'une attention particulière au sein de l'Administration communale, avec une offre de cours variée et correspondant aux besoins spécifiques de la fonction publique.

En 2023, 8 personnes ont pu suivre les différents cours proposés dans l'offre de formation de la République et Canton du Jura.

La Municipalité a également financé des formations plus conséquentes (CAS, brevets fédéraux, formations spécifiques au domaine ou métier) s'inscrivant dans une logique de développement de compétences et d'expertise. En 2023, 11 collaboratrices ou collaborateurs ont été soutenus dans le cadre de formations certifiantes spécifiques à leurs domaines d'activité.

Formation professionnelle

En qualité d'entreprise formatrice, l'administration municipale s'est engagée activement afin d'offrir les conditions d'encadrement optimales à plus de 30 personnes engagées dans un cursus de formation en 2023. A ce titre, la Municipalité peut compter sur la collaboration d'une vingtaine de collaboratrices et collaborateurs au bénéfice de la formation de formatrice ou formateur en entreprise, qui s'engagent activement pour assurer le développement optimal des compétences des jeunes en apprentissage ou en stage et leur permettre d'achever leur formation avec succès.

Les effectifs des personnes en formation étaient répartis de la façon suivante :

- 20 personnes en apprentissage et 2 en préapprentissage ;
- 9 stagiaires en entreprise longue durée (écoles supérieures de gestion) ;
- 1 stagiaire universitaire (stage 1^{er} emploi) ;
- 10 personnes en stage post-CFC ou en cours de formation d'une durée de six mois à la Maison de l'Enfance et à l'Espace-Jeunes.

En 2023, neuf personnes arrivées au terme de leur formation avec succès ont obtenu leur CFC (2 agentes en information documentaire, 1 informaticien, 4 employées et employé de commerce) et leur diplôme HEG (2 personnes).

Intégration professionnelle

La Municipalité veille à assumer un rôle actif dans le processus d'intégration professionnelle et a développé plusieurs axes de collaboration afin de permettre à des personnes de bénéficier de passerelles d'accès au marché du travail. Dans cette optique, l'Administration communale a conclu des conventions avec l'AJAM afin d'accueillir des personnes issues de la migration dans le cadre de stage d'intégration de 6 mois. Elle a également collaboré avec l'ORIF et l'AI pour encadrer des personnes en réorientation professionnelle et collabore à des programmes d'occupation pour chômeurs ou avec Caritas. La Municipalité offre également 1 à 2 places de travail à des personnes en situation de handicap. Ces collaborations, qui ont permis à une dizaine de personnes d'accéder à une expérience professionnelle en 2023, seront poursuivies ces prochaines années.

Statistiques des absences du personnel

Ci-dessous les absences globales du personnel pour cause de maladie ou accident.

| Durée et type d'absence | Maladie | | Accidents professionnels | | Accidents non professionnels | | Total | |
|---|---------|-------|--------------------------|-------|------------------------------|-------|--------------|--------------|
| | 2022 | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 | 2023 |
| Nombre de jours d'absence | 2'298 | 2'462 | 79 | 88 | 492 | 647 | 2'869 | 3'197 |
| Nombre de cas reconnus par les assurances (APGM et assurance-accidents) | 8 | 15 | 21 | 9 | 53 | 54 | 82 | 78 |
| Taux d'absentéisme | 4.23% | 4.37% | 0.14% | 0.16% | 0.89% | 1.14% | 5.26% | 5.67% |

Commentaires explicatifs concernant les chiffres d'absence :

- L'augmentation des absences, constatée de façon très importante en 2022, s'est maintenue en 2023 et les chiffres d'absence sont très légèrement supérieurs à ceux de l'année précédente. Une inflexion des chiffres d'absence n'a malheureusement pas pu être constatée. Le taux d'absentéisme est passé de 4.36% en 2021 à 5.26% en 2022 et 5.67% en 2023 (ces chiffres correspondent à environ 8.7 jours d'absence par personne en 2021, 11 jours en 2022 et 11,4 jours en 2023). Cette tendance à une augmentation importante a été constatée de façon générale au niveau suisse depuis 2 ans et ce, indépendamment du domaine d'activité ou du type d'organisation (publique ou privée).
- Les cas d'absence de longue durée maladie impliquant l'ouverture d'un dossier auprès de notre assurance perte de gain ont augmenté (15 cas contre 8 en 2022), de même que le nombre total de jours d'absence. Ces cas présentant des problèmes de santé complexes ont généré des durées de traitement et d'incapacité importantes (ex. plusieurs cas de Covid long, cancers, maladies chroniques et/ou invalidantes, dépressions, etc.) avec un impact significatif sur le taux d'absence général du personnel.
- Les cas d'accidents professionnels ont été réduits en 2023 (9 cas contre 21 en 2022) et concernent pour la moitié des cas bagatelles. D'une façon générale, l'évolution du nombre de cas d'accidents professionnels sur les 5 dernières années reste très positive et meilleure que la moyenne dans des branches d'activité comparées.
- Les absences pour accidents non professionnels ont légèrement augmenté en 2023 avec un cas supplémentaire (54 cas en 2023 contre 53 en 2022). Les statistiques restent assez élevées comparativement à la branche d'activité. Diverses mesures d'analyse et de prévention seront prévues pour permettre une amélioration de la situation.
- Le Service personnel continue de mettre en place des mesures d'accompagnement ciblées pour soutenir les personnes en arrêt de longue durée (adaptation provisoire du taux de travail et du cahier des charges, collaboration avec le médecin, collaboration accrue avec l'assurance-invalidité et l'assureur perte de gain maladie, etc.) afin de faciliter leur réintégration au poste de travail et de réduire la durée d'incapacité.

1.8. Archives

Généralités

En 2023, l'archiviste a opéré la refonte des boîtes concernant les bibliothèques et ludothèque. Elle a effectué une recotation partielle des archives des Finances. Elle a reçu en don des ouvrages auxquels elle avait contribué. Elle a procédé au déménagement et au traitement des archives versées par la Chancellerie sortante et la Chancellerie, le MJAH, l'Espace-Jeunes, Courchapoix et le Parti Libéral. Elle a participé à différentes réflexions (communale sur les tâches des collaborateurs et l'inventaire du mobilier, et cantonale sur la documentation audiovisuelle). Elle a créé des dossiers sur les anciens archivistes et sur Delémont'BD et a débuté le tri des photographies à verser prochainement au MJAH. Elle a contribué à mettre en lumière la manifestation Delémont'BD en créant une exposition permanente dans le couloir des Archives situées à

la rue de la Jeunesse. Par ailleurs, elle a proposé plusieurs projets qui devraient aboutir en 2024 ou 2025 (scannage d'une partie des PV de la première moitié du 20^{ième} siècle, impression du cadastre moderne, mise en place de déshumidificateurs pour le local des compactus des Archives). Enfin, elle a pu épauler les Services communaux dans leurs divers questionnements.

Renseignements / recherches / consultation des archives / prêts

Le Service des Archives a effectué 27 recherches sur des sujets généalogiques, cadastraux ou de naturalisation, ainsi que notamment sur les soldats à Delémont en 1944, sur les archives concernant la lutte des femmes, sur les origines du nom Droz, la parcelle du Collège et ses évolutions, le quartier de la Gare et le pont de la Sorne, le réservoir du Montchaibeux et la liste des secrétaires communaux depuis 1900, etc. Il y a également eu 9 consultations concernant les fontaines, parcelles et plans de la Ville de Delémont, des testaments et « La Fabrique » au Pré Monsieur. Les Archives ont rendu 18 visites aux services communaux, ont réalisé 8 groupements de versements et 4 prêts d'ensembles documentaires.

1.9. Commission de conciliation en matière de bail

Durant l'exercice 2023, la Commission de conciliation en matière de bail a traité 55 dossiers, ce qui représente exactement le même nombre que l'année précédente. La commission a siégé régulièrement traitant 46 dossiers en séance de conciliation. Sur les 46 dossiers traités en séance, 23 ont abouti à une conciliation, 23 à un échec.

Les affaires les plus fréquentes portaient sur des augmentations de loyer, sur des contestations relatives à la résiliation du bail et sur des contestations du décompte des charges. A noter que la commission s'attendait à plus de requêtes concernant les décomptes de charges au vu de l'augmentation du prix de l'énergie au début de la guerre en Ukraine.

1.10. Contrôle des habitants

(chiffres entre parenthèses = 2022)

Evolution de la population

| | | |
|-----------------------|-----|-------|
| Naissances..... | 101 | (88) |
| Décès..... | 143 | (135) |
| Mariages | 72 | (96) |
| Divorces | 48 | (54) |
| Naturalisations | 56 | (63) |

| Etat de la population | 31.12.2023 | 31.12.2022 | Différence |
|-----------------------|---------------|---------------|------------|
| Suisses | 8'861 | 8'902 | -41 |
| Hommes | 4'217 | 4'235 | -18 |
| Femmes | 4'670 | 4'667 | -23 |
| Etrangers | 3'634 | 3'579 | +55 |
| Hommes | 1'891 | 1'842 | +49 |
| Femmes | 1'743 | 1'737 | +6 |
| Au total | 12'495 | 12'481 | +14 |
| Hommes | 6'108 | 6'077 | +31 |
| Femmes | 6'387 | 6'404 | -17 |

Permis de séjour et d'établissement pour étrangers

| | | |
|--------------------------------|---------------------|-----------------------|
| Encaissé auprès des intéressés | CHF 164'321.- | (CHF 157'229.-) |
| Versé au Canton | CHF 116'862.- | (CHF 111'794.-) |
| Bénéfice pour la Municipalité | CHF 47'459.- | (CHF 45'435.-) |

1'404 (1'196) permis pour étrangers « B » et « C » ont été renouvelés dans la Commune.

1.11. Jumelages

Jumelage avec Belfort

La Ville de Delémont, l'Université technologique de Belfort-Montbéliard (UTBM) et le Grand Belfort sont partenaires du projet Interreg « Interlab de l'innovation ». Ce projet devrait pouvoir se développer dans le cadre des activités du site de SAFED. Une délégation du Conseil communal a rencontré le Maire de Belfort. Des échanges entre membres du Conseil delémontain des jeunes et leur homologues belfortins ont été organisés (cf. 2.4). En matière culturelle, le photographe Logan Clemares Moretti a pu exposer dans le cadre du mois de la photo à Belfort. Enfin, les jardiniers de l'UETP vont fleurir un parterre à Belfort et leurs homologues belfortins font de même à Delémont, en bordure du faubourg des Capucins (entre le Musée jurassien d'art et d'histoire et le Home la Promenade).

Jumelage avec La Trinidad, Nicaragua

Le jumelage entre Delémont et La Trinidad au Nicaragua a connu une riche 37^{ème} année d'existence. Le centime de l'eau est utilisé pour financer une partie des projets conduits sur place par un groupe de 9 personnes désignées par l'assemblée de leaders communaux issus de 51 communautés rurales. Le Groupe Nicaragua – Jumelage Delémont-La Trinidad - assure bénévolement l'ensemble des activités en ville de Delémont (recherche de fonds, informations, suivi des projets, liens avec les institutions, etc.). L'année 2023 a marqué la fin d'un projet portant sur deux années et financé pour moitié par la Fédération interjurassienne de coopération et de développement - FICD. L'un dans l'autre, chaque franc investi par la Municipalité est multiplié par 4 grâce au financement de la FICD et aux recherches de fonds du Groupe Nicaragua. Un rapport technique et financier a été remis à la FICD pour clôturer ce projet portant sur les années 2022 et 2023. Grâce aux travaux menés en 2023, 10 familles ont reçu une maison digne, 9 familles ont amélioré leur habitat, 32 familles ont amélioré leur diète alimentaire grâce à la mise en œuvre de travaux agricoles communautaires, 200 familles ont bénéficié de reforestations (protection des zones de captage), 18 installations de captage et/ou de distribution d'eau ont été assainies (102 familles bénéficiaires) et l'aménagement de 29 latrines ont permis de maîtriser les risques de contamination d'eau. Le système d'eau potable de l'école préscolaire (construite en 1986 par un groupe de Delémontaines et Delémontains) a été assaini par la pose d'un réservoir assurant de l'eau courante aux 270 enfants de l'école durant toute la journée, sans aucune coupure d'eau (courantes à La Trinidad). Enfin, 144 personnes ont participé au forum de la femme. La coordination avec la nouvelle mairie entrée en fonction en janvier 2023 est assurée. Sur place durant deux semaines pour vérifier les réalisations et préparer l'avenir, deux membres du Groupe Nicaragua ont joué les facteurs en remettant au nouveau maire de La Trinidad un courrier de la Municipalité l'assurant de la poursuite du jumelage et des échanges entre les deux villes. Un programme de travail portant sur les années 2024 à 2026 a été présenté à la FICD par le Groupe Nicaragua. Le travail de solidarité portera sur des réalisations relatives à l'eau ainsi que des formations professionnelles devant assurer aux familles bénéficiaires des moyens économiques autosuffisants. Ce programme porte sur un budget total de CHF 223'000.- sur trois ans. Il a été accepté par la commission technique et le comité de la FICD. Le contrat entre cette organisation et le Groupe Nicaragua est d'ores et déjà signé.

1.12. Commission de la mairie

La Commission de la mairie, présidée par M. Pierre Brulhart, s'est réunie cinq fois en 2023. Elle s'est principalement consacrée à l'examen du nouveau Règlement sur le personnel.

Foires mensuelles

En 2023, trois foires ont eu lieu, le 8 avril (foire de Pâques), le 20 mai (foire aux plantons) et le 30 septembre (foire d'automne).

Cimetière et funérarium

Il y a eu 136 (131) décès à Delémont en 2023 qui ont représenté 105 incinérations, 14 enterrements, 7 inhumations à l'extérieur de la localité et 10 dons du corps à la science.

1.13. Service de police

La Police municipale comprend initialement 16 agentes et agents de police, sous le commandement d'un Commissaire. L'ensemble du personnel policier est en service actif, armé, et sa formation est reconnue au niveau fédéral. L'organisation interne se base sur un système hiérarchisé des grades.

Durant l'année 2023, cinq démissions et un engagement ont été enregistrés, portant ainsi l'effectif du service à 12 membres.

Un service de permanence 24h/24 et 7j/7 est assuré, par le biais d'un tournus « Police-Secours » ou par des périodes de piquet. Pour le personnel hors tournus, des horaires administratifs, voire relatifs à l'événementiel, sont planifiés.

Le chef de service (Commissaire) applique principalement un horaire administratif, variable au gré des besoins. En cas de nécessité, il assure également des tournus « Police-Secours ». Qui plus est, et selon son statut d'Officier de service communal et de Commandant de la Police municipale, il peut être appelé, voire mobilisé, en tout temps. En période d'absence, c'est son adjoint qui le remplace.

Le secrétariat est composé d'une secrétaire et d'une apprentie employée de commerce.

Activités

Les agentes et agents de la Police municipales de Delémont bénéficient des mêmes prérogatives que leurs homologues cantonaux. Leurs activités se répartissent principalement dans les domaines dits de « Police-Secours » et de « Police de Proximité ».

Police-Secours : comprend les interventions qui ne souffrent aucun délai, en particulier celles qui visent à empêcher la commission imminente d'actes punissables ou d'interrompre la commission de tels actes. Le champ d'activité, aussi divers que varié, se décline dans plusieurs registres, tels que :

- interventions urgentes (alarmes, accidents, bagarres, incendies, inondations, etc.) ;
- demandes d'assistance (demandes à caractère social, litiges entre citoyens, etc.) ;
- respect de la loi sur la circulation routière ;
- activité judiciaire de constat (enregistrements de plaintes et constats de cambriolage) ;
- patrouilles et présences préventives sur la voie publique.

Ce domaine est des plus contraignants en termes de disponibilités en personnel. Qui plus est, aux activités et interventions traitées vient s'ajouter toute la masse administrative qui en découle.

Selon la réglementation cantonale actuellement en vigueur, les Polices municipales renforcent la Police cantonale dans l'exécution des missions dites de « Police-Secours ».

Police de Proximité : regroupe l'ensemble des moyens de police déployés sur un territoire défini et affecté prioritairement au renforcement de la sécurité de proximité. Elle doit contribuer à améliorer le cadre de vie à l'échelle des quartiers en luttant contre la délinquance et en réduisant le sentiment d'insécurité. Complément indispensable à un service de police-secours, le concept de proximité doit permettre à la police, au sens large du terme, de faire partie intégrante du paysage urbain. Par le fait d'occuper le terrain, et d'être visible sur rue, elle renforce sa capacité à la fois à dissuader et à rassurer. Elle se rend plus disponible pour le citoyen, amenant à une cohabitation plus sereine. Plus l'action de la police de proximité est conséquente et efficiente, plus elle déchargera, par ses actions en amont, les besoins d'intervention de police-secours. Restent bien évidemment réservées les situations urgentes qui dérogent à toutes règles (accidents, conflits familiaux, etc.).

Selon la réglementation cantonale actuellement en vigueur, la Police cantonale renforce les Polices municipales dans l'exécution des missions dites de « Police de proximité ».

En sus de ces deux importants volets, le fonctionnement du service est également impacté au gré des diverses manifestations culturelles et sportives qui s'égrènent tout au long de l'année sur la ville (Carnaval, Danse sur la Doux, Fête du peuple, matchs de foot et autres événements sportifs, etc.). A ceci s'ajoutent les démonstrations politiques et populaires, lesquelles s'expriment fréquemment par des cortèges au travers des rues (grève du Climat, grève des Femmes, géothermie, UNIA, événements ou situations géopolitiques particuliers, etc.).

Réception « Police Hôtel de Ville » : elle est desservie du lundi au vendredi par une agente ou un agent de police, ainsi que par un membre du secrétariat, selon les horaires communaux usuels. Cette réception offre ainsi à la population delémontaine tout à la fois les prestations d'un guichet communal et celles d'un service de police moderne, ceci au cœur même de la ville.

Instruction

Le personnel policier participe tout au long de l'année aux entraînements de tir et à la formation continue en matière de tactiques et techniques d'intervention (TTI), de même qu'à la réanimation et la défibrillation (REA). Il se perfectionne également de manière régulière dans les différents domaines de ses compétences, en suivant des cours de mise à niveau sous forme présentielle ou au travers de formations en ligne. A noter encore que le volet lié à la cybercriminalité (arnaques en ligne, vol de données, mails frauduleux, etc.), laquelle est en perpétuelle mue, nécessite également l'actualisation des connaissances et des procédures en vigueur.

Dès le second semestre 2023, tout le personnel policier a été instruit à l'utilisation du taser, et ce moyen incapacitant est désormais intégré aux missions de police. Pour le solde de l'année 2023, aucun engagement du taser n'a été nécessaire.

Projets/investissement

L'introduction de la gestion informatisée des différentes autorisations de stationnement sur le territoire communal s'est poursuivie, notamment avec la création d'un règlement idoine.

Quelques chiffres

Dossiers : le nombre de dossiers « Police-Secours » est en hausse en regard de l'année précédente, soit 799 (599 en 2022). Il s'agit d'infractions constatées ensuite d'interventions, de rapports, de constats divers et de plaintes. S'agissant des dossiers administratifs (demandes de naturalisation, notifications de poursuites, patentes de restaurants, dénonciations pour les ordures, enquêtes diverses, etc.), ceux-ci sont restés stables, avec une légère diminution par rapport à l'année précédente, soit 1'068 (1'127). A noter que depuis 2023, le Ministère public adresse à la Police municipale de Delémont toutes les demandes d'identifications de conducteur en lien avec des infractions de stationnement sur des emplacements mis à ban sur la commune. Pour cette année, le nombre de ces requêtes se monte à 184.

Education routière : deux membres de la Police ont visité toutes les classes primaires et enfantines de la ville et ont formé, comme chaque année, les patrouilleuses et les patrouilleurs scolaires. En sus de ces cours, et à la demande de la direction des écoles primaires, quelques cours de sensibilisation en matière de respect mutuel et de comportement ont été distillés dans quelques classes. Suite aux échos positifs, cette nouvelle démarche sera vraisemblablement appelée à être reconduite et développée.

Horodateurs : la somme récoltée s'est montée à CHF 275'585.- (CHF 280'649.-) et € 1'266.- (€ 1'241.-), soit CHF 1'177.-, avant déduction des rétrocessions pour les parkings chemin des Bats, Gare Collectif, Otto's, Etang, Secteur commercial gare, Vieille-Ville, Place Monsieur, Comptoir, Bellevoie, rue de la Jeunesse, Hôpital, et de la TVA.

L'entretien et les réparations des horodateurs collectifs et individuels ont été accomplis tout au long de l'année.

La somme encaissée pour les diverses autorisations de parcage est intégrée au montant ci-dessus.

Amendes d'ordre : 2'535 (3'978) bulletins d'amendes d'ordre ont été délivrés pour un montant de CHF 111'361.- (CHF 194'220.-).

Radars : 11 contrôles radars (20) ont été effectués en 10 lieux du territoire communal et 2'198 (2'956) véhicules ont été contrôlés, parmi lesquels 24, soit 3,77%, étaient en infraction.

Permis de nuit : 128 (166) permis ont été délivrés pour un montant de CHF 12'000.- (CHF 17'850.-).

Chiens : la ville compte quelque 530 chiens.

1.14. Centre de Renfort d'Incendie et de Secours (CRISD)

Généralités

En 2023 le CRISD a renouvelé et reçu 2 véhicules d'interventions, 1 véhicule DCH pour lutter contre les pollutions hydrocarbures et un véhicule pionnier pour le secours routier. Ces véhicules ont été réalisés par la société Brändle. Les véhicules ont été inaugurés à fin 2023.

Les efforts de recrutement des 3 dernières années sont bénéfiques. 10 personnes ont été intégrées au SIS Delémont, 2 femmes et 8 hommes. A fin 2023, l'effectif opérationnel du CRISD est de 56 personnes, dont 9 femmes et 47 hommes. 35 personnes sont intégrées au centre de renfort.

La salle des séances, au rez-de-chaussée, a été rénovée et dotée de moyens informatiques. Un nouveau poste de commandement a été mis en place dans la grande salle de théorie.

A noter qu'à fin 2023 ne restaient que 2 employés communaux incorporés aux pompiers de la Ville de Delémont. Il serait souhaitable de pouvoir bénéficier de plus de candidatures d'employés communaux, considérant la difficulté à avoir des effectifs suffisant lors des alarmes et interventions en journée.

2 personnes occupent des postes professionnels au CRISD, le commandant à un taux de 100% (70% commandant, 20% en faveur de l'ECA Jura et 10% pour la protection incendie) et le préposé au matériel à un taux de 60%. Il devient nécessaire que tant le poste de commandant que celui de préposé au matériel voient leur taux augmenter.

Pour plus de détails, le rapport d'activité du CRISD peut être consulté avec le lien suivant : <https://www.crisd.ch/gr.php?idgr=1> ou en scannant le QR code ci-dessous. Le site internet www.crisd.ch fournira également plus de détails.



Formation

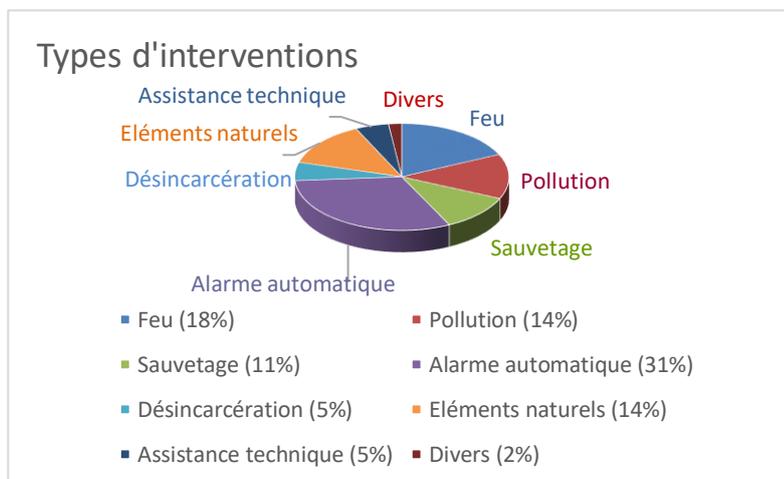
Le CRISD a organisé 30 exercices en 2023 pour tout le monde et 12 exercices spécifiques pour les chauffeurs.

29 personnes ont suivi un cours cantonal représentant 52 % de l'effectif, 35 personnes un cours fédéral représentant 100% de l'effectif et 8 personnes un cours d'instructeur fédéral représentant 23% de l'effectif.

Interventions et répartition par type

Le nombre d'interventions pour l'année 2023 se monte à 199, stable par rapport aux dernières années. Par contre les heures sapeurs ont passablement augmenté pour se situer à 3'500 heures.

| | |
|---------------------------|-----|
| Feu (18%) | 36 |
| Pollution (14%) | 27 |
| Sauvetage (11%) | 22 |
| Alarme automatique (31%) | 62 |
| Désincarcération (5%) | 11 |
| Eléments naturels (14%) | 27 |
| Assistance technique (5%) | 10 |
| Divers (2%) | 4 |
| TOTAL | 199 |



Divers

Le Téléthon a retrouvé une organisation similaire aux années d'avant la crise sanitaire. L'action du CRISD a permis de récolter environ CHF 11'000.-, montant reversé à l'Action Téléthon suisse.

Le CRISD a renouvelé ses tenues de travail (tenues d'attente) composées d'un pantalon, t-shirt à manches courtes, t-shirt à manches longues, veste légère et veste. Il a également changé ses tenues d'intervention en adoptant un modèle répondant au concept de la CSSP de décontamination post-incendie pour les sapeurs-pompiers et composé de 2 tenues qui sont superposables, tenue technique et tenue feu.

1.15. Protection civile

Contribution forfaitaire aux frais d'entretien des abris

La subvention obtenue par la Commune pour l'année 2021 s'est élevée à CHF 8'800.-, pour moitié en faveur de l'abri de la Blancherie et l'autre en faveur du hangar Saint-Michel.

Contribution communale à l'Office de la protection civile régional

La contribution communale est de CHF 3.- par habitant, prise sur le fonds des contributions de remplacement.

1.16. Service financier

Le budget annuel ainsi que les comptes 2023 font l'objet d'une publication séparée. Les différentes informations ci-dessous sont en relation, principalement, avec la perception des impôts et basées sur les années 2018-2021.

Les dernières informations obtenues par le Service des contributions sont les statistiques de l'année 2021. Les données de l'année 2022 nous parviendront, comme à l'accoutumée, au cours du 2^e semestre 2024.

Nous publions ci-dessous la statistique fiscale de l'ensemble des contribuables domiciliés à Delémont. D'autres catégories selon la situation du contribuable, par exemples célibataires sans enfants ou contribuables mariées avec un ou plusieurs enfants, etc., peuvent être obtenues au bureau des impôts et du cadastre ou par messagerie à l'adresse impots@delemont.ch.

Statistiques et comparaisons fiscales

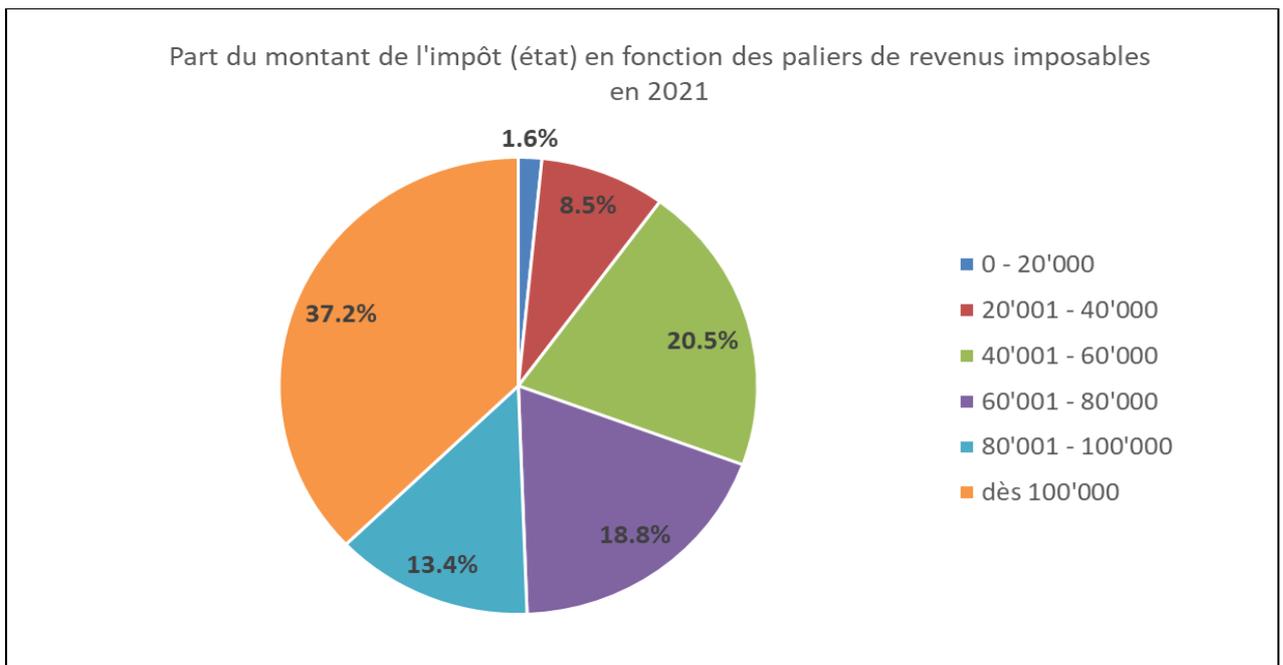
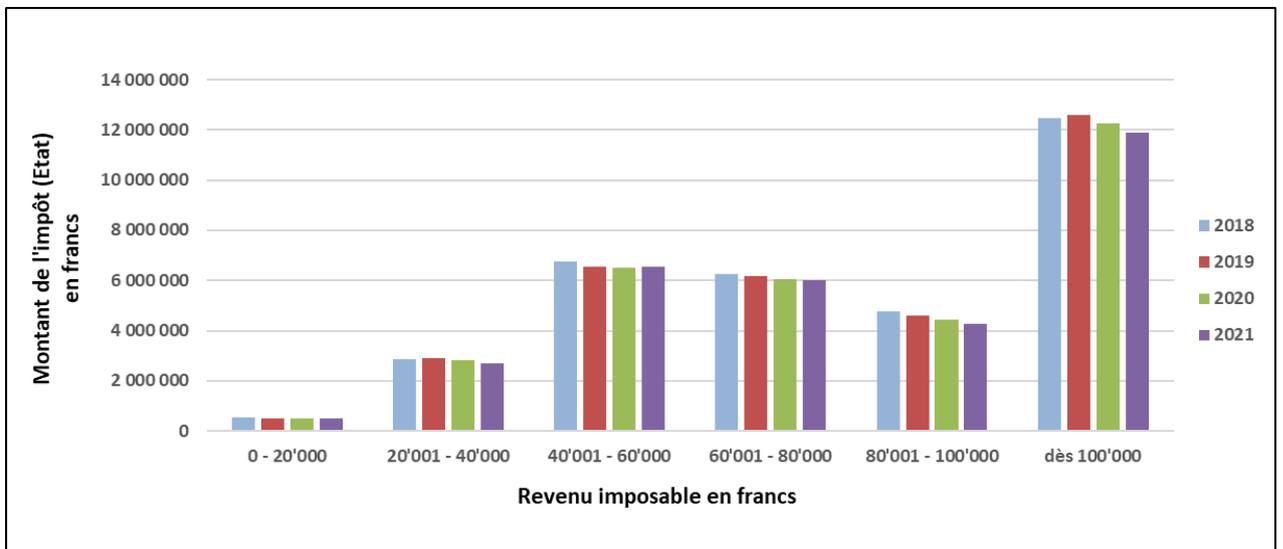
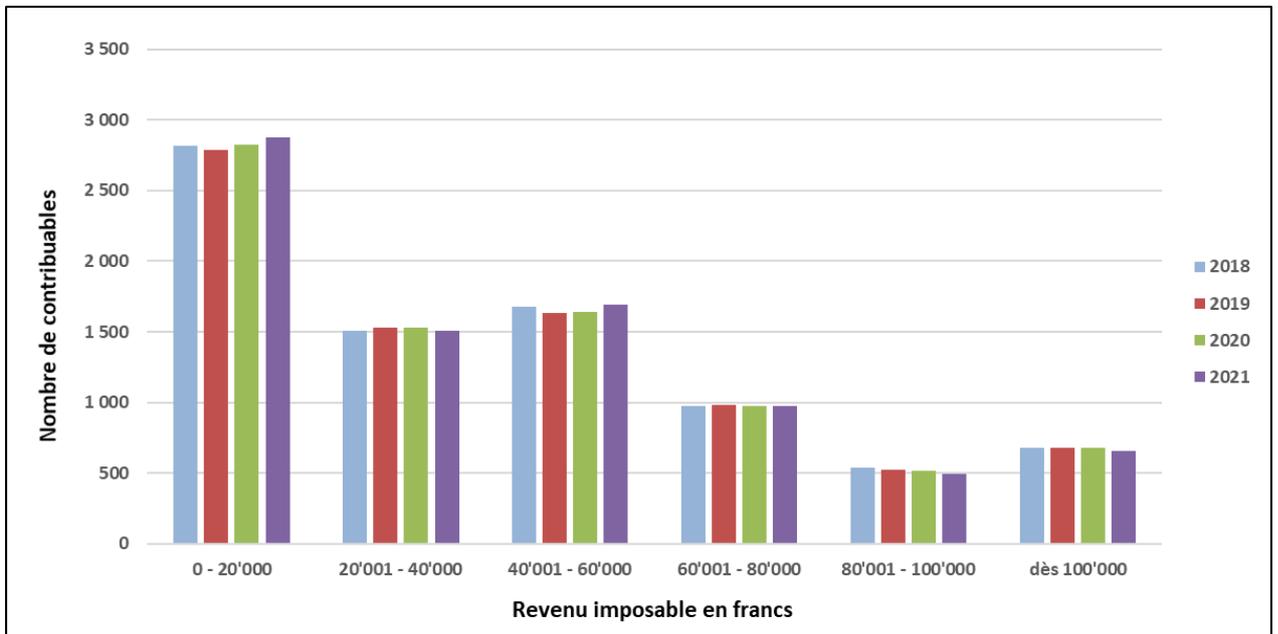
Ensemble des contribuables

En 2021, les personnes physiques qui ont un revenu imposable inférieur à CHF 40'000.- représentent 53% de l'ensemble des contribuables et paient 10% du total des impôts ; 33% des personnes ont un revenu imposable qui se situe entre CHF 40'000.- et 80'000.- et paient 39% des impôts totaux ; 14% des personnes ont un revenu imposable supérieur à CHF 80'000.- et paient 51% des impôts.

Les chiffres inscrits dans le tableau ci-dessous indiquent le nombre de contribuables et le montant d'impôt d'Etat en francs en fonction des paliers de revenus.

| Revenus | 2018 | | 2019 | | 2020 | | 2021 | |
|-------------------------|--------------|-------------------|--------------|-------------------|--------------|-------------------|--------------|-------------------|
| | Nombre | Montant | Nombre | Montant | Nombre | Montant | Nombre | Montant |
| 0 - 20'000 | 2 818 | 538 797 | 2 787 | 518 557 | 2 828 | 515 299 | 2 878 | 505 559 |
| 20'001 - 40'000 | 1 506 | 2 856 785 | 1 530 | 2 904 171 | 1 528 | 2 831 553 | 1 505 | 2 712 519 |
| 40'001 - 60'000 | 1 680 | 6 769 785 | 1 634 | 6 551 553 | 1 643 | 6 489 215 | 1 691 | 6 551 036 |
| 60'001 - 80'000 | 978 | 6 247 539 | 986 | 6 168 734 | 976 | 6 065 964 | 973 | 6 000 327 |
| 80'001 - 100'000 | 540 | 4 750 899 | 527 | 4 593 285 | 516 | 4 441 646 | 495 | 4 274 904 |
| dès 100'000 | 682 | 12 456 986 | 676 | 12 593 087 | 680 | 12 278 008 | 655 | 11 869 414 |
| Total | 8 204 | 33 620 791 | 8 140 | 33 329 386 | 8 171 | 32 621 685 | 8 197 | 31 913 759 |

Ci-après se trouvent les graphiques qui illustrent les données contenues dans le tableau.



Déclarations d'impôts 2023

A propos de l'année fiscale 2023, 8'366 déclarations d'impôts (ci-après DI) ont été envoyées (contre 8'392 DI en 2022). Le Bureau des impôts et cadastre a envoyé 142 formules pour nouveaux contribuables durant l'année 2023 (140 en 2022). Enfin, le nombre de personnes taxées à la source a légèrement augmenté et se monte à 1'880 en 2023 (1'744 en 2022).

Dans le tableau ci-dessous, vous pourrez apercevoir les tendances de ces données au cours des 10 dernières années.

| Année | DI envoyées | Formules 120 (nouveaux contribuables) | Taxé-e-s à la source | Totaux |
|--------------|--------------------|--|---------------------------------|---------------|
| 2014 | 7'825 | 120 | 1'240 | 9'185 |
| 2015 | 7'928 | 112 | 1'259 | 9'299 |
| 2016 | 8'028 | 128 | 1'176 | 9'332 |
| 2017 | 8'033 | 111 | 1'254 | 9'398 |
| 2018 | 8'133 | 135 | 1'457 | 9'725 |
| 2019 | 8'142 | 108 | 1'455 | 9'705 |
| 2020 | 8'162 | 143 | 1'352 | 9'657 |
| 2021 | 8'175 | 137 | 1'412 | 9'724 |
| 2022 | 8'392 | 140 | 1'744 | 10'276 |
| 2023 | 8'366 | 142 | 1'880 | 10'388 |

De plus, le Bureau des impôts et du cadastre a transmis 17 demandes de remise d'impôts en 2023 (contre 16 en 2022) au Service des contributions.

Commission des finances

La Commission des finances, présidée par M. Maël Bourquard, a tenu 9 séances au cours desquelles elle a préavisé les crédits d'investissements et le budget soumis au Conseil de Ville.

Commission d'évaluation des valeurs officielles et locatives des immeubles

Durant l'année 2023, les estimateurs du Bureau des impôts et cadastre, avec les estimatrices et estimateurs du Canton, ont procédé à 436 estimations (58) à la suite de nouvelles constructions, de transformations, de travaux d'amélioration, de constitutions de PPE ou d'autres changements d'affectation (dont 350 estimations qui concernent des constitutions de PPE à l'écoquartier du Parc de la Sorne).

Encaissement des impôts

Statistiques

Afin de répondre à plusieurs interrogations sur l'encaissement des impôts et des éliminations, le Service financier publie ci-dessous les résultats de l'année 2017, laquelle sert de base et permet d'enregistrer les variations sur plusieurs années.

| Récapitulation Personnes Physiques - PP 2017 au 31.12.2023 | | | | | | |
|---|--------------------|-----------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|---------------------|--------------------------------|
| Taxation provisoire | Variations | Taxation définitive revenu | Taxation définitive fortune | Taxation définitive total | Eliminations | Arrérages au 31.12.2023 |
| 23'421'178 | 899'495 + 3,84% | 22'472'988 | 2'094'654 | 24'567'642 | - 451'218 -1,84% | 110'266 0,44% |

Lexique :

Taxations provisoires : estimations, envoyées annuellement en décembre, et basées sur la taxation de l'année précédente.

Variations : à la suite de la taxation définitive, il y a soit des augmentations, soit des baisses par rapport à la taxation provisoire (cf. détails dans les comptes, chapitres 0911 et 0915).

Eliminations : ce montant englobe les remises d'impôts, décisions prises par la Recette de district (RD) à la suite de difficultés financières justifiées du contribuable et les non-encaissements, malgré les poursuites effectuées également par la RD.

Arrérages : solde des impôts à encaisser par la RD. Généralement, il s'agit de taxations qui font l'objet de recours auprès du Service des contributions ou du Tribunal cantonal, voire du Tribunal fédéral.

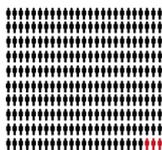
1.17. Secteur informatique

Année de transition

Le budget 2023 de l'administration ayant été fortement réduit suite aux décisions du Conseil de Ville, un axe de travail fort sur la consolidation des acquis a été défini.

Quelques projets d'envergure, pour lesquels les crédits avaient été validés par les autorités politiques compétentes, ont tout de même été mis en place. Ceci dans le cadre de la rationalisation des coûts et de la modernisation de certaines infrastructures, telles que la téléphonie.

Données générales



400 employés de la Ville de Delémont et des écoles primaires

3 collaborateurs au service informatique



600 postes de travail



230 éléments de réseau actifs



40 sites interconnectés

Volumétrie des données



65 serveurs virtualisés



8 téraoctets de données



37 téraoctets de backup

Sécurité et prévention



60'000 spams interceptés



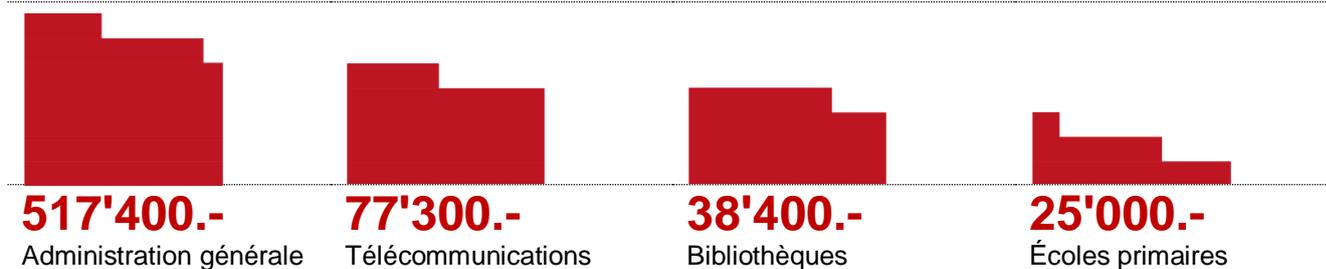
700 malwares supprimés



200 formations cybersécurité

Budget

658'100.- gérés par le service (sans le personnel, ni les crédits cadres), répartis comme suit :



Consolider les acquis

Changement de plan tarifaire pour la téléphonie mobile

La Ville de Delémont met à disposition des téléphones mobiles à ses employés et a lancé en 2023 un appel d'offres pour renouveler le mandat d'opérateur téléphonique. La solution retenue permettra à la Ville de Delémont d'uniformiser les abonnements de téléphonie mobile, et d'économiser 8% sur la facture annuelle.

Le Service informatique a signé un contrat de 2 ans renouvelable, avec des forfaits plus intéressants que précédemment.

La Ville de Delémont s'est aussi dotée d'une directive concernant la téléphonie mobile, permettant de cadrer l'utilisation des appareils professionnels tant en termes de transfert de données, de communications ou d'installations de logiciels.

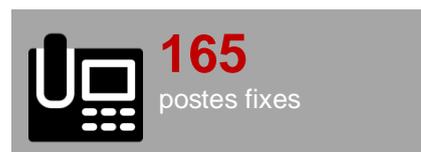


Renouvellement de la téléphonie fixe

Un crédit cadre de CHF 170'000.- adopté par le Conseil de Ville a permis de lancer un appel d'offres sur invitation en juin 2023 auprès de quatre fournisseurs, afin de renouveler les installations de téléphonie fixe. La solution téléphonique proposée s'adaptera à l'environnement existant de la Ville de Delémont sans modification importante ainsi qu'aux évolutions prévues. Elle devra s'intégrer notamment avec :

- le câblage informatique existant aux places de travail ;
- le réseau LAN et Wifi existant ;
- le plan de numérotation téléphonique existant ;
- les SIP trunks futurs pour le réseau téléphonique public ;
- le plan d'adressage IP et les VLAN existants ;
- les postes de travail existants Dell Wize Thin client ;
- les ordinateurs Apple sous macOS ;
- l'OS Windows 10 et la suite Office ;
- la virtualisation des postes clients sur VMware Horizon.

Le changement de système de téléphonie fixe devrait permettre d'économiser environ 20% sur le budget de télécommunications et des liaisons au réseau de téléphonie public.



Diminution des tarifs d'impression des photocopieurs

Une renégociation des tarifs d'impression pour l'ensemble du parc des photocopieurs a été menée auprès des deux fournisseurs de l'administration communale et des écoles, ceci afin de réaliser une économie de 10% sur les tarifs à la copie.

De plus, une solution de contrôle des impressions par utilisateurs a été mise en place dans les écoles primaires, afin de réduire les volumes de documents produits au strict nécessaire.



Cybersécurité

Un audit externe a été réalisé par une société spécialisée concernant la protection des infrastructures critiques telles que les éléments actifs du réseau Ethernet ainsi que les serveurs et les données s'y trouvant. Les différents appareils connectés à internet ont été soumis à des tests de vulnérabilité et aucune faille connue n'a été détectée.



Formation

Campagne de sensibilisation à la cybersécurité

Une campagne de sensibilisation a été menée auprès de 200 collaborateurs de l'administration, ceci afin d'élever le niveau de conscience des risques encourus par chacun lors de tentatives de phishing ou d'extorsion par le biais de mails ou de sites frauduleux. Cette formation s'est déroulée durant toute l'année 2023 et était composée de capsules vidéo ainsi que de questionnaires portant sur de nombreux aspects de l'usage de l'informatique tels que les réflexes à avoir concernant les mails non attendus, la protection des données sensibles ou encore l'accès à internet de manière sécurisée.



2. DEPARTEMENT DE LA COHESION SOCIALE, DE LA JEUNESSE ET DU LOGEMENT

Responsable : M. Patrick Chapuis, conseiller communal

Préambule

L'entrée en fonction au 1^{er} janvier 2023 de M. Patrick Chapuis en qualité de chef du Département CSJL a obligatoirement donné lieu à un période dédiée au transfert des informations et à la prise en main des dossiers. Ce fut également l'occasion d'une remise en question constructive et bénéfique sur certaines pratiques et priorités du Département. En son titre de président du Conseil de la Fondation Clair-Logis, M. Chapuis, ainsi que le chef du Service CSJL, ont été considérablement occupés par ce dossier sensible durant toute l'année 2023.

Encouragés par les principes définis dans le cadre de l'audit organisationnel et financier mené sur le 2^e semestre, l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs ont consacré beaucoup d'énergie à l'analyse des prestations du Département CSJL et à leur priorisation afin de privilégier celles apportant une plus-value tangible à la population delémontaine. A titre d'exemple, le Concept communal en faveur des seniors constitue un élément de grande satisfaction au sein des réalisations du département.

A noter encore que le Service CSJL a accueilli pour la première fois, entre septembre 2023 et février 2024 et à 50%, une stagiaire dans le cadre du programme « START » mis sur pied par l'AJAM ; afin de parfaire sa langue française et son intégration, elle a participé à diverses activités et prestations du service.

2.1. Prestations et activités 2023 pour l'ensemble du Département : les chiffres

Afin d'alléger les textes suivants, les chiffres principaux concernant les activités du Département sont compilés dans le tableau ci-dessous :

| | Chiffres 2022 | | Chiffres 2023 | |
|--|---|---|---|--|
| Agence communale AVS-AI | 1'784 rentiers AVS | 499 rentiers AI | 1'705 rentiers AVS | 406 rentiers AI |
| | 3'594 affiliations AVS | 210 rentiers API | (non fourni par ECAS) affiliations AVS | 221 rentiers API |
| | 1'004 bénéficiaires PC | 602 demandes et révisions PC | 1'105 bénéficiaires PC | 645 demandes et révisions PC |
| Aide sociale (préavis) | 98 demandes | 2 refus | 127 demandes | 2 refus |
| Allocations de fin d'année | 231 bénéficiaires | CHF 114'660.- | 237 bénéficiaires | CHF 114'915.- |
| Allocations d'incitation à la formation | 4 bénéficiaires | CHF 13'920.- | 3 bénéficiaires | CHF 6'150.- |
| Bourses | 80 étudiants | CHF 137'980.- | 81 étudiants | CHF 134'778.- |
| Colonie du Creux-des-Biches | 24 contrats 651 personnes | 2490 nuitées | 36 contrats 1042 personnes | 3070 nuitées |
| | 1 colonie d'été 1 colonie d'automne | 37 colons 32 colons | 1 colonie d'été 1 colonie d'automne | 24 colons 17 colons |
| | 153 accueils libres 591 heures | 2'542 passages (60% de Delémont) | 158 accueils libres 624 heures | 2'441 passages (78% de Delémont) |
| Espace-Jeunes | 15 enfants | CHF 87'626.- | 13 enfants | CHF 140'171.- |
| Funérailles décentes lors de successions répudiées | 31 dossiers | CHF 90'805.- | 19 dossiers | CHF 34'061.- |
| Ludothèque | 13'356 prêts 3'995 jeux disponibles | 974 abonnements CHF 12'490.- de recettes | 12'134 prêts 4011 jeux disponibles | 976 abonnements CHF 12'767.- de recettes |
| Maison de l'Enfance | 192 places de garde 410 enfants inscrits | 79% de remplissage 182 sur liste d'attente | 192 places de garde 381 enfants inscrits | 81% de remplissage 145 sur liste d'attente |
| Vélostation | 60 abos annuels 118 abos mensuels 236 entrées individuelles | 45 personnes en insertion (26 pour Vélostation, 19 pour tournée voirie) | 50 abos annuels 139 abos mensuels 287 entrées individuelles | 23 personnes en insertion (15 pour Vélostation, 8 pour tournée voirie) |

2.2. Commissions

La Commission des affaires sociales et du logement a siégé 4 fois en 2023 et a principalement abordé les sujets suivants : l'état d'avancement des politiques des seniors, de la jeunesse et du logement ; la situation de la résidence Clair-Logis ; le concept Mieux-Vivre Ensemble ; la situation du Vilebrequin ; le budget 2024 avec ses implications. La Commission de la jeunesse n'a, quant à elle, pas été reconduite pour la législature 2023-2027 ; son statut sera rediscuté dans le cadre de la politique de la jeunesse.

2.3. Cohésion sociale

Agence communale AVS-AI

L'agence AVS-AI assure le lien entre la population et l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS) pour les prestations du 1^{er} pilier. À ce titre, elle effectue les prestations suivantes : aide aux personnes concernées, contrôle des affiliations, traitement des déclarations de salaire des affiliés, renseignements quant au droit aux allocations familiales, à la rente vieillesse, à la retraite anticipée et aux prestations complémentaires.

Les collaboratrices de l'Agence AVS-AI ont également supervisé l'organisation de la cérémonie d'accueil des futur·e·s retraité·e·s (environ 60 participants le 15 novembre 2023 au Forum St-Georges) et ont géré les préavis d'aide sociale et l'octroi des allocations de fin d'année aux personnes en âge AVS en situation précaire.

Clair-Logis

L'équipe de direction a été complétée au début 2023. Les démarches permettant l'entrée dans le nouveau bâtiment du personnel et des résidents de la Fondation Clair-Logis ont été entravées et retardées du fait d'exigences administratives de la part du propriétaire. Grâce à un nouvel engagement de la Municipalité sur des garanties de loyer et de liquidités bancaires, validé par le Conseil de Ville le 22 mai 2023, les premiers résidents ont pu être accueillis au début juillet. Si les 9 appartements protégés ont immédiatement trouvé un locataire, le remplissage des chambres EMS et UVP a été plus laborieux : à fin 2023, les 39 lits EMS étaient occupés, mais seule la moitié des 16 lits UVP avaient trouvé preneurs.

Ce remplissage des lits freiné, conjugué avec une gestion compliquée du personnel, des prestations externes impossibles à réaliser, ont conduit la Fondation Clair-Logis dans une situation financière très préoccupante. Le déficit prévisible à fin 2023, bien plus important que budgété, et le fait que la Municipalité ne pouvait pas poursuivre son soutien au-delà de 2023 ont poussé le Conseil de Fondation à prendre la décision, le 16 novembre 2023, de chercher un repreneur. A fin 2023, des contacts étaient en cours avec pour objectif de trouver un partenaire fiable et de limiter les dégâts, tant au niveau des résidents, du personnel que des finances de la Fondation et de la Municipalité.

Commune en santé

La Ville de Delémont s'est vu remettre le 2 juin 2023 le label « Commune en santé », avec le plus haut niveau de 3 étoiles et 56 mesures validées contribuant à la promotion de la santé et au bien-être de la population. Il s'agira désormais de poursuivre l'implication communale dans ce label et de mettre en place des mesures innovantes.

Concept en faveur des seniors

L'année 2023 a été celle du lancement de différentes démarches menant à l'élaboration d'une politique des seniors pour la ville de Delémont. Un groupe de travail, constitué de différentes institutions et de seniors, a vu le jour pour l'occasion.

Le premier semestre a été consacré à la réalisation d'un diagnostic quantitatif et qualitatif auprès des seniors delémontains âgés de 65 ans et plus : enquête par questionnaires (taux de réponse : 33%) et réalisation d'un premier atelier participatif (50 participants). De nombreuses thématiques, propositions, revendications ont été évoquées durant cette première étape. Le groupe de travail a procédé à une synthèse de toutes les idées évoquées, avec un regard pragmatique et réaliste. Lors du deuxième semestre, un second atelier (50 participants) a été réalisé, afin de soumettre aux seniors les propositions de thématiques et mesures à faire figurer dans le rapport final et d'affiner avec eux le degré de priorité de celles-ci notamment. Toujours encadré par le groupe de travail, le Service CSJL a ensuite synthétisé le tout dans un concept communal et un catalogue de mesures.

Fair Trade Town

Dans le cadre de l'engagement de la Municipalité en faveur du commerce équitable et du soutien à la promotion de modes de consommation responsables, celle-ci a participé activement à la Fête de la transition qui a eu lieu le samedi 1^{er} juillet 2023, avec un stand de dégustation de produits équitables et locaux et une exposition d'affiches de l'Association romande des Magasins du monde qui mettaient en lumière les valeurs du commerce équitable. Cette manifestation a été l'occasion de sensibiliser la population à l'importance du commerce équitable et de la durabilité. Le groupe de travail a cependant dû constater que l'engouement pour cette thématique reste faible. L'impact envers la population delémontaine étant marginal, le développement de ce label ne pourra pas être priorisé au cours des prochaines années.

Fête de la Citrouille

Organisée par un groupe de travail réunissant les Services CSJL et CSE, l'Espace-Jeunes, les bibliothèques, la Ludothèque, le Théâtre du Jura, le Musée jurassien, le CJC-SAS et les scouts de Delémont, la Fête de la Citrouille a vu environ 900 participants déambuler dans les rues de la Vieille Ville pour accompagner le béluga Charlie à la recherche des galaxies perdues. Malgré ce beau succès, cet évènement ne sera pas reconduit en 2024, ceci afin de prioriser des actions profitant au plus grand monde et plus proche de la sphère de travail des différents partenaires.

Fête des voisin-e-s

La Fête des voisin-e-s a pour but de permettre à des personnes d'un même quartier de se rencontrer de façon conviviale afin de rompre l'isolement et créer un sentiment d'appartenance. Elle se déroule dans plusieurs pays et dans différentes villes suisses. La seconde édition organisée à Delémont a eu lieu le vendredi 2 juin 2023 et a connu un franc succès. Pas moins de 27 fêtes se sont organisées dans les quartiers de la ville et différents partenaires ont participé à la réussite de cette manifestation. La coordination a été assurée par le Service CSJL, qui a également appuyé l'organisation dans les quartiers et offert un kit d'apéritifs. La fête sera rééditée en 2024, en tentant cependant de réduire les prestations communales.

Jardins familiaux

Avec l'appui technique du Service UETP, le Service CSJL supervise et visite ponctuellement les trois sites de jardins familiaux (Blanche-Pierre, Cras-Franchier et Cras-des-Fourches). Les nouveaux contrats de bail et règlements d'utilisation ont permis d'améliorer la gestion des jardins et leur impact envers les voisins, même si certaines incivilités sont encore constatées. L'abattage de 5 arbres majeurs dans une haie communale au Cras-Franchier, la correction d'une clôture et un conflit entre l'association et un locataire à Blanche-Pierre ont nécessité l'intervention des services communaux.

Mieux vivre ensemble

Suite à la motion 5.03/23 déposée par le PCSI, le concept du Mieux-Vivre Ensemble a été repris dans le cadre de la Commission des affaires sociales et du logement. La genèse du concept a été présentée aux membres, puis un questionnaire leur a été transmis afin de déterminer une méthodologie de travail. Ils ont ensuite dû choisir 5 thèmes prioritaires parmi les actions déjà ébauchées par le précédent groupe de travail. Une synthèse des questionnaires sera réalisée début 2024 et un sous-groupe de travail sera constitué afin de poursuivre la réflexion. Pour donner suite à la motion 5.17/19, la problématique du harcèlement de rue fait partie des thèmes qui seront abordés.

Vélostation

Les chiffres présentés dans le tableau au début du chapitre démontrent une fréquentation relative stable, mais encore inférieure aux chiffres constatés avant COVID. Le système de contrôle des accès Vélocity donne entière satisfaction. Le groupe de pilotage ne s'est pas réuni en 2023. Il y a lieu de remercier le personnel de Caritas qui s'engage sans compter pour le bon fonctionnement et le développement de la Vélostation.

L'ouverture d'une petite Vélostation au sud des voies a été mise en veille à ce stade, dans l'attente d'une fréquentation renforcée. Une feuille de route contenant divers outils de promotion de la Vélostation a été établie ; les premiers évènements sont agendés au printemps 2024, dans le cadre de la Fête de la transition et de la Nature et du SlowUp. Une réflexion a été lancée pour la mise sur pied d'un service de livraison des courses à domicile, afin de réduire la dépendance à la voiture et de répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite.

Le nombre de personnes en réinsertion occupées à la Vélostation et pour la tournée de voirie a diminué. En 2024, il y aura lieu de questionner la vocation sociale de la Vélostation, qui s'apparente de plus en plus à un simple parc à vélo sécurisé. L'engagement de l'Agglomération delémontaine devra également être réévalué.

... et encore :

- Une enquête a été menée auprès des partenaires externes du Département afin d'évaluer leurs prestations en faveur de la population delémontaine et de revoir la répartition des subventions versées par la Municipalité ; des propositions seront faites dans le cadre du budget 2025.
- La Municipalité a prolongé son soutien financier et logistique à la bibliothèque d'objets « Le Vilebrequin ».
- Le Service CSJL a été étroitement associé à la mise sur pied par le Service cantonal de l'action sociale d'une campagne de lutte contre le non-recours aux prestations sociales, qui s'étendra de début mai à mi-juin 2024.
- Une proposition de révision du règlement concernant l'octroi des allocations de naissance sera présentée au Conseil de Ville dans le courant de l'année 2024.

2.4. Jeunesse

Centre de la jeunesse et de la culture (CJC-SAS)

Le SAS a offert en 2023 une palette de concerts et d'autres événements très diversifiés, qui a attiré une affluence stable, mais satisfaisante. Le SAS a activement participé à la Danse sur la Doux en organisant et animant une scène musicale sur la place de la Liberté.

La Commission quadripartite s'est réunie à deux reprises pour faire le point sur les activités du SAS et valider les demandes de prolongation d'horaire. La révision du contrat de prestations liant la Municipalité et le CJC et du règlement d'utilisation du SAS a été finalisée ; les nouveaux documents n'ont cependant pas été formellement validés dans l'attente des discussions en cours concernant l'avenir de la Commission quadripartite.

Conseil delémontain des jeunes (CDJ)

La législature 2022-2023 du CDJ présentait un effectif de 25 jeunes. Répartis en sous-groupes, ils ont pris part à diverses actions selon leurs intérêts :

- la commission « écolo » a mis en place un stand de sensibilisation à l'environnement lors de la Foire aux plantons du 20 mai 2023 ;
- la commission « sport » a réfléchi à un projet d'aménagement d'une zone fixe de parkour et s'est rendue dans le canton de Vaud pour visiter des infrastructures de ce type ;
- la commission « loisirs » a organisé un tournoi de jeux vidéo à l'Espace-Jeunes le 1^{er} avril 2023 avec un moment dédié à la prévention sur les écrans ;
- la commission « culture » a organisé un festival multiculturel en collaboration avec le CJC-SAS et divers artistes régionaux durant toute la journée du 9 septembre 2023 dans les jardins du Château et à l'intérieur du SAS.

De plus, les élu·e·s ont effectué plusieurs rencontres et échanges avec leurs homologues du Conseil municipal des enfants de Belfort. Enfin, ils se sont également affrontés lors d'un concours de débat qui portaient sur des votations fédérales passées.

Pour la législature 2023-2024, l'animateur Malik Schaub a décidé de supprimer le système de vote pour accueillir davantage de jeunes. Ce sont plus d'une cinquantaine de jeunes membres qui ont décidé de s'investir cette année. Ils se sont répartis en 6 commissions (voyage, sport, loisirs, culture, festival et Espace-Jeunes).

Espace-Jeunes

L'Espace-Jeunes est entré dans sa 19^{ème} année d'existence en 2023. Sa mission consiste à accompagner de manière collective ou individuelle les adolescents qui fréquentent les lieux, tout en offrant un espace de liberté d'expression où les échanges sont importants, dans un climat d'écoute, de dialogue, de non-jugement, de négociation, de tolérance et de développement du regard critique.

Les accueils libres constituent la base de la pratique de l'animation socioculturelle au sein d'un Espace-Jeunes. 70 animations ont été proposées, dont deux expositions sur les thèmes des menstruations et de la santé mentale, de nombreuses soirées repas, plusieurs comités des jeunes, une journée à Rulantica, etc. Une seconde édition du *tournoi de Streetbasket* s'est déroulée au mois de juin. Les *Eléphantaisies* restent l'événement phare mis en place par l'équipe d'animation et ont réuni 2'500 enfants qui ont participé à la septantaine d'ateliers matinaux répartis sur les deux semaines d'animation ; 2'500 personnes sont venues assister aux huit représentations artistiques en début de soirée. L'acquisition d'un vélo cargo va permettre

aux professionnels de développer le travail social hors murs et d'aller à la rencontre des jeunes en ville de Delémont. L'Espace-Jeunes s'est rapproché du CDJ et fait maintenant partie intégrante du projet ; une commission proposera des animations et des idées pour le programme d'activités de l'Espace-Jeunes.

De nombreuses autres informations figurent dans les rapports d'activités publiés sur le site internet communal.

Ludothèque

L'année 2023 fut marquée par le départ à la retraite de Mme Pascale Hoffmeyer, responsable de la Ludothèque, après 27 ans de service ; le Département CSJL lui réitère ses remerciements et ses vœux de bonheur et santé pour sa retraite. Après son départ, durant les mois de novembre et décembre, les trois ludothécaires (1.15 EPT), aidées deux après-midis par semaine par la stagiaire « START » de CSJL, ont fait preuve d'une grande souplesse afin d'assurer les priorités et les prestations essentielles à la Ludothèque, ceci dans l'attente de l'engagement de la nouvelle ludothécaire permettant de rétablir les 1.65 EPT garantissant le fonctionnement du service. Mme Sybille Charmillot a été confirmée en tant qu'aide-ludothécaire (employée en situation de handicap).

Afin de mettre à profit le jeu comme outil social, la Ludothèque a dispensé le cours « Jeux adaptés pour le 3^{ème} âge » destiné aux étudiantes et étudiants en santé social (Ortra). Elle a accueilli tout au long de l'année plusieurs groupes de requérants d'asile (AJAM) afin de leur présenter le service ainsi que l'utilisation des jeux dans le cadre privé. De plus, le service a collaboré étroitement avec la FLS (Fédération des Ludothèques Suisses) pour la mise en place d'un cours à Delémont intitulé « Mise en scène du jeu ». Neuf ludothécaires de toute la Suisse romande y ont participé.

Dans le cadre de sa mission d'encouragement aux activités ludiques, la Ludothèque a participé à différentes manifestations telles que : la *Journée Nationale du jeu* invitant à partager une partie de Uno avec son entourage ; la *Fête de la Citrouille* en animant un poste ludique ; le traditionnel *Troc de la Ludo* aux jardins du Château, permettant aux enfants de revendre les jeux et jouets inutilisés ; la *Nuit du Jeu*, une soirée ludique spécialement destinée aux adultes et professionnels du jeu. Pour finir l'année, les *Nouveautés de Noël* ont pris place au sein de la Ludothèque.

Maison de l'Enfance

Les équipes de la Maison de l'Enfance se sont à nouveau grandement investies dans l'accueil des enfants au quotidien pour répondre à leurs différents besoins. Elles ont continué les réflexions pédagogiques afin d'assurer une cohérence institutionnelle et ont poursuivi les mesures en vue d'optimiser simultanément le taux de remplissage et les conditions d'accueil.

L'année 2023 a été marquée par l'ouverture du groupe « Collège ». En effet, un groupe d'enfants âgés de 8 à 12 ans a pris les repas à la cantine du Collège, accompagné d'un professionnel de l'enfance. Ce projet a permis d'accueillir des nouveaux écoliers à la Maison de l'Enfance, ce qui a été apprécié par les parents. Les trajets à pied avec les enfants de la 1^{ère} à la 3^{ème} hamos ont été augmentés. L'entreprise de taxi AUNORA ayant donné sa dédite pour fin 2023, l'équipe de direction a dû chercher d'autres solutions pour transporter les enfants dans les différentes écoles de Delémont.

Une réflexion autour de l'alimentation a été entamée, notamment pour diminuer les déchets et améliorer la qualité des repas proposés aux enfants.

Le canapé forestier a été finalisé et permet désormais aux enfants de vivre des moments en collectivité en forêt.

Promotions citoyennes

La 4^e édition des Promotions citoyennes s'est tenue le 5 mai 2023 au SAS, en présence de 24 jeunes Delémontaines et Delémontains qui ont atteint leur majorité civique en 2023. Intitulée « Soirée des 2005 », la cérémonie a fait peau neuve, avec la création d'un logo et d'une identité visuelle propre. Pour cette nouvelle édition, le Service CSJL et l'Espace-Jeunes ont pu compter sur l'aide de trois jeunes Delémontaines et Delémontains qui ont pris part à l'organisation de l'événement. La soirée s'est déroulée au SAS dès 18h30. Autour d'un apéro dinatoire, les jeunes ont été accueillis par le Conseil communal. Ils ont ensuite participé à un quiz interactif et ont pu profiter d'un concert d'un groupe régional. A la fin de la soirée, chaque jeune est reparti avec un cadeau offert par la Municipalité et ses partenaires.

Seuls 15% des jeunes ont répondu à l'invitation, malgré l'organisation par leurs pairs ; ce manque d'intérêt a poussé le Service CSJL et le Conseil communal à renoncer à cet événement dans l'attente des conclusions de la politique de la jeunesse.

Skate-park

Des travaux de maintenance nécessitant le changement de certaines surfaces ont eu lieu durant l'année 2023. Ils se sont chiffrés à CHF 3'006.-. Des projecteurs LED ont été acquis en fin d'année.

... et encore

- Avec l'appui des animateurs socio-culturels de l'Espace-Jeunes et du CDJ et d'un mandataire externe, le Service CSJL a mis sur pied un atelier au sein de la Danse sur la Doux, afin de tenter d'identifier les besoins des jeunes. Le succès a été mitigé auprès des 16-25 ans, qui constituaient la cible initiale et qui sont restés très discrets. De bons enseignements ont néanmoins pu être tirés des contacts avec les plus jeunes. Les efforts dans ce sens seront poursuivis dans le cadre de la politique de la jeunesse dont l'élaboration débutera en 2024.
- Au Creux-des-Biches, le nombre de visiteurs et de nuitées a augmenté, mais seuls 10 à 15% proviennent de Delémont. L'association a organisé deux colonies en 2023, durant les vacances d'été et d'automne ; suite au peu d'engouement des enfants, au manque de moniteurs et aux problèmes disciplinaires rencontrés, l'association a décidé de renoncer à la colonie d'automne. Au vu de ces constats, une réflexion est en cours afin de d'évaluer l'opportunité de conserver ce bâtiment en mains communales.
- Une proposition de révision du règlement concernant l'octroi des bourses d'étude sera présentée au Conseil de Ville dans le courant de l'année 2024.

2.5. Logement

Le Département CSJL s'est considérablement investi dans le processus de fusion par absorption de la Société coopérative delémontaine d'habitation au sein de la Société coopérative jurassienne d'habitation, qui a abouti à fin 2023. Les 34 logements des immeubles de la rue Méret-Oppenheim ont ainsi pu être maintenus dans la fourchette des loyers modérés.

Des contacts approfondis ont été menés avec le Réseau romand du logement et certaines villes romandes pour obtenir des références probantes en termes de règlement pour la création et l'attribution de logements à loyer modéré. Le Département CSJL a aussi été étroitement associé à l'étude visant au renforcement de l'attractivité résidentielle de la ville. Les informations recueillies permettront d'alimenter la politique du logement.

Enfin, la coordination s'est poursuivie avec le Service financier pour optimiser la mise à disposition des 35 logements communaux, dont la gestion a été confiée à une société tierce à fin 2023.

3. DEPARTEMENT DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ECOLES

Responsable : M. Claude Schluchter, conseiller communal

Préambule

Pour le Service de la culture, des sports et des écoles, 2023 a permis d'entamer des réflexions organisationnelles et stratégiques différentes des années précédentes. En effet, sous l'impulsion de l'audit financier et organisationnel imposé, plusieurs axes de travail ont été ciblés afin de redéfinir la fonction même du service au sein de la population delémontaine et plus largement, son positionnement dans les panoramas culturels et sportifs locaux. La mise en place d'une nouvelle politique culturelle et d'une politique sportive est désormais un objectif à court terme.

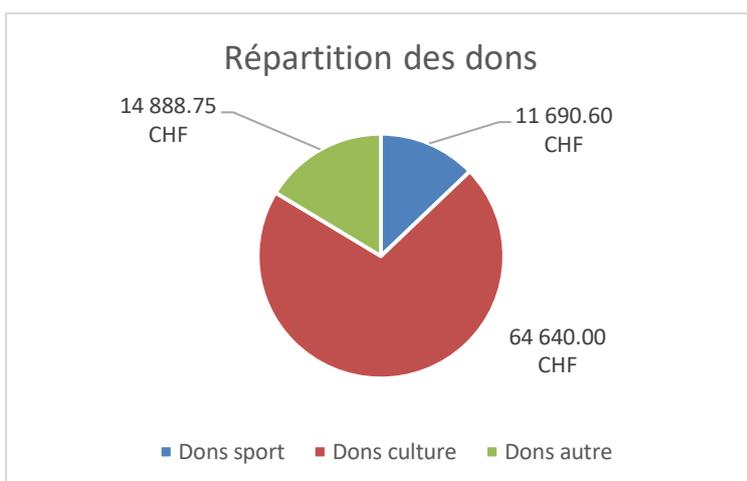
Au cours de l'année, la collaboration avec les différents acteurs culturels et sportifs locaux s'est volontairement intensifiée, ce qui a permis au service de se voir totalement inclus dans leurs univers et d'en saisir plus facilement les enjeux. Ce rapprochement est bénéfique aux deux parties.

La gestion des locations des 9 halles de sport de la Ville ainsi que des 4 locaux à vocation culturelle démontre que l'attente est toujours plus forte. Parallèlement, les demandes de réservations d'heures de piscines, de terrains de football ou autres lieux multisports sont également grandissantes. Cette situation exprime ainsi un dynamisme sociétair important à Delémont. A ce jour, nous ne pouvons malheureusement pas satisfaire toutes les demandes.

Les différentes manifestations organisées par le service occupent une place importante pour le personnel. Mettre sur pied un événement qui fait sens au cours de l'année constitue un élément de satisfaction important. A titre d'exemple, le cortège de St-Nicolas, qui connaît un succès grandissant, permet de réunir pas loin de 1'000 personnes de tout âge, toute culture, tout milieu, dans la cour du Château. La tradition, l'animation musicale et la force du patrimoine permettent un lien social fort lors de cette soirée.

En 2023, plus de 100 demandes de subventions ponctuelles (rubrique "Diverses manifestations") ont été traitées par le service. Au final, les sommes attribuées l'ont été pour environ deux tiers à la culture et un tiers au sport. Diverses manifestations en lien avec les traditions régionales ont également été soutenues. En 2023, les subventions aux sociétés locales ont également été revues (en prévision du budget 2024) par le biais d'un questionnaire spécifique.

Attribution des subventions ponctuelles en 2023, en pourcent.



| | | |
|----------------|-----------|--------|
| Dons - sport | 11 690.60 | 12.82% |
| Dons - culture | 64 640.00 | 70.86% |
| Dons - autre | 14 888.75 | 16.32% |

3.1. Sports

Commission des sports

Sous la présidence de M. Blaise Christe, Le Centre, la Commission des sports s'est constituée en mars et s'est réunie à 4 reprises durant l'année 2023.

L'augmentation du prix d'entrée à la piscine a été validée par la commission, piscine qui fêtait ses 100 ans en 2023. Elle a validé également la mise en place de postes fixes pour la course d'orientation au Bois Brûlé. Elle suit l'avancée des projets de parc urbain et de Journée des sports, ainsi que les répercussions de la promotion de la 1^{ère} équipe des SRD sur les infrastructures existantes, ainsi que les travaux d'extension de la terrasse du restaurant de la Blancherie.

Le budget communal dédié au sport est également étudié au sein de la commission.

La proposition des sportives méritantes et sportifs méritants 2022 a été transmise au Conseil communal et la remise des prix faite le vendredi 26 mai 2023 dans les Jardins du Château.

Manifestations

L'année 2023 a été riche en manifestations sur le territoire delémontain. La population de Delémont et sa région a la chance de bénéficier d'une offre culturelle et sportive de qualité, diverse et dense.

Les principales manifestations

Durant l'année 2023, quatre manifestations ont été organisées dans leur intégralité par le service CSE et une centaine d'événements ont été mis sur pied en collaboration avec le service.

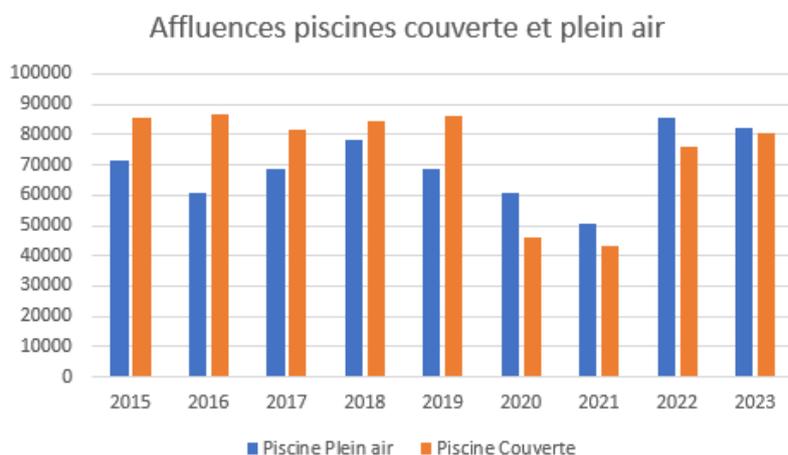
Manifestations organisées par le service

L'année 2023 a débuté avec la Dictée des Nations qui a réuni 36 participants à la Halle du Château. Au mois de mai, la traditionnelle Danse sur la Doux s'est déroulée sur deux jours au cœur de la Vieille Ville. Commerçants, sociétés locales, restaurateurs et acteurs culturels ont participé aux festivités, pour le plus grand plaisir de la population locale. La deuxième édition du 1^{er} août au parc urbain a rencontré son succès malgré la météo capricieuse. La fête a été accompagnée du cor des alpes de l'Echo du Vorbourg et de l'Union instrumentale de Delémont. L'année s'est clôturée en décembre avec le cortège de St-Nicolas qui a réjoui petits et grands en Vieille Ville.

Manifestations en collaboration avec CSE

Parmi les principales manifestations de l'année, le traditionnel carnaval a réjoui la population durant 6 jours de festivités au mois de février. Le beau programme du festival Delémont'BD a attiré près de 16'000 visiteurs à travers ses expositions et animations. Au mois d'octobre, la Fête de la Citrouille a réuni parents et enfants déguisés au cœur de la Vieille Ville dans un parcours soigneusement décoré.

Centre sportif la Blancherie et les Prés-Roses



Piscines

Les affluences à la piscine en plein air pour la saison estivale 2023 ont été très élevées grâce à une météo propice à la pratique de la natation. Aucun incident grave n'a été signalé durant la saison. Bien que la clientèle soit parfois difficile à gérer, en refusant de plus en plus souvent de respecter les conseils et les directives donnés par le personnel de surveillance, aucun conflit majeur n'a été à déplorer. La présence des agents de sécurité a pu être réduite. L'ouverture de la piscine en plein air, initialement prévue pour le 1^{er} mai, a dû être reportée de deux semaines en raison des conditions météorologiques.

Comme chaque année, diverses activités ont été organisées dans l'enceinte de la piscine pour animer les journées. Les tournois de tennis de table, le triathlon de nuit et le triathlon habituel ont rencontré un franc succès. Les clowns Gribouille et Mirliton ont enchanté les plus jeunes en réalisant des sculptures de ballons distribuées aux enfants. La première édition de la fanfare municipale de Courrendlin a su captiver le public pendant près d'une heure.

Pour ce qui est de la piscine couverte, on observe à nouveau une affluence similaire à celle d'avant la pandémie de Covid-19. Les traditionnels meetings organisés par le club de natation se sont déroulés dans de bonnes conditions.

Centre sportif (salles de sport et stade)

Les salles de gymnastique de la Blancherie sont très fréquentées. En plus des écoles qui les utilisent en journée, dès la fin d'après-midi, ce sont les clubs et les sociétés qui viennent pratiquer en grand nombre leurs sports favoris. Certaines sociétés participent à des championnats relevés, comme le tchoukball qui évolue en ligue nationale A. Le tennis de table fait également partie des sports pratiqués à des niveaux élevés. Le récent club de handball voit ses ambitions grandir et les nombreux tournois de handi-basket offrent aux sportifs à mobilité réduite la possibilité de s'épanouir grâce au sport.

Le stade de la Blancherie a retrouvé une certaine ferveur, notamment avec la promotion des SRD en Promotion League et les deux qualifications en Coupe de Suisse contre des équipes de Super League (St-Gall et Lucerne), ce qui a permis de recevoir en quart de finale fin février 2024 le grand Servette.

Aux Prés-Roses, une fois de plus, les terrains synthétiques ont été fortement sollicités et les locations durant les mois de janvier à mars ont également permis de répondre aux demandes des clubs de la région.

« Grâce à la pratique du sport, on acquiert un esprit sain dans un corps sain ».

3.2. Culture

Commission de la culture

La Commission de la culture s'est réunie à 4 reprises durant l'année 2023, sous la présidence de Mme Jessy Gigandet, PCSI, et la vice-présidence de Mme Agnès Maeder, PSD.

Le soutien à SOS Méditerranée a été abandonné tel qu'il avait été projeté et pourrait être intégré au projet *Culture au pluriel* qui a pour but de réunir lors d'une fête les diverses communautés culturelles de la Ville autour de leur musique et de leur cuisine.

L'inauguration de la Tête du puits de mine, la Frise de Pitch Comment, les cartes de la Villes de Embé aux écoliers et la Danse sur la Doux ont également été à l'ordre du jour de la commission. Le cortège de Saint-Nicolas est l'occasion pour les membres de la commission de participer activement à une manifestation gérée par le Service CSE.

Le budget communal dédié à la culture est également étudié au sein de la commission.

La commission a également proposé au Conseil communal pour 2022 le Mérite delémontain en la personne de Mme Sonia Schindelholz, costumière, et le Prix de la culture en la personne de Mme Elena Avdija, réalisatrice, dont la remise des prix s'est faite à l'Hôtel Mercure le 25 mai 2023.

3.3. Bibliothèque municipale

Chiffres clés 2023

Actrice majeure de la culture et de l'éducation à Delémont et dans sa région, la Bibliothèque municipale a rencontré un grand succès en 2023, malgré la fermeture d'un mois (janvier) de la Bibliothèque des jeunes en lien avec une nouvelle inondation de ses locaux :

- 56'956 visiteuses et visiteurs ont profité de ses multiples services (résultat exceptionnel, qui n'intègre pas la fréquentation des animations en extérieur, en particulier Delémont'BD, Nuit du conte ou Eléphantaisies) ;
- 5'534 lectrices et lecteurs actifs sur nos deux sites ;
- 236'444 prêts de documents (sur le podium des meilleurs résultats depuis 1956) ;
- 3'334 documents acquis en 2023 (1'200 fictions, 453 documentaires, 643 albums, 981 bandes dessinées, 6 kamishibais, 22 livres audios et 29 DVD) et abonnement à plus de 60 revues ;
- la Bibliothèque possède désormais 56'956 documents (28'764 pour la Bibliothèque des adultes et 28'192 pour la Bibliothèque des jeunes). En complément à cette collection, les citoyennes et citoyens peuvent accéder à plus de 5 millions de références bibliographiques par le biais du Réseau des bibliothèques neuchâteloises et jurassiennes. En 2023, 20'599 documents ont circulé entre la Bibliothèque municipale et les bibliothèques membres du Réseau de l'Arc jurassien.

Faits marquants 2023

La Bibliothèque municipale a démontré sa formidable capacité de résilience suite au début d'incendie et aux inondations du 24 décembre 2022. Grâce aux précieux services des Travaux publics, il a fallu déplacer plusieurs milliers de livres, évacuer les étagères, procéder aux différents tris, coordonner les travaux de rénovation et défendre son statut de victime au niveau des assurances. Cet épisode désastreux a impacté fortement l'équipe et a accaparé toutes les énergies, avec le renoncement à certaines activités extérieures comme par exemple Livres à l'eau durant l'été à la piscine municipale.

Malgré le contexte exigeant, la Bibliothèque a maintenu tous ses services et toutes ses animations au sein de la Bibliothèque municipale, avec une grande diversité d'actions, une répartition homogène durant toute l'année et le bonheur d'un public fidèle et souvent nombreux :

- magiques Heures du conte, avec l'accueil de Danielle Eberlin et ses contes d'hiver en février, de Caroline Cortès en mars et des contes pour petits curieux, de Christelle Brahier sur le thème du bégaiement en octobre, de Marion Etienne et des contes pour se trémousser en novembre et enfin de Jacques Staempfli en décembre avec le p'tit flocon qui voulait voir Noël ;
- émouvant spectacle de Vi Indigaïa le 21 septembre dans le cadre du Festival Conte et cie. Et splendide Nuit du conte le 8 décembre dans les Caves du Château (en cours de rénovation) avec Viva la musica imaginée par la conteuse Valérie Fleury Wüthrich et le musicien Steve Fleury ;
- essentielles visites de classe, avec un accueil spécifique de toutes les classes de l'Ecole primaire de 7P en février, de 5P en novembre et de 3 P en décembre. Au fil des semaines, la Bibliothèque a accueilli 225 visites (classes enfantines et primaires, crèches, Collège, écoles secondaires, AJAM, Ortra, institutions professionnelles et spécialisées...) ;
- très grand succès de nos 8 ateliers mensuels d'éveil aux livres pour les bébés (236 enfants et 200 adultes, 25 adultes et 30 enfants en moyenne par rencontre) dont un spécial Fête des papas le dimanche 4 juin et une très belle Fête Né pour lire animée par Emmanuelle Filippi le 26 août ;
- édition réussie de l'espace jeunesse du Festival Delémont'BD (17-18 juin), avec une offre toujours appréciée par les nombreux participantes et participants dans les jardins du Château ;
- collaboration active aux Eléphantaisies de l'Espace-Jeunes dans un parc de la ville (1 semaine en juillet et 1 semaine en août) et à la Fête de la Citrouille le 31 octobre (record de 950 personnes actives sur le parcours en vieille ville).

- contribution positive à la campagne nationale de promotion des bibliothèques et intitulée BiblioWeekend le samedi 25 mars, avec une invitation à mettre les voiles par Isabelle Plomb Gafner ;
- animations par les bibliothécaires d'instant de lectures à la Maison de l'Enfance durant tout le semestre 2023 et interventions aux ateliers du Club des Aînés en Informatique de Delémont (CAID) ;
- enfin, notre petite bibliothèque mobile, la Bibliambule, a présenté ses collections dans plusieurs lieux et manifestations, entre juin et septembre, en particulier à Delémont'BD et aux Eléphantaisies.

Perspectives 2024

La Bibliothèque municipale a le devoir de défendre l'accès à l'éducation et à la culture pour chacune et chacun. Tout en tenant compte du contexte financier difficile de la Municipalité et du Canton, il est indispensable de sensibiliser toutes les autorités au rôle fondamental de la Bibliothèque comme espace vital pour la démocratie, avec un accès égalitaire à la connaissance et à la culture. Il faut lutter contre la segmentation et l'exclusion sociale, en favorisant l'indépendance de l'information et un accès à une multitude de perspectives. Il faut surtout garantir les conditions-cadres pour que la Bibliothèque continue d'être une actrice majeure dans le projet d'une société plus inclusive et plus sociale.

Face aux problèmes récurrents des locaux au niveau de la Bibliothèque des jeunes et dans une volonté de réunir les deux sites, il est obligatoire de dessiner un projet concret de site unique, avec des locaux efficaces et adaptés aux activités culturelles, aux espaces de travail et aux partages. Le travail de bachelor réalisé en 2023 par Angel Owagah (HEG Genève) a démontré l'urgence de la situation et proposé des pistes concrètes. En 2024, un groupe de travail sera constitué afin d'étudier le redéploiement de la Bibliothèque, de l'Espace-Jeunes et de la Ludothèque, tout en analysant les synergies, en suggérant plusieurs variantes et en intégrant la recherche d'une solution économique, par exemple en quittant le statut de locataire pour investir des bâtiments propriétés de la Municipalité.

3.4. École primaire

Chiffres clés 2023

L'école primaire de Delémont compte 55 classes pour un total de 990 élèves. Sont compris dans ce chiffre les élèves externes intégrés aux classes de soutien et de transition.

Chaque semaine, l'équivalent de 2'046 leçons est dispensé par le collège des enseignants de Delémont. Cela représente 73.07 EPT répartis entre les enseignants titulaires de classe, les titulaires de classe de transition ou de soutien, les enseignants itinérants, les responsables de l'appui et du soutien, les enseignants responsables des sessions bilingues et les enseignantes des leçons d'ACT. Cela comprend également les tâches administratives de l'école ou liées à certains mandats cantonaux. À cela il faut ajouter les pensums de l'intervenante socio-éducative à 70% (EP et Collège) et de l'infirmière scolaire.

Le cercle scolaire de Delémont est composé de deux écoles principales : le Château et le Gros-Seuc.

D'autres écoles de quartier accueillent également des élèves : Traversins, Moissons, Arquebusiers, Morépoint, Temple, Carrières et Pervenches.

Activités extrascolaires et éducation

Les élèves de l'école primaire ont eu l'occasion de participer à différentes activités extrascolaires. La vente de thé et de mimosa, l'animation Bataille de livres, la participation à la Coupe Crédit Suisse et différents spectacles scolaires en collaboration avec le CCRD et le Théâtre du Jura ont animé l'année scolaire.

Parallèlement, les écoliers ont pu participer à différentes journées ou leçons éducatives. L'éducation nutritionnelle, sexuelle, routière et la sensibilisation au tri des déchets étaient ainsi au programme. Les championnats de mathématiques, l'action « Lire et Faire lire » ainsi que la journée « Oser tous les métiers » sont venus compléter le programme éducatif hors plan d'étude.

Commission de l'école primaire

La commission, présidée par M Pascal Champion, a siégé à 8 reprises et traité les dossiers courants qui lui sont attribués. Les membres ont également pris connaissance de la nouvelle loi scolaire qui entre en vigueur le 1^{er} février 2024 et qui aura un impact important aussi bien sur les nouvelles compétences de la commission que sur ses nouvelles attributions.

4. DEPARTEMENT DE L'ENERGIE ET DES EAUX

Responsable : Mme Murielle Macchi-Berdat, conseillère communale

Préambule

Le Département de l'énergie et des eaux est en charge des Services industriels de Delémont (SID), des sociétés partenaires et collaborations dans les domaines énergétiques telles que notamment SACEN SA, Régiogaz SA, EDJ Energie du Jura SA, Parc Eolien de la Haute-Borne SA.

4.1. Commission de l'énergie et des eaux

La Commission de l'énergie et des eaux, présidée par M. Jean-François Gnaegi, a tenu 5 séances, émis les préavis de sa compétence et traité les dossiers la concernant.

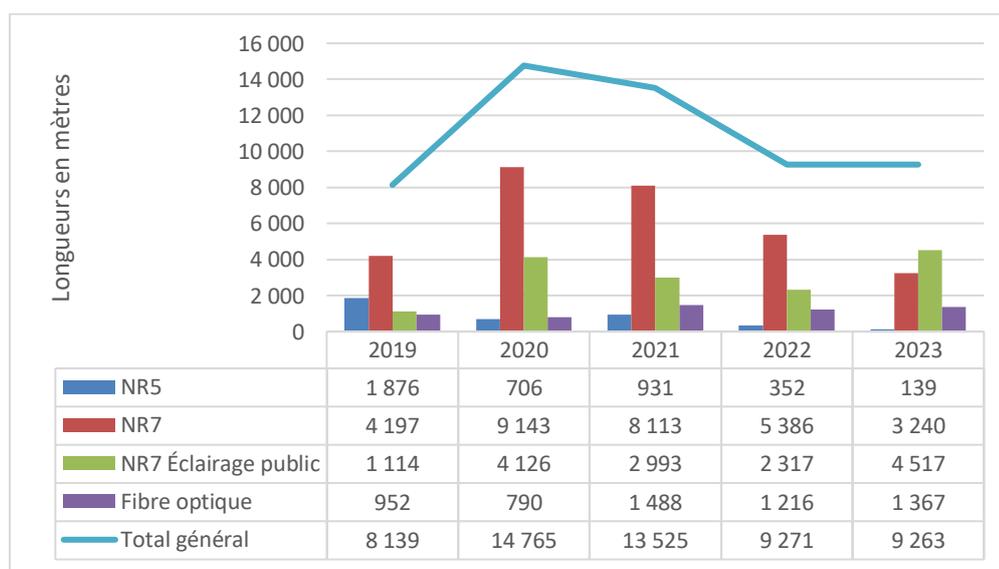
4.2. Section réseaux électriques, éclairage public, production d'électricité renouvelable

Réseaux électriques

Les SID exploitent les réseaux électriques sur les niveaux de tension normalisés NR5 – NR6 – NR7. Suite aux différentes consultations menées durant l'année avec le canton concernant la loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité (LAEI), qui entre en vigueur le 1^{er} mars 2024, les niveaux de tension NR3 et NR4 seront attribués aux SID. Ce changement permettra le cas échéant de se raccorder sur un niveau supérieur de tension si les besoins en puissance s'avèrent plus importants dans les années à venir.

Les infrastructures réseaux se sont développées selon le graphique ci-dessous. Depuis de nombreuses années, nous observons un développement important des réseaux souterrains et particulièrement au niveau de réseau 7 (NR7).

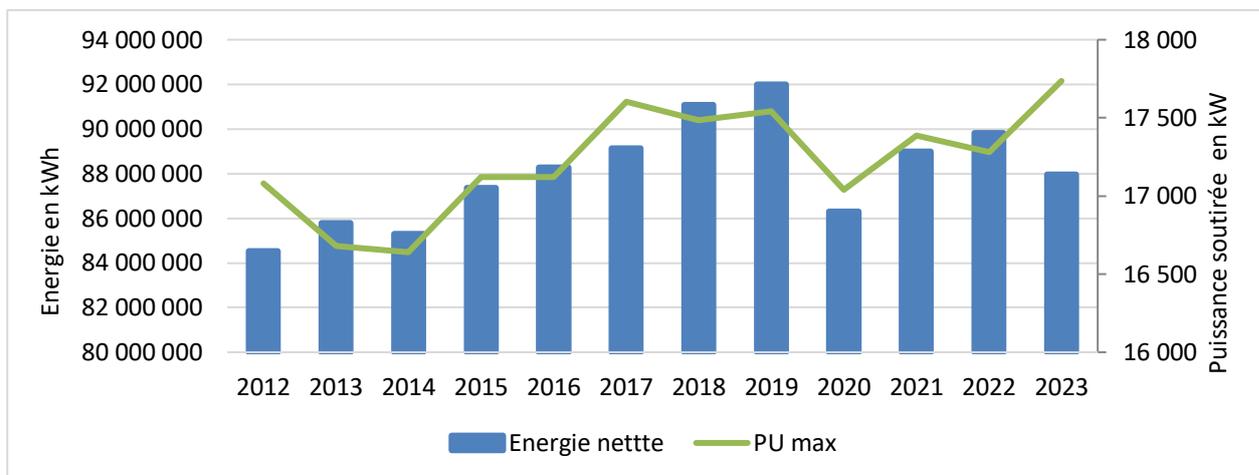
Longueurs des câbles réseaux tirés par niveau de tension et par année



Le soutirage de puissance et d'énergie nette au réseau amont a évolué de manière différente en 2023. La forte progression des installations de production d'énergie (IPE) dans le réseau des SID a réduit la part d'énergie soutirée au réseau amont tandis qu'en parallèle la puissance maximale (PU max) au ¼ heure

soutirée n'a jamais été aussi élevée avec une pointe de 17'736 kW au mois de janvier, soit proche des 18'000 kW souscrit auprès du distributeur amont.

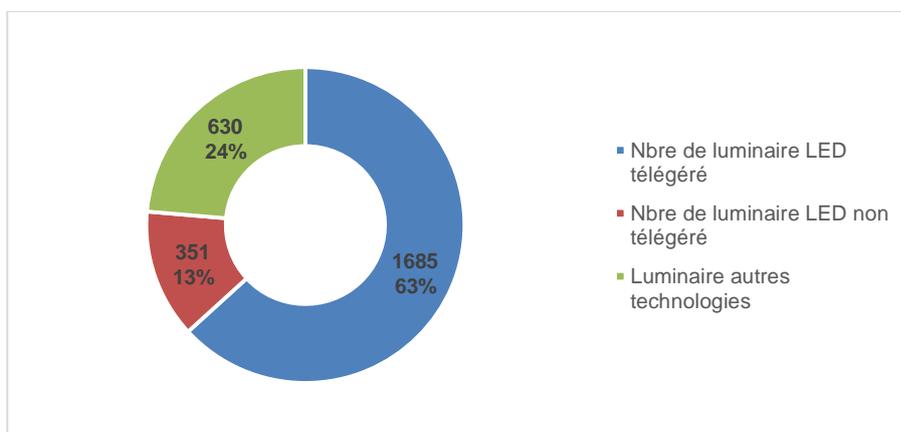
Consommations des réseaux



Eclairage public

Les SID sont en charge de l'éclairage public en Ville de Delémont. La maintenance, l'optimisation et l'extension de l'éclairage public restent des tâches importantes assumées par les SID. En 2023, ce secteur représente environ 20% du temps de travail du Service électrique.

Répartition des 2'666 luminaires selon les différentes technologies



Plus de 2'000 luminaires représentant plus de 75% du total sont en LED. Les 630 luminaires non LED représentent environ 25%. Ils seront assainis par la technologie LED dès 2024 et en 2025 pour la plus grande partie.

Les faits marquants en 2023 dans ce domaine sont :

- promenade des deux rivières : assainissement complet et installation d'un nouvel éclairage LED télégéré ;
- rue Emile-Boéchat : nouvelle installation LED télégérée ;
- entrée en vigueur du nouveau règlement communal sur l'extinction des vitrines et des enseignes ;
- plan Lumière : finalisation de l'étude du concept d'éclairage harmonisé et cohérent pour les liaisons secteur Gare – Vieille Ville et l'éclairage des bâtiments communaux.

La consommation d'électricité pour l'éclairage public, qui était de 1'000'000 kWh par année pour une puissance installée de 280 kW avant le début du projet Voie Lactée, est désormais passée à 460'000 kWh annuellement pour une puissance installée de 135 kW. Cette tendance va se prolonger jusqu'en 2025 avec

la poursuite du projet Voie Lactée, toutefois avec un potentiel d'économies qui va diminuer, les sources les plus énergivores ayant été assainies.

Production d'électricité renouvelable à Delémont

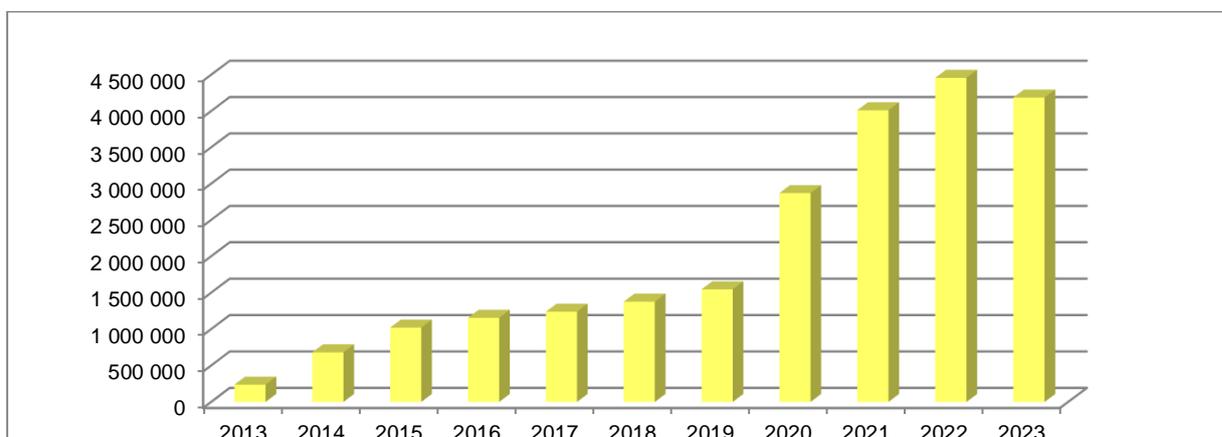
Le nombre d'installations de production d'énergie (IPE) en service au 31 décembre 2023 était de 354. La totalité de la production photovoltaïque et hydraulique à Delémont (SID + installations indépendantes, y compris l'estimation de l'autoconsommation) a représenté environ 9.55 % de la consommation totale de la Ville, soit environ 8'874'899 kWh. Le nombre d'installations de production d'électricité renouvelable a considérablement augmenté en 2023, 104 IPV ont été mises en service, soit 42% d'augmentation par rapport à l'année précédente.

Production d'électricité renouvelable des SID

Les installations de production d'énergie (IPE) renouvelable en propriété et exploitées par les SID sont en progression pour les installations photovoltaïques (IPV) passant de 25 à 29 en 2023 en sus d'une petite centrale hydroélectrique. La production annuelle totale se monte à 4'620'239 kWh.

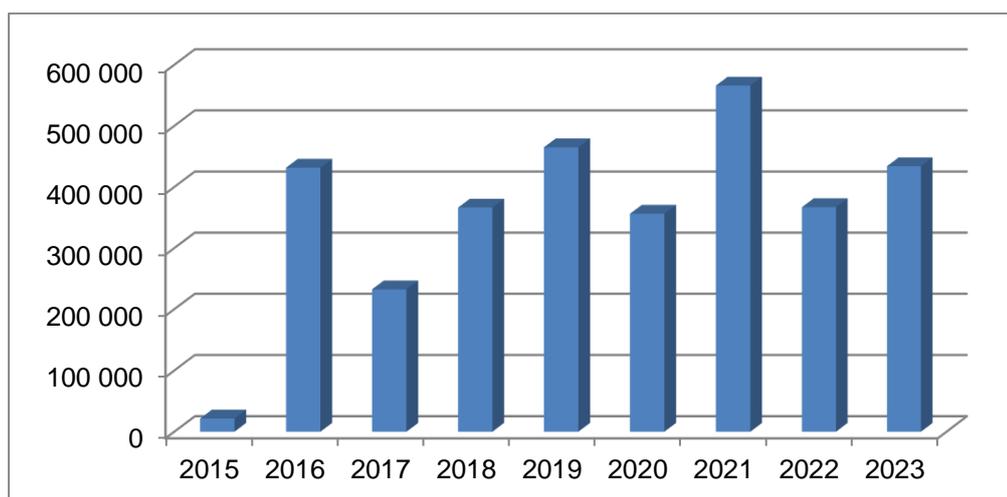
La puissance installée totale des IPV au 31 décembre 2023 est de 5'073 kWc pour 15'021 panneaux installés correspondant à une surface de 25'561 m². Ce sont 4 nouvelles installations sur les bâtiments de l'écoquartier « Résidence Parc la Sorne » qui ont été mises en service en 2023, pour une puissance totale de 227.5 kWc. La production annuelle totale s'est montée à 4'186'268 kWh, en baisse de 271'330 kWh par rapport à 2022, malgré l'augmentation de la puissance installée totale. Les conditions météorologiques (ensoleillement plus faible, dépôts de sable du Sahara, végétation sur les toitures, défauts des onduleurs) expliquent cette baisse estimée entre 8 et 9%. Une campagne de nettoyage avec des robots a été lancée dès 2023 pour améliorer cette situation.

Production annuelle– des installations photovoltaïques SID, en kWh



La production à la centrale hydroélectrique de la Grande Ecluse est le 3^{ème} meilleur résultat depuis sa mise en service en 2016 avec 433'971 kWh. Les bonnes productions automnales ont compensé la période hivernale qui a été moyenne dû aux mois de janvier et février très secs. La production d'été est en dessous de la moyenne mais a un impact moindre sur la production annuelle. Le nombre de kW par heure de fonctionnement a été très bon, ce qui est avantageux pour les équipements électromécaniques. Une amélioration a été apportée sur la sécurité d'exploitation du seuil tout en maintenant des prix de maintenance stables.

Production annuelle– de la centrale hydroélectrique de la Grande Ecluse, en kWh

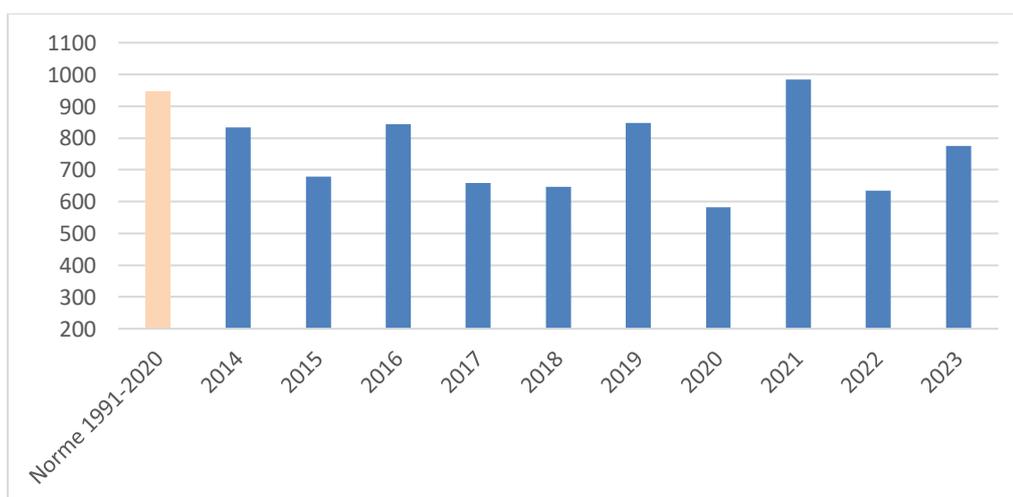


4.3. Section de l'eau potable et du gaz

Service des eaux - Météorologie

Avec une température moyenne enregistrée de 11.4°C (source : <https://prevision-meteo.ch/climat/annuel/delemont>), 2023 est l'année la plus chaude que Delémont ait connu ces dix dernières années. En ce qui concerne la pluviométrie, les faibles précipitations (288 mm/m²) enregistrées jusqu'à fin juin étaient inquiétantes mais grâce aux diverses interconnexions qui ont été réalisées dès 2009, la Ville n'a pas eu à prononcer des restrictions d'eau et a pu ainsi traverser cette période de sécheresse sans encombre. La deuxième partie de l'année, avec 514 mm/m² de pluviométrie, a été mieux arrosée, ce qui a permis de réapprovisionner en partie les réserves karstiques. Avec un cumul de 804 mm/m², la pluviométrie de 2023 se situe en dessous de la norme 1991-2020, qui est de 946 mm/m².

Evolution des précipitations à Delémont en mm/m²



Statistiques

| Adduction d'eau | en 2022 (m³) | en 2023 (m³) | % sur total 2023 |
|------------------------|--------------------------------|--------------------------------|-------------------------|
| La Doux | 407'000 | 286'000 | 24% |
| Develier | 386'000 | 402'000 | 33% |
| Rondez I | 230'500 | 301'000 | 25% |
| Rondez II | 78'000 | 107'000 | 9% |
| Forages | 86'500 | 93'000 | 8% |
| Moutier | 11'500 | 15'000 | 1% |
| Total | 1'199'500 | 1'204'000 | 100% |

| | |
|--|------------------------|
| Total de l'eau vendue dans le réseau : | 964'793 m ³ |
| Total des ventes à des tiers (Rossemaison, Soyhières, Courrendlin) : | 35'768 m ³ |
| Consommation des fontaines (estimation selon jaugeage) : | 50'000 m ³ |

Interventions

Le réseau de distribution d'eau potable totalise près de 100 km de conduites, 615 hydrants et 2'475 raccordements privés. Afin de maintenir ce patrimoine en bon état de fonctionnement, de nombreux travaux d'assainissement, de viabilisation et de maintenance ont été réalisés.

Principales réalisations

- construction du réseau d'eau de l'écoquartier ;
- extension du réseau d'eau de la zone industrielle Communance Sud ;
- assainissement d'un tronçon de la conduite de refoulement entre la station de pompage (STAP) Rondez II et l'usine Von Roll ;
- assainissement d'un tronçon de conduite à la Communance ;
- assainissement d'un tronçon de conduite à la rue des Pins ;
- assainissement de deux conduites sous les voies CFF ;
- assainissement de conduites entre la rue de la Jeunesse et la rue de Chaux ;
- assainissement du système de commande des jets d'eau de la place de la Gare ;
- mise en place de fontaines à eau à divers endroits.

Fuites d'eau

Le nombre de ruptures de conduites enregistrées sur le réseau d'eau durant l'année 2023 est de 50 : 13 sur les branchements privés et trente-sept sur le réseau public. Si l'on compare la production et la consommation, la perte d'eau est d'environ 12,5%. En tenant compte de l'eau utilisée pour les services publics (purge du réseau, défense incendie, travaux de nettoyage) et de l'eau vendue forfaitairement pour les chantiers, cette perte avoisine alors les 10 à 11%, ce qui place la Ville de Delémont en dessous de la moyenne nationale qui est de 13%. Ce taux de fuite relativement bas est le résultat d'une gestion minutieuse du suivi du réseau et d'investissements permettant de détecter rapidement toute fuite dans celui-ci.

Qualité de l'eau

En Suisse, les normes légales sont définies dans le Manuel suisse des denrées alimentaires, qui précise les critères de qualité applicables à l'eau. La législation fédérale sur les denrées alimentaires définit de manière très précise les exigences élevées auxquelles la qualité de l'eau potable doit satisfaire.

Afin de respecter ces exigences, un mandat a été confié à un laboratoire privé pour effectuer les analyses des échantillons d'eau potable prélevés dans le réseau. Pour l'année 2023, près de 400 échantillons ont été analysés, que ce soit au niveau chimique ou bactériologique. A noter que toutes les valeurs mesurées dans le réseau de distribution étaient conformes et inférieures à la valeur limite de 0,1 µg/l. L'eau du réseau distribuée est donc parfaitement potable et d'excellente qualité.

Collaborations intercommunales

Dans le cadre des collaborations intercommunales dans le domaine de l'eau potable, les prestations fournies fluctuent en fonction des ruptures de conduites. En 2023, les SID ont presté près de 450 heures dans diverses communes de la couronne delémontaine.

Groupe Nicaragua, centime de l'eau

Conformément à l'arrêté fixant le tarif de l'eau, et selon l'accord qui lie la Municipalité de Delémont et le Groupe Nicaragua, les SID ont versé à ce dernier un montant de CHF 10'000.-. Cette somme correspond à une contribution d'un centime par mètre cube d'eau vendu.

Service du gaz

Après une année 2022 chaotique par rapport aux événements géopolitiques internationaux, l'industrie gazière a réussi à garantir l'approvisionnement en gaz de la Suisse pour l'année 2023 et l'hiver 2023-2024 évitant ainsi une pénurie. En collaboration avec la Confédération, l'industrie gazière a pris les mesures nécessaires. Le bon niveau de remplissage des stockages de gaz européens ainsi que la douceur des températures en automne et cet hiver ont contribué de manière déterminante à la détente de la situation. La Suisse s'approvisionne en gaz auprès de pays de l'UE. Selon l'ENTSOG (Réseau européen des gestionnaires de réseaux de transport de gaz), les sources d'approvisionnement en gaz de l'UE en 2023 se composent comme suit : 40% GNL, 29% mer du Nord, 11,5% Afrique du Nord, 9,5% Russie, 6% Grande-Bretagne et 4% région de la mer Caspienne.

D'un point de vue plus local, et pour rappel, le référendum au sujet de la vente des actions de Régiogaz SA a abouti et une votation a été soumise aux citoyennes et citoyens de Delémont. Le résultat du vote est tombé le 13 février 2022 avec 72,6% des résultats favorables à la sortie de Régiogaz SA. Les actions de Régiogaz SA ont été cédées, selon les conditions voulues par le Conseil de Ville, au 30 septembre 2023.

Initialement prévue au 1^{er} octobre 2022, cette décision de changer de fournisseur est entrée en force au 1^{er} octobre 2023 et la Ville de Delémont peut désormais s'approvisionner auprès de la société Gaznat. Par ce changement de fournisseur, la Ville de Delémont a obtenu de meilleures conditions contractuelles de prix dès le 1^{er} janvier 2024, qui a permis de réduire les conditions tarifaires de 20% aux consommateurs finaux.

Les négociations avec EDJ Energie du Jura SA, concernant d'éventuels droits de passage pour une trentaine de mètres de conduite payés au prix fort depuis de trop nombreuses années dans le secteur de la station de la Viole, n'ont pas abouti. Les conditions de EDJ étant inacceptables dans l'intérêt de la Ville et de ses citoyennes et citoyens, le Conseil communal a décidé de porter ce cas litigieux devant l'OFEN (Office fédéral de l'énergie), dans le but de le régler par une instance fédérale neutre pour payer le juste prix.

Gestion du réseau

La fourniture du gaz naturel s'est déroulée sans interruption durant l'exercice écoulé. Cependant, un arrachage de conduite a eu lieu dans la nuit du 17 août 2023 lors des travaux d'assainissement de la ligne CFF entre Delémont et Laufon. Cet incident a nécessité l'intervention du service de piquet mais n'a eu que peu de conséquences dommageables, si ce n'est le remplacement de la conduite. Cet incident n'a pas eu de conséquence sur la distribution. Les contrôles et recherches de fuites dans le réseau ainsi que les contrôles des installations intérieures sont réalisés tout au long de l'année afin de répondre aux exigences fédérales en la matière et aux directives et recommandations de la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux (SVGW).

Comme déjà observé en 2022, plusieurs clientes et clients raccordés au réseau se sont détournés du gaz pour s'orienter vers des installations fonctionnant aux énergies renouvelables. Cette tendance s'accroîtra certainement ces prochaines années, conformément aux objectifs climatiques fédéraux et cantonaux, repris et soutenus dans la Conception directrice de l'énergie de la Ville de Delémont. Ainsi, aucune nouvelle installation n'a vu le jour à Delémont alors qu'une quarantaine ont été démantelées en 2023. La situation géopolitique et les niveaux de prix pratiqués ces dernières années par Régiogaz SA en sont les principales raisons.

Quatre fuites sur des branchements d'immeubles et un tronçon de la conduite de distribution de la rue des Pervenches ont été traitées au cours de l'année 2023.

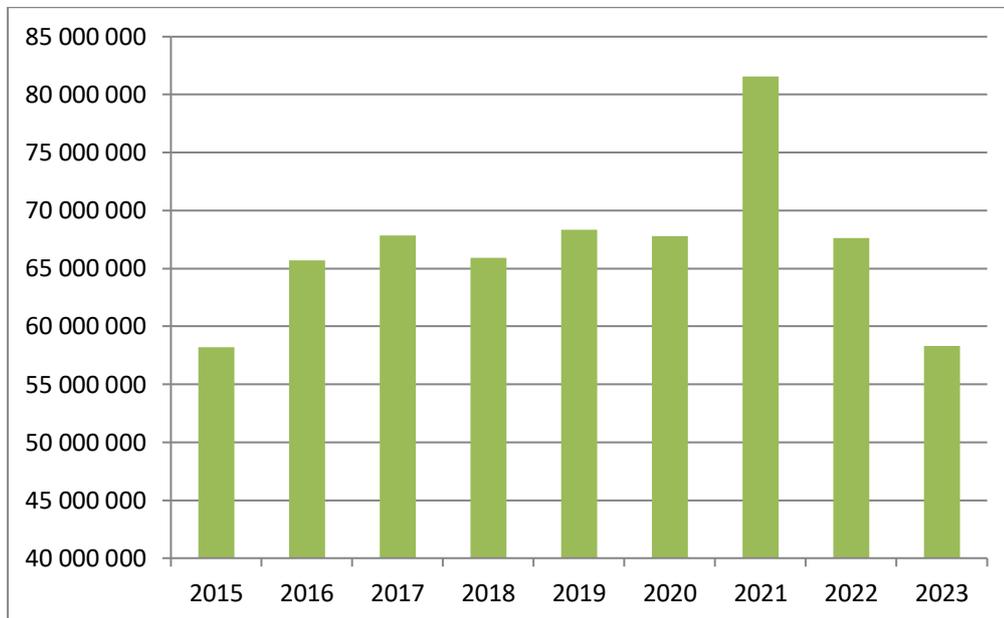
Ventes de gaz

En 2023, les ventes de gaz ont été de 58'292'992 kWh. On constate une diminution de 13.8% des ventes de gaz par rapport à l'année 2022, principalement due à différents facteurs tels que l'appel du Conseil fédéral à faire des économies d'énergie pour pallier au risque de pénurie de gaz, le démantèlement de

40 installations d'une puissance totale de 1'400 kW pour les raisons évoquées au chapitre précédent ainsi que les températures clémentes liées au changement climatique.

Les mesures d'économies prises par les SID ont à nouveau permis un bon résultat 2023 malgré la diminution des ventes. La dette du gaz diminue et le remboursement de ses intérêts se confirme selon la planification. Ainsi, cette dette et ses intérêts cumulés passent sous la barre des CHF 3'000'000.- (CHF 2'760'000.-). Pour mémoire, ils étaient de CHF 10'440'000.- en 2011.

Ventes de gaz à Delémont, en kWh



4.4. Section des services partagés

Les Services partagés sont en soutien des missions de base de sécurité d'approvisionnement en eau, en électricité, en gaz et en production de chaleur. Les principales activités de ce service transversal sont les comptabilités financière et analytique, la facturation aux clients finaux, la gestion du contentieux, la gestion du Service de l'information du territoire (SIT), la conformité juridique et le lien avec les services communaux pour la gestion du personnel, de l'informatique et des bâtiments.

Durant l'exercice 2023, les projets spécifiques suivants ont été suivis et coordonnés par les Services partagés :

- consolidation et coordination de la cellule spécifique dédiée à l'approvisionnement de gaz pour les années 2024 et suivantes ;
- participation à la détermination des justes prix du réseau 5 bar et du réseau de distribution de gaz naturel en main de la Municipalité de Delémont et nouvelle tarification des produits gaz dès le 1^{er} janvier 2024 ;
- calculs et mise en place comptable des nouveaux projets de *contracting* pour la vente de chaleur au Théâtre du Jura-Le Ticle et au Parc de la Sorne (écoquartier) ;
- mise en place de la Gestion Electronique des Documents (GED) pour toutes les factures entrantes dès le 1^{er} janvier 2024.

Les activités croissantes des SID engendrent une masse de travail toujours plus conséquente et diversifiée aux Services partagés.

4.5. Section service clientèle

Service clientèle

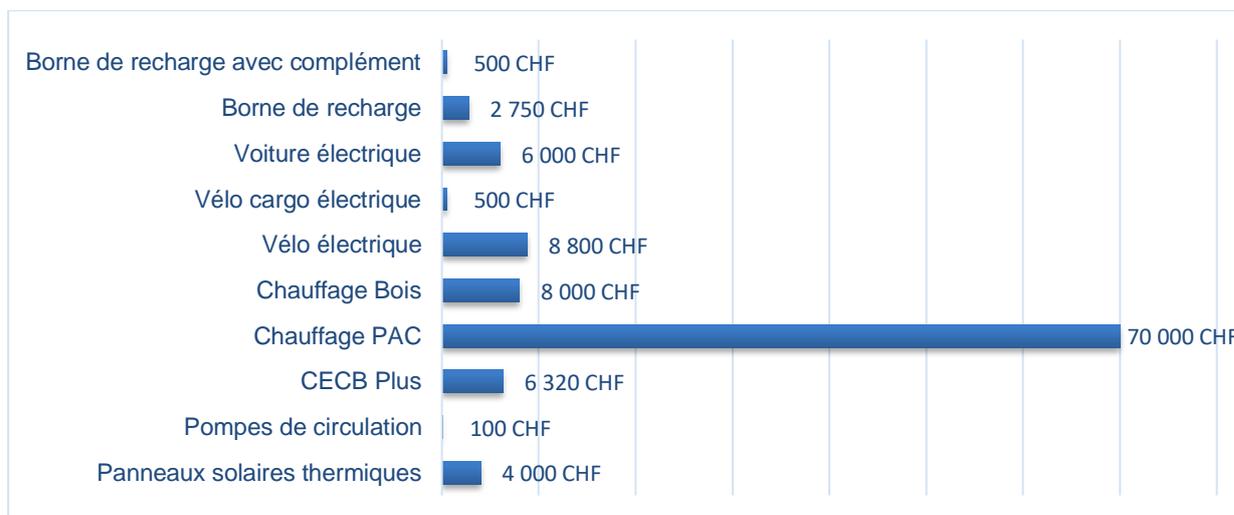
Les missions principales du Service clientèle sont la gestion de la relation clientèle, l'administration générale, l'approvisionnement, la vente d'énergie et des produits et prestations dans le secteur énergétique, le marketing, ainsi que la politique énergétique.

Les nouveaux produits liés à l'électromobilité, avec SMOTION et CHARG'IMMO, ou dans le domaine de l'autoconsommation collective d'électricité photovoltaïque avec COMMUNITY, font l'objet d'un fort intérêt de la part des clientes et clients et des promoteurs. En fin d'année, 16 bâtiments représentant plus de 160 logements sont équipés du produit COMMUNITY. Ce sera le cas également pour les bâtiments du Parc de la Sorne, à la rue Denise-Péronne, avec le déploiement progressif de CHARG'IMMO, COMMUNITY, ainsi qu'une solution pour l'établissement des décomptes de chaleur en lien avec le *contracting* réalisé par les SID. Ces prestations devraient être totalement opérationnelles pour les 347 logements durant l'année 2024.

En juillet 2024, la Commune de Courchapoix a contacté les SID afin de trouver une solution pour soutenir le Service électrique de Courchapoix (SEC) dans les tâches administratives et de facturation dans le domaine de l'électricité. Le Conseil communal de Delémont a validé une offre de prestation par les SID, avalisée par l'Assemblée communale de Courchapoix en décembre 2023. La mise en œuvre de ce mandat, dès le 1^{er} janvier 2024, comprend la reprise des données du compteur à la facturation, afin d'assurer la gestion des tâches liées par les SID, au nom de SEC. Les premières factures seront établies pour le 1^{er} trimestre 2024.

Concernant le gaz, et suite à la détermination des prix réseaux et énergie, une nouvelle grille des produits a été mise en œuvre auprès de la clientèle avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Montants des subventions versées en 2023



Globalement, les activités sont en constante croissance depuis plusieurs années, notamment avec le développement soutenu des installations électriques (panneaux solaires, bornes de recharge, pompes à chaleur, etc.) et le suivi commercial et administratif pour les produits et prestations des SID dans ces domaines.

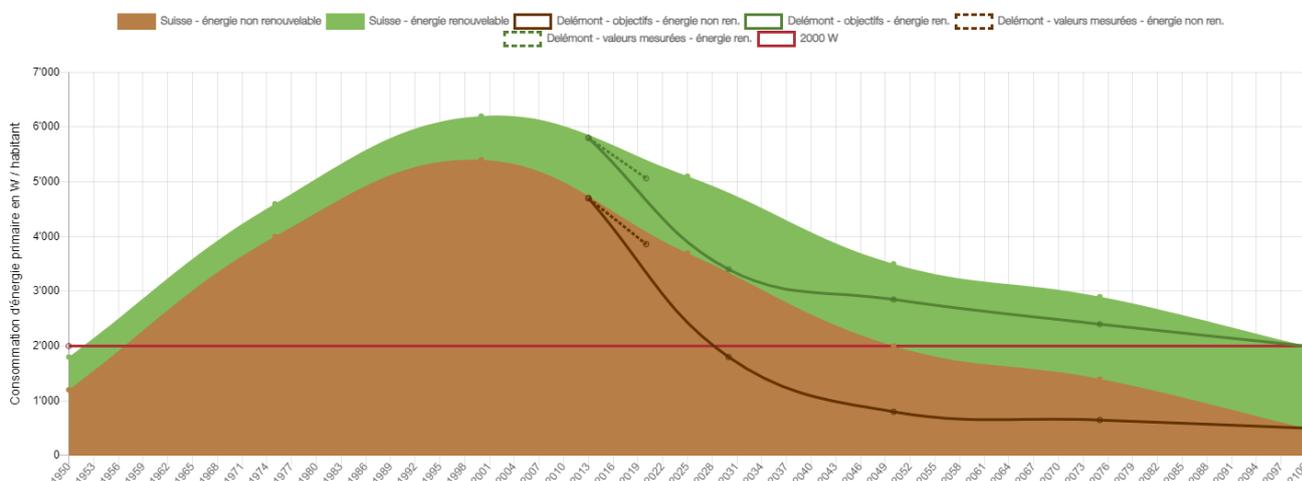
Politique énergétique

Le suivi de la politique énergétique est mené par SACEN SA. La Ville a encore une fois pu bénéficier des synergies proposées par l'équipe « délégation à l'énergie » de SACEN SA, qui accompagne également les communes de Porrentruy, Fontenais, Moutier et l'Agglomération de Delémont.

La collaboration avec l'Université populaire jurassienne perdure pour la mise en œuvre de différentes conférences et ateliers. Les actions de communication pour « Consommer moins et mieux l'énergie » se sont également poursuivies afin de sensibiliser la clientèle aux économies d'énergie.

La révision de la stratégie énergétique de la Ville de Delémont pour la mettre en adéquation avec les nouveaux objectifs fédéraux et cantonaux s'est poursuivie en 2023. Elle sera finalisée en 2024. En parallèle, une étude d'avant-projet pour évaluer l'opportunité de créer un réseau de chauffage à distance à Delémont a été lancé en 2023.

Évolution des objectifs de la Société à 2'000 watts en matière d'économies d'énergies et de développement des énergies renouvelables à Delémont



La Charte

En 2023, les activités de La Charte se sont concentrées sur l'optimisation des collaborations intercommunales dans le cadre de l'évolution des exigences légales fédérales. Ainsi, le lancement du projet « Charte25 » a débuté. Il a pour but d'analyser et d'identifier de nouveaux domaines de coopération et de déterminer des pistes de mise en application concrètes à court et moyen termes. Les autres thèmes ont porté sur le remplacement de l'EDM de BKW par le produit INERA pour janvier 2025, sur l'inventaire des besoins opérationnels des services électriques, ainsi que sur le renouvellement des contrats réseau BKW.

SACEN SA – 10 ans de succès

Malgré une année 2023 encore mouvementée sur les marchés, SACEN SA a une fois de plus démontré son efficacité opérationnelle. En effet, les résultats sont particulièrement réjouissants puisque les prix moyens d'approvisionnement obtenu durant l'exercice pour l'année 2024 présentent une hausse contenue de 9% (moyenne nationale de 18% et plus de 20% dans la région au sens large du terme). Les prestations des services ont continué de se développer à la satisfaction de toutes et tous. A noter que la société a modestement fêté ses 10 ans de succès lors d'une journée simple et conviviale le 5 octobre 2023 à Saint-Imier.

Parc Eolien de la Haute-Borne SA

Pour rappel, lors de sa séance du 10 décembre 2021, le Conseil fédéral a approuvé la planification éolienne du plan directeur du Canton du Jura (fiche 5.06). Le Conseil fédéral indiquait que « parmi les cinq nouveaux sites retenus dans le plan directeur cantonal jurassien, celui de la Haute-Borne peut d'ores et déjà faire l'objet d'un projet-modèle dont les résultats serviront ensuite lors du développement de projets éoliens sur les quatre autres sites jurassiens ».

Toute cette période de validation de la fiche 5.06 par les instances fédérales a été mise à profit pour que Delémont et les Communes hôtes obtiennent les meilleures conditions-cadres possibles. Ainsi, suite à un processus de négociation conséquent qui a abouti au cours de l'année 2023, la convention d'actionnaires et la convention de collaboration entre les communes de Delémont, Bourrignon et la société Parc éolien de la Haute-Borne SA ont été finalisées et signées par les parties durant le mois de mai. Les communes de Pleigne et Develier ont également adhéré à la convention de collaboration en leur qualité de Communes hôtes.

Les activités se sont concentrées essentiellement sur la finalisation de la déclaration d'intention qui a été signée le 26 février 2024 par le Canton du Jura, les quatre Communes hôtes concernées par le périmètre du parc éolien et la société Parc éolien de la Haute-Borne SA. Cette déclaration d'intention est un document faitier qui permettra d'engager la procédure de plan spécial cantonal et d'associer formellement les quatre communes à ce processus.

Au niveau opérationnel, du temps a été consacré à la mise en place d'un cahier des charges pour la démarche participative exigée par la fiche 5.06. Une coordination a été initiée pour finaliser le partenariat foncier avec la Bourgeoisie de Delémont.

5. DEPARTEMENT DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Responsable : M. Emmanuel Koller, conseiller communal

Préambule

L'année 2023 a été marquée par un processus d'analyse globale des activités et des projets du Département et Service UETP, qui a été menée de manière soutenue et précise en lien avec l'audit COMPAS, afin d'améliorer le fonctionnement de l'administration communale, d'augmenter l'efficacité et l'efficience des processus et de prioriser les projets. Cette analyse a été conduite en tenant compte de la nécessité de réduire les charges de fonctionnement et a permis de prendre les premières décisions pour dégager des économies.

Les efforts principaux ont été engagés sur la poursuite et la concrétisation des études et projets en cours, notamment le plan spécial et l'école des Arquebusiers, la place Roland-Béguelin, le plan spécial Gare Sud et la valorisation des terrains SAFED, les plans d'équipement des zones d'activités Communance Sud et Communance Nord, la finalisation du Plan climat et de la révision partielle du Règlement communal sur les constructions notamment. Il s'agira de capitaliser sur les investissements réalisés et de poursuivre ceux qui sont déjà initiés pour les améliorer en concertation et les faire aboutir.

Dans les domaines plus techniques, le projet « Delémont marée basse » a permis de finaliser les étapes du centre et de mettre au point le projet de la dernière qui sera celle de Morépont aval. Les dossiers liés au domaine des déchets se sont poursuivis, en coordination avec les projets régionaux du SEOD, afin de rechercher des mesures de rationalisation et d'économie, ainsi que la mise en place d'un Centre de collecte et de valorisation des déchets aux Prés-Roses. L'étude des moloks est terminée et permettra une mise en œuvre, certainement sur quelques années vu les travaux importants à réaliser, ainsi que les écopoints qui devront être réaménagés. La gestion et la délivrance de très nombreux permis de construire se sont faites avec plus de facilité grâce à l'outil informatique JURAC. Le nombre de dossiers traités a à nouveau été important en lien notamment avec les changements de systèmes de chauffage.

A cela s'ajoutent naturellement toute la gestion des concierges qui assurent l'entretien des nombreux bâtiments communaux, de la Voirie, qui s'est beaucoup investie dans le maintien de la qualité et du cadre de vie, avec une augmentation du verdissement et un renforcement de la biodiversité, les excellents résultats des transports publics, avec une forte augmentation du nombre de voyageurs, le maintien de la valeur et l'assainissement de certains objets liés au patrimoine immobilier (bâtiments et terrains communaux), les routes et trottoirs, les canalisations, les cours d'eau.

Le Département et Service UETP a poursuivi sa mission principale, « l'aide au projet au service du développement durable ». Celle-ci se décline, dans tous les domaines de compétences, au travers de quatre objectifs essentiels : faire mieux connaître les intentions de la Ville, en informant et en intervenant en amont des projets publics et privés ; prendre l'initiative de la négociation et de la recherche de solutions afin d'accompagner au mieux les promoteurs privés qui développent des projets sur Delémont ; montrer l'exemple lorsque la Municipalité est maître d'ouvrage (bâtiments communaux, routes, cours d'eau, etc.) ; informer et associer les personnes et milieux concernés sur les projets et les prestations réalisées dans le cadre des processus participatifs. Grâce aux efforts fournis, plusieurs grands projets d'entreprises ont pu se développer et se concrétiser.

5.1. Aménagement local et urbanisme

Les principaux efforts déployés en matière d'aménagement local et d'urbanisme ont été consacrés aux deux axes suivants : d'une part, assurer la promotion des terrains – y compris les friches – et locaux disponibles, en recherchant et en accompagnant les promoteurs et les sociétés intéressés, d'autre part, poursuivre les études et démarches en vue du développement des secteurs stratégiques, notamment les zones d'activités de la Communance et innodel, l'écoquartier « EUROPAN 9 - Gros-Seuc », le pôle de développement de la Gare CFF, les secteurs Gare Sud et Les Arquebusiers en particulier. Le plan spécial Communance Nord (terrains à l'Ouest d'Alcosuisse) permettra d'équiper les surfaces de la Municipalité et de la Bourgeoisie pour accueillir de nouvelles entreprises dont plusieurs ont déjà fait une réservation de surface.

La modification partielle du Règlement communal sur les constructions, afin de tenir compte des nouvelles exigences cantonales notamment, mais surtout du Plan climat, a reçu un préavis favorable du Canton suite à l'examen préalable. Elle sera publiée et soumise aux autorités communales compétentes. La réflexion engagée, afin de redynamiser la Vieille Ville et le quartier de la Gare, a été poursuivie dans le cadre de la démarche participative avec tous les milieux et acteurs concernés. La mise en place des actions du projet « Centre-Ville Plus » se poursuit. Le projet de réaménagement de la place Roland-Béguelin et des rues attenantes a été finalisé et publié début 2024. Les nouveaux espaces qui seront aménagés, avec un très fort verdissement des rues concernées, dont celle du 23-Juin, permettra d'améliorer notablement l'image de la Ville et de son centre historique. Ce projet devrait induire une dynamique favorable au niveau des commerces et des services ainsi que de l'habitat avec une zone de rencontre qui sera favorable au renforcement du cadre et de la qualité de vie.

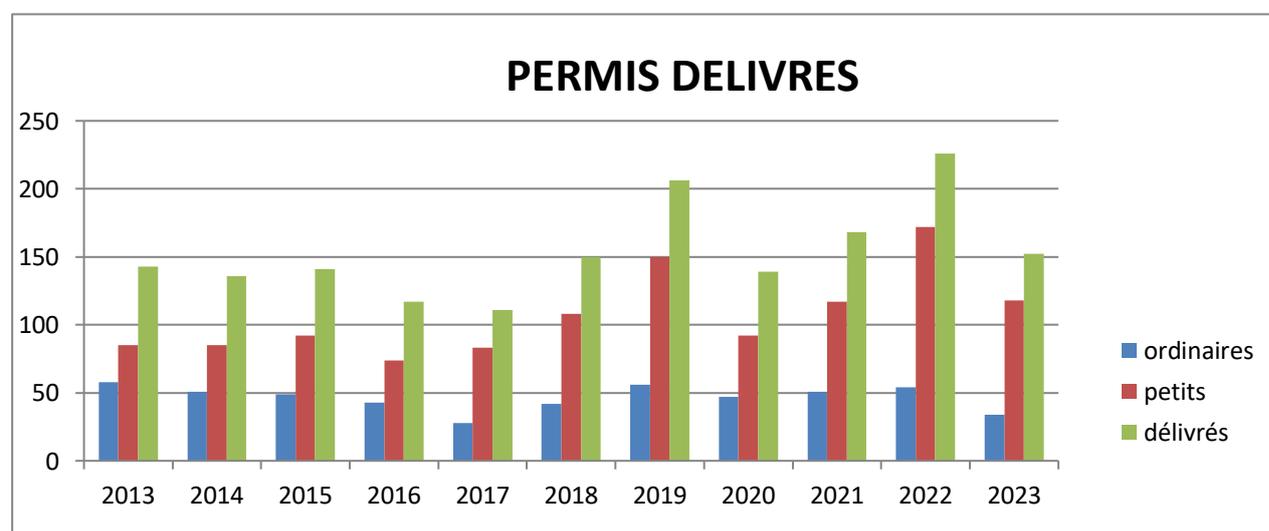
En matière de promotion et de développement économique, de nombreux contacts ont été établis avec différents investisseurs : plusieurs terrains sont ainsi réservés pour des extensions et des constructions de nouvelles entreprises, à la Communance en particulier, dont les travaux d'équipement sont en cours. Les démarches se poursuivent pour développer le secteur Gare Sud : d'une part au niveau du plan spécial, dont les contours ont été dessinés ; d'autre part pour le site SAFED qui a fait l'objet d'une conception directrice qui donne la vision globale. Les premières nouvelles activités se sont installées ou sont en passe de l'être. La Fête de la transition a connu un grand succès pour sa première édition : elle a permis de mettre en perspective les objectifs de développement de Gare Sud et de SAFED, qui sont orientés vers un quartier durable qui doit mettre en valeur toutes les activités qui sont en lien avec l'économie circulaire. Le site SAFED fait partie du projet Flagship qui est un projet soutenu par la Confédération et qui doit permettre de définir des solutions innovantes dans la reconversion des friches industrielles.

5.2. Permis de construire et police des constructions

Le premier graphique ci-après présente l'évolution du nombre de permis de construire délivrés et publiés. Après l'explosion 2022, l'année 2023 a été marquée par une réduction et une stabilisation des permis traités : 152 dossiers (226 en 2022) ont été délivrés et 143 (201 en 2022) ont été publiés, en tenant compte qu'à fin 2023, 20 dossiers étaient en attente d'un dépôt public. Le nombre de permis ordinaires traités 34 (54 en 2022) est légèrement inférieur à l'année précédente, et le nombre de petits permis 118 est moins important (172 en 2022). 90 demandes d'autorisation de panneaux solaires ont été traitées (contre une moyenne de 25 les années précédentes) qui ont permis de mettre en place plus 7'455 m² de panneaux. La surcharge de travail vécue les années précédentes a été résolue, grâce notamment aux outils informatiques disponibles et à l'amélioration des processus de traitement des dossiers.

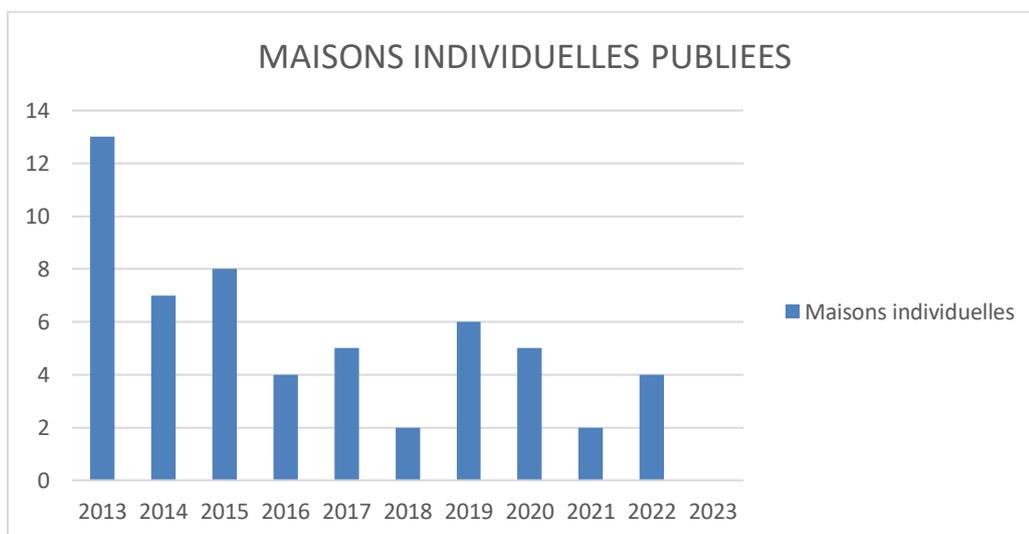
Evolution du nombre de permis de construire délivrés et publiés :

| Année | ordinaires | petits | délivrés | publiés |
|-------|------------|--------|----------|---------|
| 2021 | 51 | 117 | 168 | 157 |
| 2022 | 54 | 172 | 226 | 201 |
| 2023 | 34 | 118 | 152 | 143 |



5.3. Maisons individuelles et jumelées publiées

Le graphique ci-dessous présente le nombre de maisons individuelles publiées à Delémont au cours des dernières années.



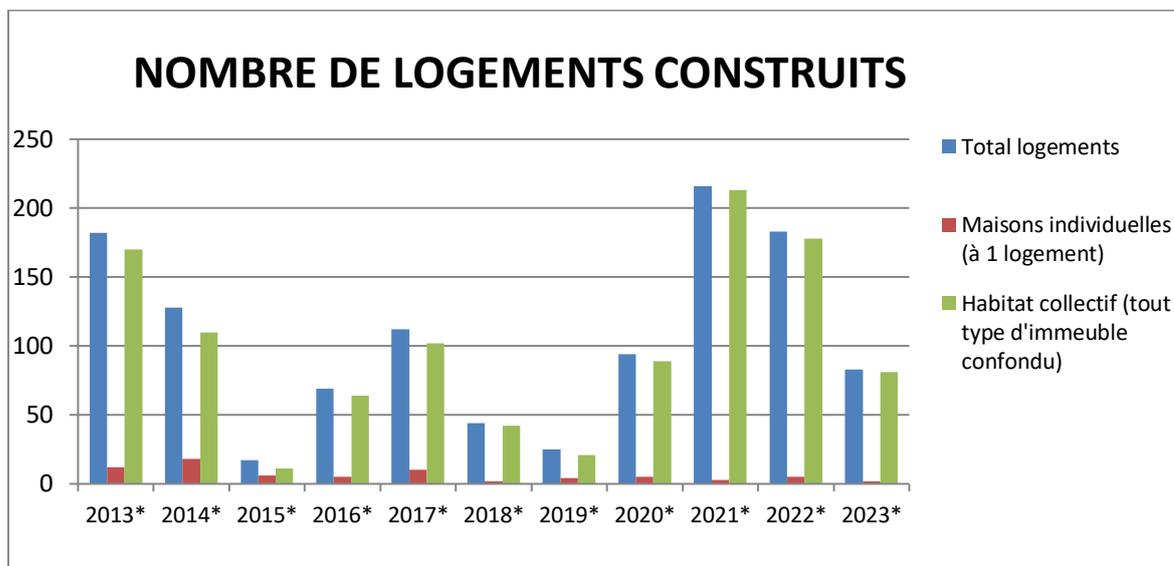
L'offre actuelle de terrains équipés, donc immédiatement disponibles, reste extrêmement faible, ce qui a conduit le Département à poursuivre sa réflexion et ses démarches auprès des propriétaires de terrains libres afin de remettre sur le marché de nouvelles surfaces disponibles. Une réflexion a été menée en détail dans ce but, dans le cadre de la révision du PAL « Delémont, Cap sur 2030 », afin d'exploiter les réserves foncières encore libres et densifier les parcelles qui présentent un potentiel de développement.

Les statistiques tirées du *Journal Officiel*, concernant les mouvements des ménages liés à la construction de maisons familiales, mettent en évidence que le maintien d'une offre de terrains attractive est nécessaire. Au cours de l'année 2023, 0 maison individuelle et 0 maison jumelée ont été publiées à Delémont, ce qui témoigne d'une offre qui est nulle ou presque, les terrains restants étant réservés ou n'étant pas à vendre. En 2023, 9 maisons individuelles ont été rénovées avec permis (ce qui n'inclut pas les petites rénovations), avec changement de propriétaire (contre 4 en 2021, 8 en 2021 et 7 en 2020).

Le Conseil communal est conscient qu'il est nécessaire d'améliorer l'offre de terrains à bâtir pour la réalisation de maisons individuelles et jumelées notamment. Une stratégie afin d'améliorer l'attractivité résidentielle a été lancée afin d'éviter la poursuite de l'exode de la population de Delémont, en particulier celle cherchant un terrain pour une villa individuelle ou groupée, et surtout attirer de nouveaux habitants, notamment des jeunes et des familles.

5.4. Montants investis et logements construits

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution des montants investis et des logements – toutes catégories confondues, individuel, groupé et collectif – construits à Delémont.

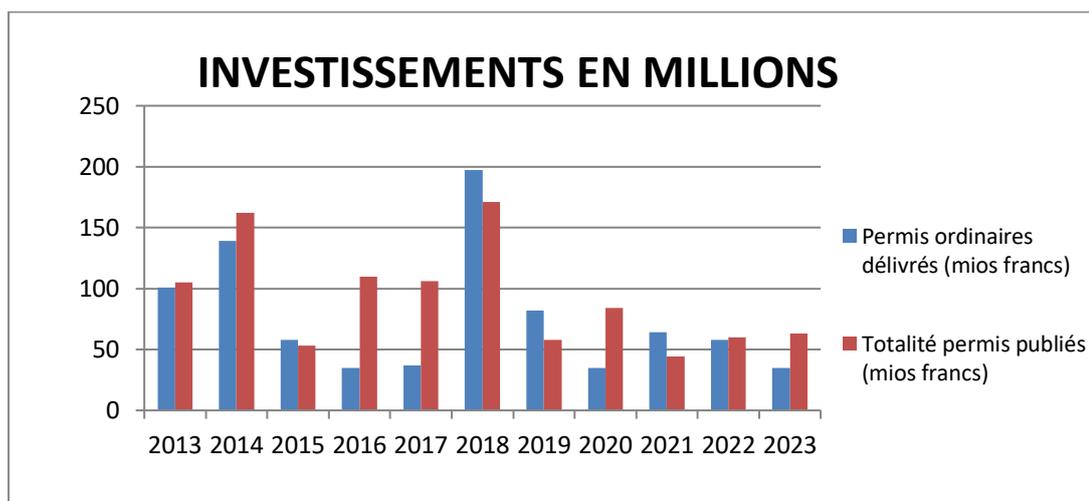


*les chiffres ont été adaptés car repris du RegBL

Les données précédemment publiées étaient tirées de la statistique des permis de construire. Depuis 2017, toutes les données ont été actualisées en tenant compte des logements effectivement terminés chaque année, soit sur la base des chantiers constatés finis. Cette nouvelle méthode induit quelques changements avec de grandes fluctuations possibles lorsqu'un grand projet se termine (différence subite d'une année à l'autre).

L'année 2023 reste à un niveau très élevé en ce qui concerne la réalisation de nouveaux bâtiments voués à l'habitat collectif, avec 83 nouveaux logements, en particulier à l'écoquartier. Sur les 6 dernières années, ce chiffre dépasse la moyenne habituelle des 60 nouveaux logements par année, ce qui va conduire à nouveau à une augmentation du nombre de logements vacants. Pour information, en 2023 le taux de logements vacants était de 4.90 %. La Municipalité n'a toutefois pas les moyens de réguler le marché, sauf pour les terrains dont elle est propriétaire.

L'effet positif de ces constructions sur l'évolution démographique ne s'est pas directement répercuté puisque la population de Delémont a faiblement progressé. Il faut toutefois rappeler que la construction de nouveaux logements est également nécessaire pour maintenir la population actuelle, en raison notamment du phénomène de desserrement des familles (séparations, divorces) et des jeunes qui prennent plus rapidement un logement que par le passé.



Le montant des investissements est resté dans la moyenne des dernières années.

5.5. Projet d'agglomération

Le projet d'agglomération s'est poursuivi mais avec une réflexion de fond sur la gouvernance, dans le but d'améliorer l'efficacité des organes politiques et du bureau technique. Le but principal visé a été de réduire les doublons et de redonner une dimension politique accrue afin de renforcer les collaborations intercommunales. Vu le retard très important constaté dans la mise en œuvre des mesures des PA1, 2 et 3, il a été décidé de ne pas faire de PA5 et de déjà mettre en œuvre les projets les plus avancés et qui ont une chance d'aboutir. Il a été décidé de demander le report de certaines mesures du PA3 étant donné les difficultés financières rencontrées. Parmi ces mesures figurent notamment le projet de passerelle à la Gare, la liaison mobilité douce entre La Ballastière et le Val Terbi ou encore le réaménagement du quai de la Sorne et de la route de Moutier Ouest.

La démarche engagée en 2019 afin de bénéficier d'un programme fédéral en faveur de la biodiversité dans les agglomérations s'est poursuivie : la Municipalité de Delémont a déjà pu réaliser certains projets qui se poursuivront, dont le sentier de la biodiversité autour de la Vieille Ville. Le concept de promotion de la mobilité douce s'est poursuivi comme celui du soutien à la réhabilitation de l'habitat.

5.6. Transports Urbains Delémontains (TUD)

Le Département et Service UETP a participé activement à l'élaboration de l'offre des prestations des TUD et de l'agglomération, en collaboration avec CarPostal Région Ouest, chargé de l'exploitation, le Canton (Section mobilité et transports) et les communes de l'agglomération. Comme le montre le tableau ci-dessous, le nombre de voyageuses et de voyageurs a une nouvelle fois fortement augmenté grâce aux efforts qui ont été déployés en lien avec l'augmentation des prestations depuis fin 2021. Pour la première fois de l'histoire des TUD, le cap des 700'000 voyageuses et voyageurs a largement été franchi. Ce chiffre tient toutefois compte des voyageurs transportés sur la ligne 2 Cras-des-Fourches jusqu'à Courtételle.

Evolution du nombre de voyageuses et voyageurs sur les lignes des TUD :

| Année | Voyageuses et voyageurs |
|-------|-------------------------|
| 2021 | 301'808 |
| 2022 | 613'749* |
| 2023 | 741'418* |

Concernant PubliCar, les résultats sont positifs puisque 9'296 voyageuses et voyageurs ont été transportés en 2023 (8'977 voyageurs en 2022).

Dans le cadre de la promotion des TUD, et des transports publics en général, les « cartes journalières Commune » ont à nouveau connu un grand succès : 96% des 13 titres ont été vendus. Tout a été mis en place pour mettre en service le nouveau système de carte journalière commune dégriffée qui peut être acheté au guichet du service.

5.7. Bâtiments et terrains communaux, sites et monuments protégés

La Ville compte désormais 82 bâtiments, suite à l'acquisition des terrains SAFED, à entretenir, qui représentent une valeur vénale estimée à 120 millions de francs environ. Un entretien minimal des bâtiments communaux a été effectué, en fonction des dotations du budget de fonctionnement. En complément aux crédits spéciaux octroyés par le Conseil de Ville, les crédits-cadres pour l'entretien des bâtiments communaux, pour le Collège, pour le Centre sportif et pour divers assainissements énergétiques permettent de viser un niveau d'entretien satisfaisant pour les bâtiments considérés.

Les efforts principaux ont été consacrés aux projets suivants : établissement du projet et dépôt du permis pour la construction de la nouvelle école des Arquebusiers ; réalisation des travaux de couverture de la terrasse du Centre sportif et de l'assainissement des caves du Château ; planification et suivi des travaux liés aux crédits-cadres pour le Centre sportif, l'entretien et les assainissements énergétiques des bâtiments communaux et le Collège notamment ; poursuite des travaux d'adaptation au cimetière afin de rendre les lieux plus accueillants et les adapter aux besoins actuels ; fin des travaux de rénovation des fontaines de la Vieille Ville. Un temps important a été consacré à la reprise des bâtiments SAFED. De nombreux contacts ont été faits avec les locataires actuels et les futurs partenaires intéressés. Une étude est en cours pour la transformation du bâtiment principal no 34 pour les locataires actuels et futurs. Le contrat de bail avec Circosphère a été signé et le permis traité, ce qui permettra leur prochaine installation.

Concernant la maintenance des bâtiments (conciergerie), la planification globale a été mise à jour. Une analyse détaillée est en cours pour rationaliser et optimiser le travail, dans un souci d'économie. Un suivi attentif a été porté sur les travaux qui ont été engagés par les propriétaires privés sur des bâtiments protégés, en particulier en Vieille Ville, afin de poursuivre l'effort visant une mise en valeur du patrimoine architectural. Sur la base de l'arrêté pour attribuer des subventions pour la rénovation des façades en Vieille Ville, des aides financières ont été accordées à plusieurs propriétaires. Une politique foncière communale active a été poursuivie, dans le cadre d'une vision à long terme, afin de valoriser le patrimoine immobilier communal et disposer des terrains stratégiques pour assurer le développement de la ville.

5.8. Routes, rues et trottoirs, mobilité douce

La ville compte 400'000 m² de routes communales (51 km) et trottoirs (40 km) à entretenir, soit 67 terrains de football (routes privées et de la Bourgeoisie non comprises). Cette surface représente, à neuf, un patrimoine avoisinant les 100 millions de francs. Conformément aux documents d'analyse et de gestion de l'état constructif du réseau routier utilisés depuis plusieurs années, les travaux prioritaires ont été réalisés en fonction des ressources financières disponibles.

Le budget annuel pour l'entretien des routes, rues et trottoirs ne permet que de remettre en état des petites dégradations. Le crédit-cadre pour l'entretien et la réfection des routes, nécessaire pour maintenir au minimum l'état du réseau, a ainsi permis plusieurs interventions prioritaires. Les moyens financiers disponibles ont permis de procéder à un entretien par gravillonnage de quelques rues fortement dégradées et de procéder à la pose de tapis finaux dans les secteurs qui étaient en grande partie construits.

Les efforts principaux ont par ailleurs été portés sur les projets suivants : mise en œuvre du crédit-cadre pour la sécurisation des passages piétons prioritaires ; fin des travaux d'assainissement de la rue Louis-Vautrey, divers autres travaux, notamment la finalisation du giratoire Victor-Helg et du giratoire Robert-Caze. Le Canton a de son côté poursuivi les travaux d'assainissement des bordures de la RDU auxquels la Municipalité prend part.

Des études et travaux ont également été consacrés aux aménagements et assainissements qui sont réalisés en lien avec les équipements et les aménagements du futur écoquartier, à la réalisation des mesures liées au crédit-cadre « Mobilité douce », à la préparation du projet de la rénovation du Pont de la Maltière, aux équipements de Communance Sud et Nord, à l'étude du réaménagement du chemin des Vies-Ste-Catherine dédié à la mobilité douce et d'un nouvel accès routier via les Prés-Roses qui servira au Centre de collecte et de valorisation des déchets, à l'étude de réaménagement du giratoire du Righi conduite par les CFF et l'Office fédéral des routes.

Le département et service participe activement à l'étude du corridor N18 qui doit permettre de réaliser une liaison rapidement à destination de Bâle afin de sortir le trafic de transit et bénéficier de meilleures conditions d'accessibilité favorables au développement de Delémont et de son agglomération notamment.

5.9. Canalisations – PGEE

Sur l'ensemble de l'année, le service a consacré plus de 1'000 heures de travail pour assurer la gestion des canalisations. Le budget annuel pour l'entretien des canalisations permet de faire des curages, des réfections ponctuelles et quelques passages à la caméra. Les crédits-cadres sont, dans ce sens, nécessaires pour entreprendre des travaux plus importants : le premier pour le renouvellement des infrastructures et le second pour les mesures d'assainissement liées au plan d'actions du PGEE. Dans le cadre des mesures liées à ces crédits, plusieurs tronçons ont été assainis en 2023. Le Département UETP participe activement aux différents projets du SEDE (Syndicat intercommunal pour l'assainissement des eaux de Delémont et environs). La révision du Règlement sur les eaux usées est en cours.

5.10. Cours d'eau et projet « Delémont marée basse »

Sur l'ensemble de l'année, le service a consacré près de 1'900 heures de travail pour assurer la gestion des cours d'eau. Le projet « Delémont marée basse » - partie centre amont a été terminé en 2023. Le dernier tronçon sur le secteur Morépoint aval a été soumis aux offices fédéraux et cantonaux : il sera mis au net et publié sous la forme d'un plan spécial. Mais les autres cours d'eau ne sont pas en reste et plusieurs projets

sont à l'étude ou devront également être développés. Une mise à jour de la carte des dangers de la ville est en cours qui permettra de mieux cibler dans le futur les interventions à mettre en œuvre, ainsi que les prescriptions à fixer dans les plans spéciaux et dans les permis de construire.

La gestion et l'entretien des cours d'eau ont été réalisés, en collaboration avec la Commission de l'environnement, afin d'assurer l'écoulement normal des eaux et d'éviter des problèmes d'obturation ou de refoulement. Le Plan global de gestion et d'entretien de tous les cours d'eau communaux, validé par le Conseil communal et approuvé par l'Office cantonal de l'environnement, est mis en œuvre conformément aux priorités définies. Une réflexion a été engagée en vue de sa révision. Le Règlement sur la gestion et l'entretien des eaux de surface a été finalisé pour être soumis au Conseil de Ville. Les mesures de lutte contre les plantes envahissantes se sont poursuivies avec un programme d'intervention sur le ruisseau de Mettembert.

5.11. Déchets

Sur l'ensemble de l'année, le service a consacré près de 12'000 heures de travail pour assurer la gestion des déchets. L'étude de la réorganisation de la gestion des déchets au niveau régional s'est poursuivie. Le SEOD (Syndicat intercommunal pour l'élimination des ordures et autres déchets) a ainsi poursuivi le projet d'un Centre de collecte et de valorisation des déchets (CCV) dont le permis a été délivré. Les travaux sont prévus en 2024-2025. L'étude sur la réorganisation de la gestion des déchets, avec la mise en place d'écopoints adaptés et de conteneurs semi-enterrés, s'est poursuivie. L'étude détaillée en vue de la mise en place de conteneurs semi-enterrés est finalisée et débouchera sur un crédit et une demande de permis de construire.

Une stratégie de communication a par ailleurs été élaborée, avec l'appui de la chargée de communication notamment, pour mettre en œuvre une action intégrale composée d'actions dans les domaines de l'information, la communication, la sensibilisation et la répression. Cette stratégie est mise en œuvre progressivement. Une présence régulière de la problématique des déchets a déjà été mise en place dans le journal *Delémont.ch*. L'action Clean Up Day a été réalisée, en collaboration avec la SED. Une campagne de communication sur le littering a été effectuée et des boîtes à mégots personnelles (écobox) ont notamment été distribuées.

Les tonnages des déchets collectés sont plus ou moins constants depuis plusieurs années. La répartition des déchets 2023 par type est la suivante (chiffres en tonnes) :

| | |
|---|----------|
| - déchets urbains livrés au SEOD | 2260.68 |
| - déchets encombrants livrés au SEOD | 300.08 |
| - déchets verts | 2085.15 |
| - papier (par entreprises privées et Voirie) | 1'242.94 |
| - huiles végétales et minérales par conteneurs (entreprise privée) | 9.18 |
| - verre par conteneurs (entreprise privée) | 528.00 |
| - aluminium + boîtes (entreprise privée) | 46.20 |
| - collectes de vêtements usagés en 2022 par Texaid en ville de Delémont | 150.72 |

5.12. Environnement, places de jeux, affichage public, réclames et enseignes

Le travail de la chargée de mission Nature et Paysage à 60% a permis de mettre en œuvre plusieurs mesures dans les domaines concernés. Les actions inscrites au Plan directeur Nature en ville ne nécessitant pas d'investissement financier particulier ont été poursuivies, notamment par des recommandations pour la plantation de haies et d'arbres, de parterres fleuris et pour l'aménagement de pieds d'arbres. Les contacts se sont poursuivis avec la Bourgeoisie concernant le renouvellement des arbres des allées du Domont (nouvelle étape de replantation) et du Vorbourg. La suite de ces projets se fait selon le programme d'intervention retenu, qui se déroule sur plusieurs années.

Plusieurs autres projets se sont poursuivis ou ont été engagés, en tenant compte notamment des nouvelles exigences liées au réchauffement climatique : plantation de 68 arbres (dont 50 nouveaux), plantation de 900 arbustes Entre-les-Etangs avec la Banque Cantonale du Jura, plantation de 500 arbustes près du Pont-Neuf, verdissement du cimetière, mise en place de la Fête de la Nature, poursuite de l'étude d'un sentier de la biodiversité en Vieille Ville et dans ses alentours, projet d'arboretum dans les jardins du Château en collaboration avec la SEPOD, finalisation des études du plan canopée.

Concernant les places de jeux, les mesures planifiées ont été mises en œuvre, conformément au Plan directeur communal et aux priorités fixées dans le crédit-cadre. De nouveaux jeux ont notamment été installés à divers endroits. Les travaux de la nouvelle place de jeux de la piscine ont été réalisés. Le projet de réaménagement du parc du Pré-Guillaume a été finalisé, le crédit demandé et le permis délivré : les travaux sont prévus en 2024.

La mise en application du Plan directeur communal de l'affichage public permet un traitement plus systématique des diverses requêtes en matière de réclames et d'enseignes, dont la gestion ne pose plus de problèmes majeurs grâce à ce nouvel instrument. La réflexion lancée afin de mettre au point un nouveau règlement permettant d'assurer une meilleure gestion et un suivi plus efficace des réclames et enseignes se poursuit, mais n'a pas été concrétisée par manque de temps.

Les réflexions et les études se sont poursuivies afin d'intégrer de manière beaucoup plus active toutes les questions liées au réchauffement climatique dans les projets qui sont menés et qui ont un fort potentiel afin de réduire l'empreinte écologique et d'améliorer le bilan carbone de la Ville. Le plan climat est finalisé sous la forme d'une stratégie et d'un plan d'actions. Ce plan est déjà en grande partie mis en œuvre par tous les services communaux concernés.



Commission de gestion et de vérification des comptes de la Ville de Delémont

Prise de position sur le rapport 2023 du Conseil communal sur l'activité générale de l'Administration

Monsieur le Président du Conseil de Ville,

Mesdames et Messieurs,

La Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC) tient en préambule à remercier les collaboratrices et collaborateurs de l'Administration communale ainsi que le Conseil communal pour la rédaction de ce rapport relatif à l'activité générale de l'Administration en 2023, première année de la nouvelle législature 2023-2027. La table des matières ajoutée en début de document, à la suite de l'organigramme, facilite grandement la lecture du rapport. La CGVC salue également la volonté des services de synthétiser les éléments les plus importants et pertinents, avec un renvoi au site internet de la Commune pour les détails.

Plus généralement, les membres de la CGVC tiennent à saluer l'important travail réalisé par l'ensemble du personnel communal, en particulier dans ce contexte de difficultés financières et de contexte international et géopolitique très préoccupant.

1. Département de la mairie et de la promotion économique

Au chapitre du personnel, le Département n'a pas connu de chamboulement à sa tête en 2023, puisque le Maire Damien Chappuis a été reconduit lors des élections. En revanche, la chancelière Edith Cuttat-Gyger a pris sa retraite dans le courant de l'année et a été remplacée par Nicolas Guenin.

Personnel communal

Le Département étant responsable du personnel de l'Administration communale, quelques considérations générales concernant le personnel méritent d'être relevées : l'année 2023 a également été l'occasion de l'adoption, par le Conseil de Ville, d'un nouveau règlement du personnel. Celui-ci est entré en vigueur le 1er janvier 2024. Au cours de l'année 2023, l'occupation effective des postes par le personnel communal s'est montée à un total maximal de 183,6 équivalents plein temps (contre 183,59 en 2022) comme le montre le tableau à la page 8 du rapport.

A noter que le Département de la Mairie est celui qui voit la plus grande différence en termes d'EPT (-4,4 EPT). Cela s'explique par les vacances de postes au sein de la Police communale.

Au sein de l'Administration communale, plus de 30 personnes ont été engagées en 2023 dans un cursus de formation (p. ex. apprentissage ou stage de haute école).

L'augmentation des absences, constatée de façon très importante en 2022, s'est maintenue en 2023 et les chiffres d'absence sont très légèrement supérieurs à ceux de l'année précédente. En 2023, le nombre de jours d'absence s'élève à 3197 (2869 en 2022). Le taux d'absentéisme au sein du personnel communal est passé de 4.36% en 2021 à 5.26% en 2022 et 5.67% en 2023 (ces chiffres correspondent à environ 8.7 jours d'absence par personne en 2021, 11 jours en 2022 et 11,4 jours en 2023). Cette tendance à une augmentation importante a été constatée de façon générale au niveau suisse depuis 2 ans.

Les cas d'absence de longue durée maladie impliquant l'ouverture d'un dossier auprès de l'assurance perte de gain ont augmenté (15 cas contre 8 en 2022), de même que le nombre total de jours d'absence. Cela a eu un impact significatif sur le taux d'absence général du personnel.

Police communale

Sous le commandement du Commissaire, la Police communale a effectué ses tâches en 2023, malgré une situation difficile en termes de personnel. La CGVC regrette que ces difficultés ne soient pas mentionnées plus en détail dans le rapport. Elle relève, néanmoins, que le nombre de dossiers « Police-Secours » est en hausse en regard de l'année précédente, soit 799 (599 en 2022). Il s'agit d'infractions constatées ensuite d'interventions, de rapports, de constats divers et de plaintes. S'agissant des dossiers administratifs (demandes de naturalisation, notifications de poursuites, patentes de restaurants, dénonciations pour les ordures, enquêtes diverses, etc.), ceux-ci sont restés stables, avec une légère diminution par rapport à l'année précédente, soit 1'068 (1'127). A noter que depuis 2023, le Ministère public adresse à la Police municipale de Delémont toutes les demandes d'identifications de conducteur en lien avec des infractions de stationnement sur des emplacements mis à ban sur le sol communal. Pour cette année, le nombre de ces requêtes se monte à 184.

Le fiasco du parking de l'Etang n'est pas évoqué au chapitre des rentrées financières de la police. La CGVC se questionne et regrette cette absence.

Centre de Renfort d'Incendie et de Secours

En 2023 le CRISD a renouvelé et reçu 2 véhicules d'interventions, 1 véhicule DCH pour lutter contre les pollutions hydrocarbures et un véhicule pionnier pour le secours routier. Ces véhicules ont été réalisés par la société Brändle. Les véhicules ont été inaugurés à fin 2023.

Les efforts de recrutement des 3 dernières années sont bénéfiques. 10 personnes ont été intégrées au SIS Delémont, 2 femmes et 8 hommes. A fin 2023, l'effectif opérationnel du CRISD est de 56 personnes, dont 9 femmes et 47 hommes. 35 personnes sont intégrées au centre de renfort.

Finances

En 2021 (derniers chiffres connus en 2023), les personnes physiques qui ont un revenu imposable inférieur à CHF 40'000.- représentent 53% de l'ensemble des contribuables et paient 10% du total des impôts ; 33% des personnes ont un revenu imposable qui se situe entre CHF 40'000.- et 80'000.- et paient 39% des impôts totaux ; 14% des personnes ont un revenu imposable supérieur à CHF 80'000.- et paient 51% des impôts.

A propos de l'année fiscale 2023, 8'366 déclarations d'impôts (ci-après DI) ont été envoyées (contre 8'392 DI en 2022). Le Bureau des impôts et cadastre a envoyé 142 formules pour nouveaux contribuables durant l'année 2023 (140 en 2022). Enfin, le nombre de personnes taxées à la source a légèrement augmenté et se monte à 1'880 en 2023 (1'744 en 2022).

La situation budgétaire de la Ville n'étant pas concernée par ce rapport, il est renoncé à y faire mention.

Informatique

Finalement, en ce qui concerne le service de l'informatique, la Ville de Delémont met à disposition des téléphones mobiles à ses employés et a lancé en 2023 un appel d'offres pour renouveler le mandat d'opérateur téléphonique. La solution retenue permettra à la Ville de Delémont d'uniformiser les abonnements de téléphonie mobile, et d'économiser 8% sur la facture annuelle. Le Service informatique a signé un contrat de 2 ans renouvelable, avec des forfaits plus intéressants que précédemment. La Ville de Delémont s'est aussi dotée d'une directive concernant la téléphonie mobile, permettant de cadrer l'utilisation des appareils professionnels tant en termes de transfert de données, de communications ou d'installations de logiciels. Enfin, le changement de système de téléphonie fixe devrait permettre d'économiser environ 20% sur le budget de télécommunications et des liaisons au réseau de téléphonie public.

2. Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement

L'année 2023 a vu l'entrée en fonction de M. Patrick Chapuis en tant que chef du Département qui annonce ses objectifs : une remise en question de certaines pratiques et priorités. Ainsi, la vente du Creux-des-Biches, la révision du règlement concernant les bourses et celui des allocations de naissance est annoncée. L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs ont participé à l'analyse des prestations du Département, consultation judicieuse.

Quelques chiffres importants : le nombre de demandes d'aides sociales a passé de 98 en 2022 à 137 en 2023, augmentation importante signe de difficultés économiques. Parmi les prestations d'aide de la Commune, la CGVC note une légère augmentation des allocations de fin d'année, de 231 bénéficiaires en 2022 à 237 en 2023, pour une somme globale versée quasi identique. On peut déduire de ces quelques chiffres que l'aide sociale de la Commune est encore utile.

Le Creux-des-Biches a vu le nombre de nuitées passées de 2490 à 3070 mais seuls 10 à 15 % des visiteurs et nuitées proviennent de Delémont, ce qui motive la réflexion de la vente de l'immeuble. Quant à la Maison de l'enfance, elle a vu son taux de remplissage augmenter de 2% mais la liste d'attente est toujours importante: 145 enfants. La question de satisfaire la demande de places est donc ouverte comme celle du loyer trop important selon Compas.

La Société delémontaine d'habitation, en proie à des difficultés liées au retrait de l'aide fédérale, a été absorbé fin 2023 par la Société coopérative d'habitation, cette reprise mettant fin ainsi à une période d'incertitude pour les locataires s'agissant de leurs loyers. En ce qui concerne Clair-Logis, la CGVC considère que le rapport ne répond pas à toutes les questions que l'on peut légitimement se poser. Elle reviendra sur les questions importantes que soulève ce fiasco, tant au niveau financier qu'au niveau maîtrise du projet et de son organisation.

La CGVC salue la réception du label « Commune en santé » et les efforts effectués en faveur d'une politique des seniors.

Enfin, il y a lieu de saluer le suivi du Centre de la jeunesse et de la culture, du Conseil delémontain des jeunes, de l'Espace-Jeunes et de la Ludothèque, unités qui montrent un intérêt marqué de la Commune pour l'enfance et la jeunesse. Celle-ci n'étant pas très intéressée à participer aux Promotions Citoyennes puisque le Conseil communal envisage de renoncer à l'événement.

3. Département de la culture, des sports et des écoles

Le responsable département de la culture, des sports et des écoles est M. Claude Schluchter.

La gestion des locations des 9 halles de sport de la Ville ainsi que des 4 locaux à vocation culturelle démontre que l'attente est toujours plus forte. Parallèlement, les demandes de réservations d'heures de piscines, de terrains de football ou autres lieux multisports sont également grandissantes. Cette situation exprime ainsi un dynamisme sociétair important à Delémont.

Les différentes manifestations organisées par le Service occupent une place importante du temps de travail du personnel. Mettre sur pied un événement qui fait sens au cours de l'année constitue un élément de satisfaction important.

En 2023, plus de 100 demandes de subventions ponctuelles ont été traitées par le Service. Au final, les sommes attribuées l'ont été pour environ deux tiers à la culture et un tiers au sport.

Pour la répartition des dons, il y a eu CHF 64'640.- pour la culture, CHF 14'888.75.- pour autres, et CHF 11'690.60.- pour le sport.

Commission des sports

La Commission des sports s'est réunie à 4 reprises durant l'année 2023. L'augmentation du prix d'entrée à la piscine a été validée par la Commission. Elle suit l'avancée des projets de parc urbain et de Journée des sports, ainsi que les répercussions de la promotion de la 1^{ère} équipe des SRD sur les infrastructures existantes, ainsi que les travaux d'extension de la terrasse du restaurant de la Blancherie.

Manifestations

La population de Delémont et sa région a la chance de bénéficier d'une offre culturelle et sportive de qualité, diverse et dense.

Manifestations organisées par le service CSE

La deuxième édition du 1^{er} août au parc urbain a rencontré son succès malgré la météo capricieuse.

Parmi les principales manifestations de l'année, le traditionnel carnaval a réjoui la population durant 6 jours de festivités au mois de février. Le beau programme du festival Delémont'BD a attiré près de 16'000 visiteurs à travers ses expositions et animations.

La piscine

Les affluences à la piscine en plein air pour la saison estivale 2023 ont été très élevées grâce à une météo propice à la pratique de la natation. Aucun incident grave n'a été signalé durant la saison. Bien que la clientèle soit parfois difficile à gérer, en refusant de plus en plus souvent de respecter les conseils et les directives. La présence des agents de sécurité a été réduite. Pour ce qui est de la piscine couverte, on observe à nouveau une affluence similaire à celle d'avant la pandémie de Covid-19.

Centre sportif (salles de sport et stade)

Les salles de gymnastique de la Blancherie sont très fréquentées. En plus des écoles qui les utilisent en journée, dès la fin d'après-midi, ce sont les clubs et les sociétés qui viennent pratiquer en grand nombre leurs sports. De nombreux tournois de handi-basket offrent aux sportifs à mobilité réduite la possibilité de s'épanouir. Le stade de la Blancherie a retrouvé une certaine ferveur, notamment avec la promotion des SRD en Promotion League et les deux qualifications en Coupe de Suisse contre des équipes de Super League. Aux Prés-Roses, les terrains synthétiques ont entraîné une hausse des locations durant les mois de janvier à mars.

Commission de la culture

La Commission de la culture s'est réunie à 4 reprises durant l'année 2023. Le soutien à SOS Méditerranée a été abandonné tel qu'il avait été projeté et pourrait être intégré au projet Culture au pluriel qui a pour but de réunir lors d'une fête les diverses communautés culturelles de la Ville.

Bibliothèque municipale

Chiffres clés 2023

Actrice majeure de la culture et de l'éducation à Delémont et dans sa région, la Bibliothèque municipale a rencontré un grand succès en 2023, malgré la fermeture d'un mois (janvier) de la Bibliothèque des jeunes. Il y a eu 56'956 visiteuses et visiteurs qui ont profité de ses multiples services ainsi que 5'534 lectrices et lecteurs actifs sur les deux sites. Il y a eu également 236'444 prêts de documents (sur le podium des meilleurs résultats depuis 1956). la Bibliothèque possède désormais 56'956 documents, les citoyennes et citoyens peuvent accéder à plus de 5 millions de références bibliographiques.

Faits marquants 2023

La Bibliothèque municipale a démontré sa formidable capacité de résilience suite au début d'incendie et aux inondations du 24 décembre 2022, grâce aux précieux services des Travaux publics. Malgré le contexte

exigeant, la Bibliothèque a maintenu tous ses services et toutes ses animations au sein de la Bibliothèque municipale, avec une grande diversité d'actions, une répartition homogène durant toute l'année.

Perspectives 2024

La Bibliothèque municipale a le devoir de défendre l'accès à l'éducation et à la culture pour chacune et chacun, tout en tenant compte du contexte financier difficile de la Municipalité et du Canton. Face aux problèmes récurrents des locaux au niveau de la Bibliothèque des jeunes et dans une volonté de réunir les deux sites, « il est obligatoire de dessiner un projet concret de site unique ». En 2024, un groupe de travail sera constitué afin d'étudier le redéploiement de la Bibliothèque, de l'Espace-Jeunes et de la Ludothèque, tout en analysant les synergies, en suggérant plusieurs variantes et en intégrant la recherche d'une solution économique.

École primaire

Chiffres clés 2023

L'école primaire de Delémont compte 55 classes pour un total de 990 élèves. Sont compris dans ce chiffre les élèves externes intégrés aux classes de soutien et de transition. Chaque semaine, l'équivalent de 2'046 leçons est dispensé par le Collège des enseignants de Delémont (73.07 EPT).

Commission de l'école primaire

La commission a siégé à 8 reprises et traité les dossiers courants qui lui sont attribués. Les membres ont également pris connaissance de la nouvelle loi scolaire qui entre en vigueur le 1er février 2024 et qui aura un impact important.

4. Département de l'énergie et des eaux

Electricité

La production d'électricité renouvelable a poursuivi sa croissance pour dépasser 8.8 GWh et représente 9.55% de l'énergie consommée. Si les installations photovoltaïques des SID y ont contribué pour plus de la moitié, la plus grande augmentation provient de la réinjection de la production des petites installations indépendantes, dont le nombre a augmenté de 104 en 2023. Après une diminution en 2022, la production hydroélectrique a retrouvé les niveaux des années précédentes grâce à une augmentation des précipitations. Grâce à la progression des installations de production d'énergie, le volume d'énergie soutiré au réseau amont a pu être réduit, cependant la puissance maximale nécessaire a continué à augmenter, s'approchant des 18'000 kW. La CGVC constate que les mesures permettant de favoriser les recours aux énergies renouvelables continuent de porter leurs fruits.

La consommation de l'éclairage public est restée stable. L'installation d'un nouvel éclairage LED télégéré a été réalisée à la Promenade des 2 rivières et à la Rue Emile-Boéchat. Grâce aux mesures de conversion déjà réalisées, l'économie représente plus de 500'000 kWh/an par rapport à l'ancienne technologie. L'assainissement du solde du réseau, soit 25% des luminaire sera poursuivi.

Eau

Le volume des précipitations au cours de l'année 2023 a été supérieur à l'année précédente, mais reste inférieur de 15% par rapport à la moyenne 1991-2020 en raison d'un début d'année sec. Globalement le volume d'adduction d'eau est stable par rapport à l'année précédente, soit 1.2 millions de m³. Le taux de fuites sur le réseau est stable à 12.5%, ce qui est excellent et devient difficile à améliorer. La CGVC est convaincue que l'entretien du réseau permettra de réduire le gaspillage d'eau et salue les efforts réalisés dans ce sens, tout en relevant son excellente qualité.

Gaz

Les actions Régiogaz ont été cédées au 30 septembre 2023 et Delémont s'approvisionne dès cette date auprès de la société Gaznat à des conditions tarifaires favorables. En revanche, le litige avec EDJ concernant le droit de passage n'est pas résolu et ce cas a été porté devant l'OFEN.

Aucune nouvelle installation n'a été raccordée au réseau de gaz durant l'année 2023. Le nombre d'installations raccordées a poursuivi sa diminution (-40), tout comme les ventes de gaz (- 13.8 %) pour s'établir en dessous de 60 GWh, soit le volume le plus faible depuis 2015. La diminution s'explique également par des températures clémentes et par les économies réalisées afin de réduire le risque de pénurie. Le déficit a pu être réduit d'un demi-million pour s'établir à CHF 132'000.- et la dette du gaz a également pu être réduite de CHF 870'000.- pour s'établir à CHF 2'760'000.-.

Services partagés

Les activités des SID engendrent une masse de travail plus conséquente et diversifiée, notamment avec les nouveaux produits SMOTION, CHARG'IMMO et COMMUNITY. Les SID ont également fourni des services à d'autres communes pour les assister dans la gestion des ruptures de conduites. A noter que les SID assument la gestion administrative du réseau électrique de Courchapoix depuis le 1er janvier 2024.

5. Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

L'année 2023 a été marquée par un processus d'analyse globale du Département en lien avec l'audit COMPAS, qui a permis de prendre les premières décisions en vue de dégager des économies.

Au quotidien, le rythme a été soutenu entre la poursuite et la concrétisation des études et projets en cours (Arquebusiers, place Roland-Béguelin, Gare Sud, zones d'activités Communance Sud et Nord, révision partielle du RCC, Prés-Roses, etc.). La CGVC relève qu'il est mentionné dans le rapport que le Plan climat était en cours de finalisation en 2023.

La gestion des permis de construire et de police des constructions occupe également un temps considérable au Service UETP, bien que l'année 2023 ait été marquée par une diminution, puis stabilisation des permis traités.

La thématique de l'offre actuellement très faible en terrains équipés immédiatement disponibles, et la quasi-nullité de l'offre en possibilité de construire des maisons familiales sur le territoire communal, est une préoccupation constante du Conseil communal, qui rejaillit sur les activités courantes et stratégiques de l'UETP. Cette vision, somme toute politique, est en lien avec la poursuite de l'exode d'une partie de la population delémontaine – la plus nantie - désireuse d'acquérir un terrain en vue de construire sa propre villa individuelle ou groupée. Le côté positif de cette situation est la rénovation de plusieurs maisons familiales ce qui est favorable au développement durable de la Ville. De même que la prise en compte de toutes les réserves de terrains encore libres (dents creuses) permettra de densifier l'habitat selon les souhaits des nouveaux plans d'aménagement.

En parallèle, la réalisation de nouveaux bâtiments voués à l'habitat collectif a engendré 83 nouveaux logements en 2023, en particulier à l'Ecoquartier. C'est un chiffre très élevé compte tenu du fait que les six dernières années, ce chiffre dépasse la moyenne de 60 nouveaux logements par an, ce qui engendrera à terme une nouvelle hausse des logements vacants (4,90% en 2023).

Le projet d'agglomération a suivi son cours, avec une réflexion de fond quant à sa gouvernance. Au vu des difficultés financières rencontrées, il a notamment été décidé de demander le report de certaines mesures du PA3, dont le projet de passerelle à la Gare, ainsi que de renoncer à mettre en place un PA5. Certains projets en faveur de la biodiversité dans les agglomérations se sont poursuivis, à la faveur d'un programme fédéral : il s'agit notamment de la réalisation du sentier de la biodiversité autour de la Vieille Ville.

Les TUD, l'entretien des bâtiments et terrains communaux, des sites et monuments protégés, des routes, rues et trottoirs (avec priorisation en fonction des moyens financiers à disposition), le développement de la mobilité douce, la gestion des canalisations, le projet « Delémont Marée basse », la gestion des déchets ou encore l'importante mission en matière environnementale que celle de la chargée de mission Nature et paysage à 60%, sont autant de dossiers thématiques forts à charge du service UETP.

Considérations générales : à la lecture du rapport, il est étonnant de constater que malgré l'effort évident de communication vers l'extérieur réalisé par le Département et le service UETP, il n'est jamais clairement fait mention de la communication transversale à l'interne de l'Administration communale, en particulier entre les différents services concernés par les différents projets (service financier notamment). Cela interroge quant à la vue d'ensemble des importants projets en cours – qui dépassent la responsabilité du seul service UETP - et sur les déboires financiers catastrophiques de plusieurs projets achevés qui pourraient découler de cet état de fait.

Comme cela a été relevé plusieurs fois à la tribune du Conseil de Ville, la pertinence de coupler la responsabilité de Chef.fe de l'UETP à la Promotion économique de la Commune, avec les conflits d'intérêts potentiels que cela engendre notamment au niveau de la planification financière, reste très problématique et devrait être thématisée.

Enfin, la charge de travail en matière de dossiers stratégiques de la plus haute importance qui repose sur le seul service UETP devra également être questionnée, autant en matière de responsabilité stratégique qui semble ne reposer que sur quelques collaborateurs et collaboratrices, qu'en terme d'impact financier sur les finances communales.

6. Conclusion

La Commission de gestion et de vérification des comptes réitère ses remerciements pour la qualité du travail effectué et recommande au Conseil de Ville d'accepter le rapport du Conseil communal sur l'activité générale de l'Administration 2023 tel que présenté. Le manque de vision transversale relevé par la CGVC en 2023 sur le rapport d'activité 2022 n'a, à son sens, pas assez pris en compte.

En poussant la réflexion plus loin, la CGVC s'interroge fortement sur la pertinence de la rédaction d'un tel rapport et se demande si à l'avenir une réflexion quant à une version plus allégée et attractive ne pourrait pas être attribuée aux chargé-es de communication.

Pour la Commission de gestion et de vérification des comptes :

La présidente
Mme Céline Robert-
Charrue Linder

Le vice-président
M. Christophe Günter



ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal ;
 - les dispositions de l'art. 29, ch. 9 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

1. Le rapport 2023 du Conseil communal sur l'activité générale de l'Administration communale est accepté.
2. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La secrétaire :

Pascal Domont

Lucie Üncücan-Daucourt

Delémont, le 30 septembre 2024

Version de travail

**Règlement relatif aux redevances
communales sur la consommation
d'électricité**

du 30 septembre 2024 (état 1 janvier 2025)

Le Conseil de Ville

vu loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) du 23 mars 2007 et son ordonnance (OApEI) du 14 mars 2008 ;

vu loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité (LAEI) du 23 novembre 2022 ;

vu loi cantonale d'impôt (LI) du 26 mai 1988 ;

vu loi sur les communes (LCom) du 9 novembre 1978 ;

vu décret sur les communes du 6 décembre 1978 ;

vu l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OAEI) du 23 janvier 2024 ;

vu les arrêtés du Gouvernement concernant l'attribution d'une zone de déserte d'électricité du 23 janvier 2024 ;

vu les arrêtés du Gouvernement concernant l'octroi d'une concession d'utilisation du domaine public pour la construction, l'extension, l'exploitation, l'entretien et le renouvellement d'un réseau de distribution d'électricité du 23 janvier 2024.

arrête:

1 Généralités

Art. 1 Champ d'application

¹ Le présent règlement règle la perception des redevances sur la consommation d'électricité ainsi que l'utilisation d'un financement spécial communal à vocation énergétique au sens de la loi cantonale du 23 novembre 2022 sur l'approvisionnement en électricité (LAEI) et de l'ordonnance cantonale sur l'approvisionnement en électricité (OAEI) du 23 janvier 2024.

² Il s'applique à la totalité du territoire communal de la commune municipale de Delémont.

³ L'application de taxes ou de redevances en application du droit supérieur est réservée.

Art. 2 Gestionnaire de réseau de distribution

¹ Pour le territoire communal, les gestionnaires de réseau de distribution (GRD) concernés sont les Services industriels de la Municipalité de Delémont, les Services industriels de la commune de Develier et, selon attribution des zones de desserte par le Gouvernement, BKW Energie SA est également concerné pour quelques clients situés sur le territoire communal de Delémont.

Art. 3 Droit applicable

¹ Les relations juridiques entre le consommateur d'électricité (client) et les GRD sont soumises au droit public et à la procédure définis par les GRD pour ce qui est de la consommation d'électricité.

Art. 4 Terminologie

¹ Les termes désignant des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

2 Financement**Art. 5** Redevance pour l'utilisation du domaine public

¹ La commune prélève une redevance pour l'utilisation du domaine public communal sur l'électricité soutirée du réseau par les consommateurs finaux.

² La redevance est fixée par le Conseil communal. Elle est au maximum de 0,7 centime par kWh d'électricité distribuée.

³ Le produit de la redevance pour l'utilisation du domaine public est versé au budget général de la commune.

Art. 6 Redevance à vocation énergétique

¹ La commune prélève une redevance à vocation énergétique sur l'électricité soutirée du réseau par les consommateurs finaux.

² La redevance est fixée par le Conseil communal. Elle est au maximum de 1 centime par kWh d'électricité distribuée.

³ Le produit de la redevance est versé au financement spécial communal à vocation énergétique.

Art. 7 Perception et rétrocession

¹ Le mode de perception et de rétrocession des redevances par le GRD est défini par le droit supérieur.

Art. 8 Modification

¹ La modification des redevances est définie par le droit supérieur.

Art. 9 Financement spécial à vocation énergétique

¹ Le financement spécial communal à vocation énergétique est alimenté par la redevance communale à vocation énergétique.

² Le financement spécial communal à vocation énergétique est utilisé pour la charge financière liée à des projets et prestations publics communaux dans le domaine énergétique. Il contribue aux prestations suivantes : assainissement énergétique de bâtiments dont la commune est propriétaire ;

- a) mise en place d'installations de production de chaleur renouvelable dans les nouvelles constructions dont la commune est propriétaire ;
- b) gestion et optimisation de l'éclairage public ;
- c) intervention sur les propres infrastructures de la commune visant à en réduire la consommation d'énergie, notamment en matière de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire ou d'optimisation énergétique du réseau d'eau potable ;
- d) construction et extension de réseaux de chauffage à distance alimentés en majorité par des énergies renouvelables ou des rejets de chaleur ;
- e) implémentation de réseaux intelligents et d'installations de stockage de l'énergie ;
- f) subventions pour des mesures visant une utilisation économe et rationnelle de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables ;

- g) financement de mandats spécifiquement liés à la mise en œuvre de la politique énergétique ;
- h) toute autre mesure visant à économiser l'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique ou à promouvoir des énergies renouvelables.

³ L'utilisation du financement spécial est du ressort de l'Autorité communale compétente.

3 Dispositions pénales et finales

Art. 10 Dispositions pénales

¹ Les contraventions aux prescriptions du présent règlement sont passibles d'amendes de 1'000 francs au plus.

² L'application d'autres dispositions pénales fédérales et cantonales demeure réservée.

Art. 11 Voies de droit

¹ Les décisions de la commune sont sujettes à opposition dans un délai de trente jours dès leur notification. Au surplus, les dispositions du Code de procédure administrative (CPA/RSJU 175.1) sont applicables.

Art. 12 Abrogations

¹ Dès l'entrée en vigueur du présent règlement, plus aucune redevance, quelle que soit sa nature, ne peut être prélevée sur la base de l'ancienne concession communale concernée.

Tableau des modifications par date de décision

| Adoption | Entrée en vigueur | élément | Modification | Référence RC |
|-----------------|--------------------------|-----------------|---------------------|---------------------|
| 30.09.2024 | 01.01.2025 | Acte législatif | première version | 2024-12 |

Tableau des modifications par disposition

| élément | Adoption | Entrée en vigueur | Modification | Référence RC |
|-----------------|-----------------|--------------------------|---------------------|---------------------|
| Acte législatif | 30.09.2024 | 01.01.2025 | première version | 2024-12 |

Projet de nouveau « Règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité », et abrogation du règlement actuel (731.11.1) dès le 1^{er} janvier 2025

1. PRÉAMBULE

La nouvelle loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité (LAEI 731.1) est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2024. A ses articles 28 et suivants, la loi détermine le prélèvement de redevances sur la consommation d'électricité. Actuellement, la ville de Delémont prélève déjà des redevances sur la base de son « REGLEMENT SUR LES TAXES ET REDEVANCES COMMUNALES LIEES A LA DISTRIBUTION D'ELECTRICITE » (731.11.1).

Selon la LAEI, pour prélever ces redevances, les communes doivent adopter un nouveau règlement communal, en s'appuyant sur le règlement-type mis à disposition par le Délégué aux affaires communales. Les nouvelles redevances communales entreront en vigueur en 2025 en fonction des décisions des Autorités législatives des communes.

Selon la LAEI, les redevances sont prélevées proportionnellement à la consommation, quel que soit le niveau de tension, sans exonération possible. Elles sont définies pour l'entier de l'année civile. A son article 34, la LAEI prévoit que toute autre redevance, exonération, rabais ou avantage économique quelconque liés à l'utilisation du réseau de distribution d'électricité sont interdits, le cas échéant, caducs de plein droit dès l'entrée en vigueur de la présente loi. Le règlement communal actuel évoqué ci-dessus doit donc être abrogé.

2. UNE RÉVISION CANTONALE IMPOSÉE MAIS SANS GRAND CHANGEMENT

Ce titre a déjà été utilisé dans le message au Conseil de ville relatif à la révision de la nouvelle loi sur l'approvisionnement en eau potable (RAEP). Il peut être repris tel quel en ce qui concerne ce nouveau règlement sauf quelques modifications mineures. La structure du règlement ressemble d'ailleurs au règlement actuel. La seule grande différence réside dans les prestations liées aux domaines énergétiques au sens large du terme qu'il est possible de financer par ces redevances. Le règlement communal actuel finançait un droit d'utilisation du sol et l'éclairage public uniquement. Le nouveau règlement-type mis à disposition par le Canton s'appuie sur l'article 30 de la LAEI pour autoriser le prélèvement de redevances pour financer :

- a) assainissement énergétique de bâtiments dont une commune est propriétaire;
- b) mise en place d'installations de production de chaleur renouvelable dans les nouvelles constructions dont une commune est propriétaire;
- c) gestion et optimisation de l'éclairage public;
- d) intervention sur les propres infrastructures de la commune visant à en réduire la consommation d'énergie, notamment en matière de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire ou d'optimisation énergétique du réseau d'eau potable;
- e) construction et extension de réseaux de chauffage à distance alimentés en majorité par des énergies renouvelables ou des rejets de chaleur;
- f) implémentation de réseaux intelligents et d'installations de stockage de l'énergie;
- g) subventions pour des mesures visant une utilisation économe et rationnelle de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables;
- h) financement de mandats spécifiquement liés à la mise en œuvre de la politique énergétique;
- i) toute autre mesure visant à économiser l'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique ou à promouvoir des énergies renouvelables.

3. ÉLABORATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT

Ce nouveau règlement a été complétée selon les instructions et n'a subi aucune modification par rapport au règlement-type. Ce qui facilitera son approbation par le service cantonal qui l'a mis à disposition des communes. C'est la version annexée au présent message qui est soumise à l'approbation du Conseil de ville.

4. ENJEUX FINANCIERS

En ce qui concerne la redevance communale pour l'utilisation du domaine public, elle reste inchangée par rapport à la situation actuelle, soit 0.7 centime/kWh distribué.

En ce qui concerne la redevance communale à vocation énergétique, elle est plafonnée à 1.0 cts/kWh distribué. Dans le règlement actuel, elle est plafonnée à 0.7 cts/kWh mais ne permet de financer que l'éclairage public. Compte tenu des nouveaux domaines finançables par cette redevance et décrits précédemment, cette différence permettra notamment de financer la politique énergétique de la ville, un programme de subventions ambitieux aux citoyennes et citoyens (personnes physiques et morales) delémontain-e-s pour atteindre les objectifs fédéraux en matière de productions renouvelables et d'économies d'énergies, ainsi que différents projets dans les domaines des énergies renouvelables et des économies d'énergies.

Dans le détail, cette redevance représentera au total environ CHF 1'000'000.— par an. A ce stade, et vu les économies réalisées dans le domaine de l'éclairage public grâce aux projets « Voie lactée », et en se basant sur la consommation actuelle sur le territoire de la ville de Delémont, le Conseil communal prévoit pour 2025 de:

- 1) réduire la redevance sur l'éclairage public à 0.6 cts/kWh,
- 2) financer les différents mandats liés à la politique énergétique et au label Cité de l'énergie à hauteur de 0.1 cts/kWh,
- 3) financer un programme de subvention ambitieux pour encourager la transition vers les énergies de chauffage renouvelables et la mobilité électrique à hauteur de 0.2 cts/kWh,
- 4) financer l'achat de 100% d'électricité photovoltaïque locale pour la consommation des bâtiments publics, à hauteur de CHF 0.05 cts/kWh. Cette mesure permettra à elle seule de diminuer de 12.5% les émissions de CO₂ de l'administration communale, soit 257 tonnes de CO₂,
- 5) financer d'autres projets dans les domaines des énergies renouvelables et des économies d'énergies selon la liste évoquée au point 2 du présent message à hauteur de 0.05 cts/kWh.

5. ENTRÉE EN VIGUEUR

L'entrée en vigueur de ce nouveau règlement est fixée au 1er janvier 2025. Ce dernier abroge et remplace le règlement 731.11.1 du 30 juin 2008.

Son entrée en vigueur est soumise à son acceptation par le Conseil de Ville et à son approbation par le Délégué aux affaires communales qui a émis un préavis favorable à la version présentée au Conseil de ville.

6. PRÉAVIS ET CONCLUSION

La proposition de nouveau règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité a été soumise pour préavis à la Commission de l'Energie et des Eaux dans sa séance du 21 mai 2024. Elle a émis un préavis XXX sur son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025 et à l'abrogation du règlement actuel (731.11.1).

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter le règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité et à voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président : Le chancelier :

Damien Chappuis Nicolas Guenin

Delémont, le 4 juin 2024

Annexes : Règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 18 juin 2024 ;
 - les dispositions de l'art. 29, ch. 7 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - le préavis favorable de la Commission énergie et eaux ;
 - le pré-examen favorable du Délégué aux affaires communales ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. Le règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité est accepté.
2. L'entrée en vigueur du règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité est fixée au 1^{er} janvier 2025.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La secrétaire :

Pascal Domont

Lucie Üncücan-Daucourt

Delémont, le 30 septembre 2024

Message du Conseil de Ville au Corps électoral

Le Corps électoral est invité à se prononcer, par la voie des urnes, les 22, 23 et 24 novembre 2024, sur

L'octroi d'un droit d'emption concernant la vente du feuillet communal n° 2510 à la Société coopérative jurassienne d'habitation, au prix de Fr. 400.-/m2

L'essentiel en bref

La Société coopérative delémontaine d'habitation (ci-après la « Delémontaine ») était au bénéfice, depuis 1995, d'un droit de superficie sur la parcelle n° 2510, appartenant à la Ville de Delémont, où elle a construit quatre immeubles abritant 34 logements à loyer modéré. Confrontée à des soucis financiers, elle a dû se résoudre à procéder à une fusion par absorption au sein de la Société coopérative jurassienne d'habitation (ci-après la « Jurassienne »), dès le 1er juillet 2023. Comme les autres partenaires au dossier, la Municipalité doit consentir à des engagements dans ce sauvetage. L'un d'eux est l'inscription au Registre foncier d'un droit d'emption permettant à la « Jurassienne », dans un délai de 10 ans, d'acquérir le terrain et de réduire ses charges financières. Le prix de vente du terrain doit être mentionné dans le pacte d'emption et a été fixé à Fr. 400.-/m2, soit Fr. 2'950'400.- pour la surface de 7'376 m2. Même s'il n'y a aucune certitude que la « Jurassienne » exerce son droit d'emption et que le terrain soit vendu dans le délai imparti, les conditions fixées ne pourront plus être remises en question lors de la vente effective ; la validation du Corps électoral est par conséquent requise.

1. PRÉAMBULE

La Delémontaine a été fondée sous l'impulsion de la Municipalité pour promouvoir l'habitat social à loyer modéré. Depuis 1997, elle a exploité 34 appartements sur le site du Palastre, à la Rue Méret-Oppenheim 1 à 7. Suite à des difficultés constatées en 2008, le comité n'a pas ménagé ses efforts afin d'assainir la situation financière de la coopérative, mais aussi l'état constructif des immeubles.

La récente perte des effets de la Loi fédérale encourageant la construction et l'accession à la propriété des logements (LCAP) a plongé la « Delémontaine » dans une nouvelle situation financière périlleuse. La « Jurassienne » a été approchée en vue d'une fusion par absorption, qui s'est avérée être la seule option envisageable en vue de maintenir des logements à loyer modéré sur ce site.

La fusion a été validée à fin 2023 par les deux assemblées générales, avec effet rétroactif au 1er juillet 2023. Dans le cadre de ce processus de sauvetage, le Conseil communal a étudié divers engagements, dont l'inscription au Registre foncier d'un droit d'emption sur le terrain propriété de la Municipalité, qui doit être acceptée par le Corps électoral delémontain.

2. GESTION PAR LA « DELEMONTAINE », DE 1995 A 2023

Par un droit de superficie signé en 1995, la Municipalité a mis la parcelle à disposition de la « Delémontaine » pour 99 ans ; lors de la signature, la rente annuelle avait été fixée à Fr. 38'000.-, soit 2% de la valeur du terrain estimée alors à Fr. 1'900'000.-. Ce taux a été abaissé à 1,5% en 2017 dans le cadre des mesures d'assainissement. En 2024, tenant compte des indexations régulières, le montant de la rente s'élève à Fr. 33'740.-.

Construits en 1997, quatre immeubles abritent 34 logements (4x 2 pièces, 4x 3 pièces et 26x 4 pièces) et un parking de 24 places. 22 logements ont bénéficié jusqu'à fin juin 2022 de l'aides fédérale et cantonale au logement ; à titre d'exemple, les loyers hors charges pour les logements de 4 pièces oscillaient entre Fr. 964.- et Fr. 1'220.-. Le taux de vacance de ces logements a considérablement augmenté depuis 2022 suite au départ de certains locataires craignant l'effet de la fin de l'aide fédérale. La gérance peinait à trouver de nouveaux locataires, malgré le fait que les loyers pratiqués figuraient dans la fourchette inférieure des biens actuellement en location à Delémont, qui sont nombreux.

Au cours des années, la « Delémontaine » a effectué des travaux d'entretien et d'assainissement importants afin de conserver un état constructif optimal et de pérenniser la durabilité des immeubles. L'enveloppe a été rendue énergétiquement conforme et divers travaux garantissant le fonctionnement, le confort et l'hygiène des appartements ont été entrepris, les derniers par le remplacement des cuisines dans une majorité des appartements. La valeur vénale des bâtiments, actualisée en 2021, est de Fr. 7'870'000.-.

Les différents partenaires au dossier (Office fédéral du logement (OFL), Banque cantonale du Jura (BCJ), Municipalité de Delémont en particulier) ont, depuis 2008, consenti à des efforts répétés pour assainir la situation financière et maintenir la « Delémontaine » à flots. Hormis l'abaissement de la rente de superficie mentionné ci-dessus, la Municipalité a participé au geste collectif, notamment en octroyant des prêts (remboursés ou convertis en subvention depuis) et en acceptant la réduction de la valeur nominale de ses parts sociales (1200 parts à Fr. 200.- au lieu de Fr.

500.-). Ce soutien était nécessaire par le fait du rôle important que ces 34 appartements tiennent dans la politique communale du logement.

A fin 2022, les dettes de la « Delémontaine » s'élevaient à Fr. 5'460'000.- auprès de la Centrale d'émission pour la construction de logements (CCL) et Fr. Fr. 625'000.- auprès de la BCJ. Pour l'exercice 2022, la « Delémontaine » a fait une perte de Fr. 71'876.-, principalement due à l'augmentation du taux de vacance des logements et réduisant ses fonds propres à Fr. 89'095.- francs. Ainsi, dans le cadre de sa gestion annuelle, la « Delémontaine » peinait de plus en plus à équilibrer ses comptes, situation encore péjorée dès 2023 par la perte des subventions fédérales. Vu le marché du logement à Delémont, une augmentation des loyers paraissait difficilement envisageable et aurait contredit le principe de mise à disposition de logements à loyer modéré.

3. PROCESSUS DE SAUVETAGE ET REPRISE PAR LA « JURASSIENNE »

Selon le comité de la Delémontaine, ses mandataires financiers et divers partenaires, l'unique alternative pour sortir de cette situation compliquée consistait en l'annulation partielle des dettes CCL, pour un montant de Fr. 1'460'000.- La « Delémontaine » est intervenue dans ce sens à de multiples reprises auprès de l'OFL, qui a toujours subordonné son entrée en matière à la condition qu'un repreneur externe intervienne pour rembourser le solde négocié de ces dettes. Il a très vite été constaté que la Municipalité de Delémont n'était pas l'interlocuteur adapté et ne disposait pas des moyens financiers pour suppléer la « Delémontaine » dans ce processus.

Il a alors été fait appel à la « Jurassienne », issue en 2022 de la fusion des Sociétés coopératives d'habitation FOMH, Cartel syndical, Sorali et Mont-Terrible. Reconnue d'utilité publique, la « Jurassienne » a pour but de mettre à disposition des usagers un habitat de bonne qualité, à prix coûtant. Après des échanges de négociation très productifs avec les différents partenaires, la « Jurassienne » a accepté de reprendre à son compte les immeubles de Méret-Oppenheim, sous la forme d'une fusion par absorption de la « Delémontaine ». Elle a versé un montant de Fr. 600'000.- à la CCL comme solde de tout compte de la dette de Fr. 1'460'000.-, qui a ainsi été annulée. Elle financera également le solde des travaux de rénovation urgents des bâtiments, estimés à 1,5 millions de francs.

L'OFL a subordonné l'annulation de la dette susmentionnée à un engagement parallèle de la Municipalité de Delémont dans le processus de sauvetage. Convaincu que cette fusion était le seul moyen de maintenir les immeubles de Méret-Oppenheim dans une coopérative reconnue d'utilité publique et d'y pratiquer des loyers modérés en relation avec le marché delémontain, le Conseil communal s'est d'ores et déjà engagé par les moyens de sa compétence, soit :

- transfert du droit de superficie à la « Jurassienne » ;
- abandon définitif et total du capital de part sociales (Fr. 240'000.-). Ces parts avaient auparavant été totalement amorties dans le bilan financier communal et l'impact financier est donc nul ;
- exonération durant 5 ans (du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2028) de la rente de superficie, dont le montant actuel est de Fr. 33'740.- ; cette opération a été comptabilisée dans le budget 2024 déjà.

La « Jurassienne » revendiquait également un abaissement conséquent de la rente de superficie, à l'issue de l'exonération de 5 ans. Tenant compte des pratiques recommandées par l'OFL et de la valeur du terrain, le Conseil communal a refusé cette requête et la rente sera à nouveau facturée à son niveau actuel, après indexation, dès le 1^{er} juillet 2028. La dernière revendication porte sur l'inscription au Registre foncier d'un droit d'emption en vue de l'acquisition ultérieure du terrain par la « Jurassienne ».

Suite à cette fusion et à celle, plus récente, avec la Coopérative Clos-Quiquerez de Courroux, la « Jurassienne » détient désormais 18 immeubles dans la vallée de Delémont et gère 296 logements, dont de nombreux sont à loyer modéré. Le plan des loyers pour les immeubles de Méret-Oppenheim a été présenté et validé par le Conseil communal et se présente comme suit (loyers mensuels hors charges) : Fr. 960.- pour les 4 pièces, Fr. 870.- pour les 3 pièces, Fr. 750.- pour les 2 pièces. On est donc parfaitement dans la cible de loyer modéré, si on se réfère aux frais de logements maximaux admis par le Canton du Jura pour l'octroi de l'aide sociale.

4. PACTE D'EMPTION

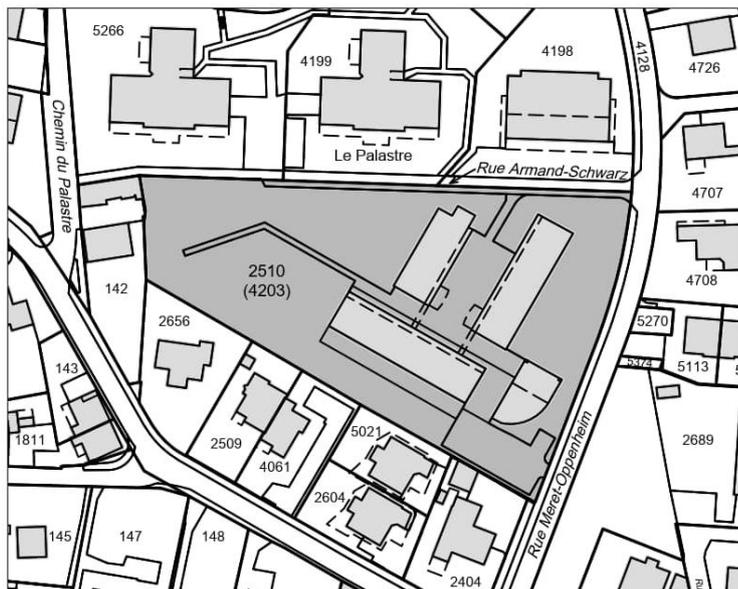
En application de sa politique usuelle pour la gestion de ses bâtiments, la « Jurassienne » souhaite, à moyen terme, pouvoir acquérir la parcelle où sont érigés les immeubles dont elle est désormais propriétaire. Cette acquisition lui permettra d'abaisser ses charges financières et lui offrira une garantie supplémentaire en vue de l'utilisation à long terme de cette parcelle. Elle sera ainsi plus à même de proposer des loyers modérés sur les immeubles concernés.

Le Conseil communal a trouvé aujourd'hui en la « Jurassienne » un partenaire très actif et incontournable dans le cadre de la politique communale du logement et lui accorde son entière confiance en vue de la pérennisation des logements à loyer modéré dans les immeubles de Méret-Oppenheim. Le Conseil communal estime que le maintien de ce terrain en mains communales n'est plus une priorité et que la recette financière découlant de la vente sera appréciable dans la conjoncture financière actuelle.

La parcelle n° 2510 concernée présente aujourd'hui une surface de 7'376 m² ; des mutations en cours pourraient très légèrement modifier cette surface à court terme (surface projetée 7'213 m²). La valeur officielle inscrite au Registre

foncier est de Fr. 15'310.-. Au 31 décembre 2023, le bâtiment concerné figure au bilan dans le patrimoine financier pour un montant de Fr. 2'262'000.-. Toute vente supérieure à ce montant contribuera à l'amélioration du résultat financier de l'année concernée ; au vu du prix de vente proposé ci-dessous, le montant en jeu au bénéfice de la Municipalité est donc de CHF 688'400.-.

Lors des échanges initiaux, la « Jurassienne » proposait de fixer le prix de terrain en indexant le montant fixé lors de la constitution du droit de superficie en 1995, ce qui aurait débouché sur un prix de Fr. 307.-/m². Selon une expertise immobilière réalisée à fin 2023 sur mandat de la Municipalité, la valeur du marché de ce terrain oscille entre Fr. 450.- et Fr. 550.- par m². L'expert estime cependant qu'on peut considérablement abaisser ce prix en tenant compte de la valeur sociale du terrain. Celle-ci se justifie du fait que la « Jurassienne » est une coopérative de droit public sans but lucratif, qu'elle constitue un partenaire important pour la politique communale du logement, qu'elle s'est engagée de manière importante pour sauver la « Delémontaine » et qu'elle pratique des loyers modérés dans ces immeubles. Sur cette base, le Conseil communal a fixé le prix de terrain à Fr. 400.-/m², ce qui a été accepté par la « Jurassienne » ; pour la surface actuelle de terrain de 7'376 m², le prix de vente convenu est donc de Fr. 2'950'400.-



A ce jour, la « Jurassienne » ne dispose pas des fonds nécessaires pour une acquisition immédiate. Elle envisage cependant d'alimenter dès 2024 un fonds de réserve qui lui permettra de constituer les fonds propres nécessaires à l'achat du terrain. C'est pourquoi il est proposé de constituer un droit d'emption, à inscrire au Registre foncier, qui fixera les conditions auxquelles la « Jurassienne » pourra se porter acquéreuse ultérieurement, soit :

- prix de vente à Fr. 400.-/m² ;
- durée de 10 ans, soit le maximum légal pour une inscription au Registre foncier ;
- droit incessible ;
- droit au gain octroyé à la Municipalité en cas de revente ultérieure.

Ces conditions ne pouvant plus être remises en question lors de la vente effective, la validation du Corps électoral est requise, même s'il n'y a aucune certitude que la « Jurassienne » exerce son droit et que le terrain soit vendu dans le délai imparti. La conclusion du droit d'emption permet cependant de reporter au bilan le prix de vente convenu, soit une augmentation de CHF 688'400.-. Enfin, il y a lieu de rappeler que la « Jurassienne » bénéficie d'un droit de superficie sur l'intégralité de cette parcelle jusqu'au 31 décembre 2094 et que la vente de cette parcelle à un tiers est quasiment impossible jusqu'à cette date.

5. PRÉAVIS ET CONCLUSION

L'octroi de ce droit d'emption permet de valoriser le terrain concerné et de poursuivre un partenariat efficace et basé sur la confiance avec la « Jurassienne » dans la politique communale du logement à loyer modéré.

Cette demande a été préavisée par les commissions concernées comme suit :

- Commission des affaires sociales et du logement, lors de sa séance du 1^{er} juillet 2024 : préavis favorable.
- Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, lors de sa séance du 12 août 2024 : préavis favorable.
- Commission des finances, lors de sa séance du 12 août 2024 : préavis favorable.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil de Ville propose au Corps électoral d'accepter l'octroi d'un droit d'emption concernant la vente du feuillet communal n° 2510 à la Société coopérative jurassienne d'habitation, au prix de Fr. 400.-/m².

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La secrétaire :

Pascal Domont

Lucie Üncücan Daucourt

Delémont, le 30 septembre 2024

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 20 août 2024 ;
 - les dispositions de l'art. 29, al. 1 lettre u) du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis favorables de la Commission des affaires sociales et du logement, de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

1. L'octroi d'un droit d'emption concernant la vente du feuillet communal n° 2510 à la Société coopérative jurassienne d'habitation, au prix de Fr. 400.-/m² est accepté.
2. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La secrétaire :

Pascal Domont

Lucie Üncücan-Daucourt

Delémont, le 30 septembre 2024



Question écrite

Stationnement

Stationnement en ville et plan de mobilité des collaborateurs de la commune

Fin novembre 2023, le Conseil communal a validé une Ordonnance sur les autorisations de stationnement. Celle-ci régit les autorisations et précise les ayants droit ainsi que les catégories d'autorisation. En parallèle, le Canton a récemment présenté un état des lieux de son plan de mobilité, qui a sans doute des implications en matière de stationnement en ville. Plusieurs questions découlent de ces éléments et nous demandons donc au Conseil communal de bien vouloir y répondre :

- Quel est le nombre d'autorisations par catégories d'ayants droit, en précisant si l'autorisation est limitée à des heures particulières dans la semaine (p.ex. pour les enseignant·e·s) ou si elle est générale ?
- Quel est l'impact du plan de mobilité du Canton, et plus généralement quels sont les besoins de l'administration cantonale en matière de stationnement de véhicules et de vélos en ville ? Quel est le mode de collaboration entre la police, UETP et les organes concernés du Canton ?
- Qu'en est-il d'un plan de mobilité des employé·e·s de la Commune ?
- Dans de nombreuses localités, le stationnement sur le domaine public est réglé par un système de macarons par quartiers où les non autorisés sont limités à 1 à 2h ou par disque bleu. Un tel système aurait-il des avantages pour les quartiers proches de la gare notamment ?

Nous remercions le Conseil communal pour ses réponses.

Delémont, le 25 mars 2024

Pour le groupe socialiste

Gaëlle Frossard

Grossard

Mehmet Bahar
4th
1/21/24
P.Br
1/21/24
1/21/24

RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.05/24

Stationnement en ville et plan de mobilité des collaborateurs de la commune ?

Mme Gaëlle Frossard, PSD-JSJ

Le Conseil communal répond comme suit à la question écrite subdivisée en quatre points :

Quel est le nombre d'autorisations par catégories d'ayants droit, en précisant si l'autorisation est limitée à des heures particulières dans la semaine (p.ex. pour les enseignant-e-s) ou si elle est générale ?

Il y a 170 autorisations délivrées à des habitants, selon les dispositions de l'ordonnance sur les autorisations de stationnement de la ville de Delémont, entrée en vigueur le 01.01.2024. Au moment de la mise en application de cette ordonnance, il y avait environ 180 autorisations déjà délivrées. Depuis, une dizaine ont été retournées ou annulées. Au vu de ce qui précède et afin d'appliquer les dispositions légales, environ 70 annulations d'autorisations sont encore attendues pour pouvoir proposer à nouveau des abonnements aux personnes ayants droit en garantissant un maximum d'équité.

A celles-là s'ajoutent 115 autorisations pour le service d'aide et de soins à domicile. 70 autorisations sont délivrées, dans les différents services communaux. Seules les autorisations pour les enseignants sont limitées dans les heures et les lieux. Le détail figure en annexe. Pour terminer, 8 autorisations sont accordées aux services cantonaux selon le détail figurant également en annexe.

Quel est l'impact du plan de mobilité du Canton, et plus généralement quels sont les besoins de l'administration cantonale en matière de stationnement de véhicules et de vélos en ville ? Quel est le mode de collaboration entre la police, UETP et les organes concernés du Canton ?

Il n'y a que peu voire pas de collaboration concernant les plans de mobilité en générale. Le plan de mobilité cantonal n'est pas connu de la Municipalité. Quelques constats ont néanmoins été effectués. Seule une convention a été signée avec l'Etat concernant le parking de l'école de la Division artisanale, à la rue de la Jeunesse. Les parkings du Gros Pré et de la Blancherie semblent plus utilisés, car ils offrent une possibilité de stationner gratuitement. Cette opportunité est recherchée par les personnes qui ne veulent pas payer le montant requis par le Canton suite à la mise en œuvre de son plan de mobilité. En outre, la Municipalité exige un plan de mobilité pour toutes les entreprises qui ont plus de 20 EPT et qui demandent un permis. En cas de demande d'un permis de la part du Canton, la Municipalité appliquera donc cette règle.

Qu'en est-il d'un plan de mobilité des employé-e-s de la Commune ?

Un projet a été initié à la fin du premier trimestre 2024 avec une collaboration avec un bureau d'étude. Un sondage initial a été effectué début juillet et sera suivi de plusieurs ateliers de travail participatifs. Ces démarches vont permettre un état de situation et une analyse détaillée qui permettront de mettre en lumière les problématiques et les besoins d'action principaux en matière de gestion de la mobilité (modes de transport, promotion des transports publics et mobilité douce, besoins réels et gestion du stationnement, etc.). Un groupe de travail a été mis sur pied afin d'établir les contours du plan de mobilité de l'Administration ainsi que les mesures prioritaires qui permettront de répondre au mieux aux enjeux de durabilité et aux besoins du personnel en matière de mobilité. Un plan de mesures devrait être établi à l'issue du premier trimestre 2025. »

Dans de nombreuses localités, le stationnement sur le domaine public est réglé par un système de macarons par quartiers où les non autorisés sont limités à 1 à 2h ou par disque bleu. Un tel système aurait-il des avantages pour les quartiers proches de la gare notamment ?

La question de la mise en place de zones par quartier avec des macarons a déjà été discutée par le passé, mais n'a à ce jour pas été mise en œuvre. Elle permettrait de résoudre de nombreux problèmes de stationnement « sauvage » de longue durée, de certains pendulaires en particulier qui stationnent dans des rues de quartier,

notamment dans le secteur Gare. Un tel système devrait être assorti d'un règlement et d'un plan par quartier et, surtout de démarches qui prendraient du temps pour l'attribution des macarons et leur renouvellement. Le stationnement deviendrait payant pour les bénéficiaires de macarons.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Le chancelier :

Damien Chappuis

Nicolas Guenin

Delémont, le 3 septembre 2024

ANNEXE : Nombre d'autorisations délivrées aux services municipaux et cantonaux

| Service municipal | Nombre | Remarques |
|---|--------|---|
| CONSEIL COMMUNAL | (1) | Pas d'autorisation pour les conseillers communaux. Utilisation des places jaunes pour des stationnements de courte durée / Sollicitation d'une autorisation ponctuelle au besoin |
| CHANCELLERIE ET CONTRÔLE DE L'HABITANT | 1 | Utilisation des places jaunes pour des stationnements de courte durée / Au besoin, sollicitation d'une autorisation ponctuelle ou utilisation de l'autorisation "au porteur" attribuée à la Chancellerie |
| SERVICE FINANCIERS / IMPÔT ET CADASTRE | 1 | Attribution d'1 autorisation "au porteur" pour le Service financier |
| INFORMATIQUE | 1 | Utilisation du véhicule de service de l'Hôtel de Ville (gestion en collaboration avec le concierge) Attribution d'1 autorisation "au porteur" pour le Service informatique |
| POLICE (dès 10.06.2024, 8 agents à Police Cantonale, ne se rendent plus à PMD) | 10 | Véhicules de fonction / privés Les places jaunes réservées pour la Police doivent permettre d'assurer le stationnement du véhicule d'intervention + voitures d'agents en intervention en premier rideau |
| SERVICE DU PERSONNEL | 1 | Attribution d'1 autorisation "au porteur" pour le Service du personnel |
| ENSEIGNANTS CHÂTEAU | 20 | Selon liste, horaire variable, déplacement sur différents sites Pas de réglementation dans l'immédiat. Réflexion en cours dans le cadre du projet de mobilité des écoles. |
| MAISON DE L'ENFANCE | 1 | Bus / transports d'enfant |
| SID | 19 | Selon liste - uniquement véhicules Municipalité |
| SACEN | 2 | |

| | | |
|---------------|----|---|
| UETP | 12 | Selon liste (10) - uniquement véhicules Municipalité + 2 Autorisations "au porteur" |
| CONCIERGES | 2 | Autorisations "au porteur" |
| ESPACE JEUNES | 1 | Autorisation "au porteur" |

Total autorisations **70**

| Service cantonal | Nombre | Remarques |
|-------------------------------|--------|--|
| ARTS ET METIERS | 4 | Contrôle chantiers + marché du travail |
| SECTION BÂTIMENTS ET DOMAINES | 1 | Autorisation "au porteur" |
| ESTIMATION CANTONALE | 1 | |
| POLICE CANTONALE | 2 | |

Total autorisations **8**



Interpellation

Quelle capacité d'action de la Ville après la diminution des EPT ?

Lors de la présentation des comptes 2023 à la presse, Monsieur le Maire a dévoilé partiellement le plan d'économie du Conseil communal pour résorber le découvert de la Ville. Des économies de l'ordre de 1,7 million devraient être réalisées cette année et 1,9 million supplémentaire serait épargné chaque année entre 2025 et 2027.

Parmi les mesures citées par le responsable du Département des finances, une hausse du tarif des émoluments est prévue, mais aussi une réduction de certaines subventions accordées aux associations sportives et culturelles.

En ce qui concerne les ressources humaines, le Conseil communal entend analyser tous les départs pour voir s'il est nécessaire de repourvoir les postes en question. La réduction d'une dizaine d'équivalents plein temps est évoquée.

Il y a 6 ans, alors que les autorités politiques misaient et planifiaient encore Delémont avec 15'000 habitants en 2030, ces dernières avaient largement accepté de renforcer les ressources humaines et ainsi les capacités d'action de la commune notamment :

- En accord avec le Canton, la capacité de la crèche
- De la police
- Des SID pour les énergies renouvelables locales (prêts citoyens et production et distribution de chaleur)
- De UETP afin de gérer au plus près les nombreux projets en cours et de moins recourir aux bureaux externes

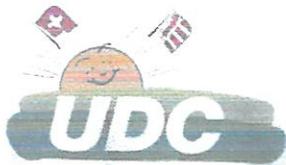
Les départs naturels ne sont pas toujours le meilleur moyen d'émonder une structure. Vu l'urgence d'agir, notamment à travers le budget 2025, nous demandons au Conseil communal de préciser ses objectifs sur les réductions de postes envisagées ou décidées et par exemple de les présenter par unité administrative (SID, UETP, police, etc.).

Delémont, le 24 juin 2024

Pour le groupe socialiste,

Noémie Chiffelle Lachat

D. Rottler
MB
Ribeaud
MAEHER
K. Aguer
Grossard
R. A. P. B.
J. B. H.



3.03/24

UDC Delémont

Séance du Conseil de Ville du 24.06.2024

Interpellation

Des suppléments de salaires ont-ils été octroyés au maire et aux membres du Conseil communal ?

Depuis 2019 les budgets et comptes sous la rubrique « Conseil Communal », rubrique 0120.30000.00, montrent de grandes différences entre les comptes et les budgets votés par le Conseil de Ville :

2019 : budget fr. 322'000,--; comptes fr. 363'000,--

2020 : budget fr. 322'000; comptes fr. 384'000,--

2021 : budget fr. 317'000; comptes fr. 357'800,--

2022 : budget fr. 317'800,-- ; comptes fr. 353'000,--

2023 : budget fr. 325'300,-- ; comptes fr. 344'874,--

Pour quelles raisons les budgets annuels des rémunérations du maire et des membres du Conseil communal ne sont pas respectés et qu'ils présentent de substantielles augmentations annuelles allant jusqu'à fr. 62'000,-- ?

Comment ces augmentations sont justifiées et sur quelles bases légales sont-elles octroyées ?

Pour l'UDC Delémont Dominique Baettig



5.09/24

UDC Delémont

Séance du Conseil de Ville du 29.04.2024

MOTION : Modifier l'art. 42, alinéa 3, du Règlement d'organisation de la Commune municipale (ROCM) pour amender une injustice et une discrimination politique.

Les Commissions de la Ville peuvent fonctionner plus facilement puisque des membres des grands partis, même non élus, peuvent participer et délibérer. Mais l'UDC par exemple, avec ses deux seuls élus, ne possède pas le droit de vote délibératif et doit se satisfaire d'un seul avis consultatif. Même s'il s'agit d'un rôle symbolique dans la décision, il serait démocratiquement correct d'éviter ainsi une unanimité factice d'apparence et attribuer un respect minimal aux opinions minoritaires, principe de base de la démocratie participative.

Suite à la réponse du conseil Communal du 16 avril à ma demande écrite qui suggère de recourir à une motion pour rétablir l'équité, je demande donc que l'article 42 du ROCM, alinéa 3, soit modifié comme suit : « Un membre élu, représentant l'ensemble des partis n'ayant pas droit à une représentation selon le système proportionnel est délégué dans chaque commission avec voix délibérative ».

Pour l'UDC Delémont Dominique Baettig

Séance du Conseil de Ville du 30 septembre 2024
Préavis du Conseil communal sur les motions et les postulats

Développement de la motion

5.09/24

«Modifier l'art.42, alinéa 3, du Règlement d'organisation de la Commune municipale (ROCM) pour amender une injustice et une discrimination politique»

Auteur / e

M. Dominique Baettig

But visé

- Donner le droit de vote au membre de commission disposant d'un avis consultatif

Préavis

Accepté / e

Refusée

Transformée en postulat

Motifs

Le Règlement d'organisation de la commune municipale prévoit à l'article 42 alinéa 2 que chaque parti représenté par un groupe au Conseil de Ville, obtient un siège dans les commissions. Selon l'article 5 du Règlement du Conseil de Ville, un groupe est formé de trois membres au moins. Cet article 42 du ROCM, à l'alinéa 3, prévoit encore qu'un membre représentant l'ensemble des partis n'ayant pas droit à une représentation selon le système proportionnel peut être délégué dans chaque commission avec voix consultative.

Le Conseil communal a validé le projet de nouveau ROCM dont sera nanti une commission ad hoc du Conseil de Ville. Cette dernière pourra examiner la question lorsque le chapitre « commissions communales » sera discuté. Le représentant de l'UDC pourra alors reprendre cette proposition.

Conseil de Ville Delémont

Motion *modifiée*
**Pour une approche responsable de l'affichage publicitaire sur la
 voie publique à Delémont**

Pour donner suite à une question orale posée lors du conseil de ville du 27 février 2023 au sujet des dispositions prises par la ville en matière d'affichage publicitaire sur la voie publique, le conseil communal reconnaissait le problème que pose l'exposition des enfants à des images qui promeuvent des produits néfastes pour la santé tels que les sachets de nicotine ou les systèmes électroniques de distributions nicotiques (vaporettes, tabac chauffé) ou autres produits contenant de la nicotine, avec ou sans tabac ainsi que les produits similaires.

Outre les problèmes de santé publique, d'autres enjeux éthiques et débats actuels questionnent le maintien de cette pratique consistant à louer l'espace public à bas coûts à des sociétés d'affichages publicitaires. Par exemple, l'affichage de contenu publicitaire sexiste, raciste ou encore de publicité encourageant la consommation de biens ou de services qui contribuent au dérèglement climatique et à la diminution de la biodiversité.

Dans un souci de cohérence avec les labels auxquels elle est affiliée « commune en santé » et « ville verte » et pour ne pas nuire à l'image qu'elle souhaite promouvoir par le biais de ses actions en faveur de la santé de ses habitant·e·s, des mesures prises pour protéger la biodiversité, économiser l'eau, l'énergie et réduire son empreinte carbone.

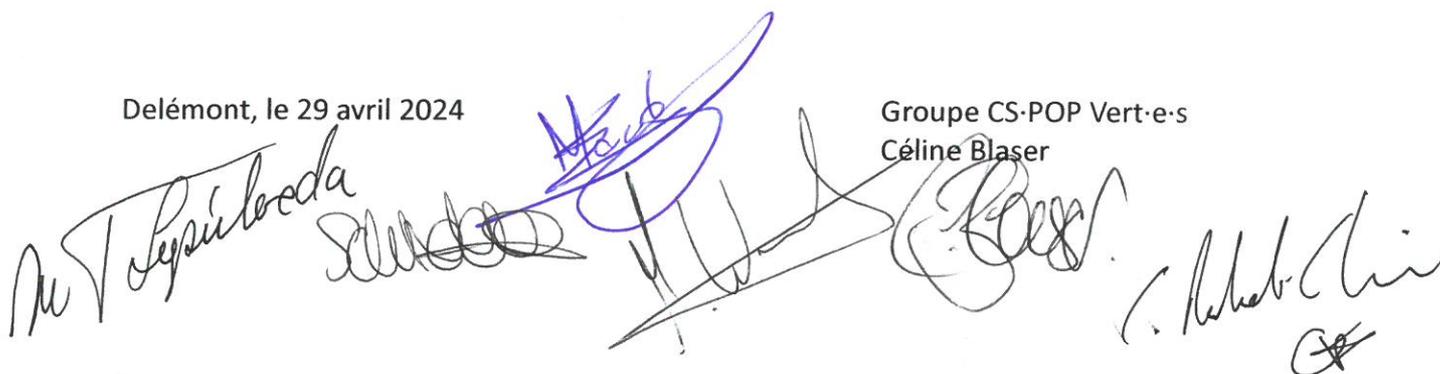
La présente motion demande que les autorités communales saisissent l'opportunité de revoir les termes du contrat qui lie la ville à la SGA afin de mettre un terme à l'affichage commercial sur l'espace publique.

En outre, elle demande que les panneaux d'affichage et colonne Morris devant être remplacés soient, dans la mesure du possible, rachetées à la SGA.

Les dispositifs d'affichage appartenant à la ville seront destinés à l'expression des habitant·e·s, à l'affichage des événements culturels, sportifs, associatifs ainsi qu'à la vie locale et politique. L'affichage pourra être assuré en partenariat avec des institutions de réinsertion sociale.

Delémont, le 29 avril 2024

 Groupe CS·POP Vert·e·s
 Céline Blaser



Séance du Conseil de Ville du 29 avril 2024
Préavis du Conseil communal sur les motions et les postulats

Développement de la motion (motion modifiée)

5.10/24

« Pour une approche responsable de l'affichage publicitaire sur la voie publique à Delémont »

| | | | |
|------------|---|------------|------------------------------------|
| Auteur / e | Céline Blaser, Groupe CS-POP Vert-e-s | | |
| But visé | Revoir les termes du contrat qui lie la ville à la SGA afin de mettre un terme à l'affichage commercial sur l'espace public. | | |
| Préavis | Accepté / e | Refusé / e | Transformée en postulat |
| Motifs | <p>Le Conseil communal refuse la présente motion telle que modifiée. Celle-ci demande plusieurs éléments qui doivent être développés et discutés de manière séparée.</p> <p>1) Revoir les termes du contrat qui lie la ville à la SGA afin de mettre un terme à l'affichage commercial sur l'espace public Pour la SGA, la fin de l'affichage commercial sur l'espace public mettrait un terme au partenariat avec la ville. Les conséquences qui en résulteraient seraient les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Incidences financières : perte de redevances à hauteur d'environ 13'000.- frs par an • Coûts supplémentaires pour la commune : sans affichage commercial, APG/SGA ne pourra plus assurer l'affichage culturel (valeur d'environ 3'600.- frs par année). Le matériel mis à disposition par APG/SGA serait retiré et devrait également être remplacé, ce qui exigerait plusieurs dizaines de milliers de francs d'investissement (colonnes Morris, panneaux pour l'affichage culturel et l'affichage politique). <p>Toutefois, la SGA est prête à revoir le contrat actuel en ajoutant un avenant incluant les restrictions d'affichage suivantes : tabac, alcool, E-cigarettes, petits crédits. Cette pratique a déjà été mise en place dans certains cantons et certaines villes et ne pose pas de problème à la SGA. En supprimant les publicités pour ces éléments, le but visé est de promouvoir la santé publique, à protéger les consommateurs et à créer un environnement plus sûr et plus sain pour tous.</p> <p>De plus et comme déjà mentionné dans la convention actuelle, la SGA s'engage à présenter aux autorités compétentes, en cas de doute, les publicités dont le texte ou l'image seraient susceptibles de troubler l'ordre ou la morale publics (par exemple des contenus sexistes ou racistes). Par ailleurs, la Commune se réserve le droit de demander la suppression des affiches inadaptées si elle n'a pas été consultée. L'ajout de ces restrictions n'entraînera pas de de perte de redevances pour la Ville.</p> <p>Par contre, il serait trop compliqué d'identifier des sujets précis pour appliquer ces restrictions, par exemple aux publicités encourageant la consommation de biens ou de services qui contribuent au dérèglement climatique et à la diminution de la biodiversité. Comme la commune garde la possibilité de discuter au cas par cas pour des affiches problématiques, cette interdiction supplémentaire apparaît disproportionnée. Ce choix mettrait également fin au partenariat entre la ville et la SGA avec toutes les conséquences financières décrites dans le présent préavis.</p> <p>2) La motion demande également que les panneaux d'affichage et colonnes Morris devant être remplacés soient, dans la mesure du possible, rachetés à la SGA La SGA a d'ores et déjà confirmé qu'en cas de résiliation du contrat, elle ne vendrait pas les supports et elle serait dans l'obligation de démonter et de récupérer le matériel actuellement en place, à savoir : les panneaux pour l'affichage commercial (14 panneaux F12), les colonnes Morris (5 emplacements), mais également les panneaux pour l'affichage culturel (5 panneaux F4) ainsi que les panneaux pour l'affichage politique.</p> <p>Le remplacement de ce matériel représenterait des dizaines de milliers de francs pour la ville. La fin du partenariat avec la SGA impliquerait également des conséquences financières supplémentaires pour le budget de fonctionnement car un mandataire devrait être rétribué</p> | | |

pour assurer le collage des affiches, cette tâche ne pouvant pas être ajoutée au cahier des charges de la voirie.

3) Enfin, il est suggéré que l'affichage pourrait être assuré en partenariat avec des institutions de réinsertion sociale

Caritas Jura a été sollicité pour cette prestation, mais après avoir évalué leurs capacités à assumer tout ou partie d'un partenariat en matière d'affichage, il s'avère que leur capacité ne permet pas d'assurer cette tâche.

Caritas Jura mentionne aussi avoir imaginé un projet de développement du réseau de pose d'affiches en partenariat avec EFEJ et le CCRD. Mais malheureusement, le manque général de ressources a eu raison de ce projet.

De son côté, le CCRD informe que la pose des affiches est délicate, technique et nécessite un encollage spécial. De ce fait, les ressources pour cette prestation sont inexistantes actuellement.

Le CCRD gère actuellement l'affichage culturel en collaboration avec la SGA (5 panneaux F4), les emplacements dédiés essentiellement à la culture régionale sont planifiés et réservés par le CCRD puis les affiches encollées et posées par la SGA. Le même principe est appliqué pour l'affichage sur les 5 colonnes Morris qui offrent l'équivalent de 20 panneaux de format F4 destinés à l'affichage libre (affichettes des associations locales sans but lucratif). La quasi-totalité des colonnes Morris est en mauvais état mais la SGA propose de financer leur remplacement en 2024.

Pour information, une douzaine de panneaux en bois de format A0 sont présents dans différents quartiers de la Ville. Ces panneaux sont entretenus par la voirie. Ces surfaces servent déjà d'espaces libres dévolus à l'expression des habitant-e-s.

Conclusion :

La motion est refusée car la fin de l'affichage publicitaire sur la voie publique signifierait la fin du partenariat avec la SGA et aurait des conséquences financières importantes pour la Ville en termes d'investissement et d'exploitation.

Par contre, les restrictions d'affichage qui visent des buts essentiels et primordiaux, tels que le tabac, l'alcool, les E-cigarettes et les petits crédits seront bien mises en place.



Motion

Priorité pour la protection du climat

Depuis plus de deux ans, à la suite de la motion 5.15/19 défendue par Mme Céline Robert-Charrue Linder, les messages de demandes de crédits se terminent par un paragraphe Plan climat. Je cite : « sur la base de critères-phares, chaque projet interne est examiné dans le détail et les messages des services, destinés au Conseil communal et au Conseil de Ville, intègrent désormais une grille de lecture ».

L'expérience laisse conclure que cet ajout est devenu un formalisme sans grande efficacité alors que chaque projet devrait être, en priorité, examiné dans la perspective Climat et Sobriété et donc figurer au début de chaque message avec une analyse et une conclusion claire quant à la justification d'entreprendre les travaux ou investissements proposés, de quelque nature qu'ils soient.

Il ne s'agit pas d'inventer quoi que ce soit, la motion 2.15/19 définissait déjà un cadre d'action pour la protection du climat, mais nous demandons aux autorités exécutives et législatives de traiter de manière cohérente et rigoureuse la protection du climat en la plaçant tout au haut des critères à prendre en compte.

Nous demandons donc au Conseil communal et au Conseil de ville de modifier le mode de préparation des projets et donc, avant de proposer un projet, de l'examiner sous le point de vue de sa justification en termes de besoins avérés, des options et des alternatives pour atteindre les objectifs identifiés. Le résultat de cette analyse devra être soumis aux commissions et, cas échéant au Conseil de ville pour valider les décisions qui en découlent.

Pour le groupe socialiste,

Baïlo Diallo Rottet

B. Rottet
Z. Buillet

K. Aguer

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

PB

[Signature]

A. Schuebler

H. Raeder

Grossod

R. Beaud

[Signature]

[Signature]

RAPPORT DE RÉALISATION DE LA MOTION 5.06/23

« Priorité pour la protection du climat »

Baïlo Diallo Rottet, Parti socialiste

La motion demandait que les objets soumis au Conseil de Ville, en particulier les demandes de crédit, prennent mieux en compte les exigences liées à la lutte contre le réchauffement climatique et les critères applicables en faisant figurer au début de chaque message une analyse justifiant les besoins, les options ainsi que les alternatives pour atteindre les objectifs visés.

Comme le relève la motion, les messages des demandes de crédit présentés au Conseil de Ville intègrent déjà un chapitre sur le plan climat depuis plus de deux ans. Pour les objets nécessaires, une grille d'évaluation a été établie qui reprend les objectifs du plan climat et présente les résultats de l'évaluation, selon les domaines et le modèle ci-dessous :

| DOMAINES | OBJECTIFS PRINCIPAUX / COMMENTAIRES | EVALUATION | | |
|--|-------------------------------------|------------|-----|---|
| | | + | +/- | - |
| <ul style="list-style-type: none">▪ Construction▪ Energie▪ Mobilité▪ Biens de consommation▪ Aménagement du territoire, urbanisme et espaces publics▪ Santé▪ Espaces naturels, biodiversité, dangers naturels▪ Gouvernance | | | | |

Pour chaque dossier traité, les services communaux et le Conseil abordent cette analyse dès le début des études nécessaires et pas seulement au moment de la rédaction du message et dans la dernière partie de celui-ci, et prennent bien en considération tous les critères liés à la lutte contre le réchauffement climatique dans les activités courantes qui sont menées et dans tous les projets.

Cette manière de fonctionner en tenant compte dès le début des réflexions sur un dossier est appliquée depuis de nombreuses années, dans le cadre des projets qui sont notamment évalués au travers des labels reconnus tels que Minergie, Site 2000 watts et ceux que la Municipalité de Delémont a obtenus, notamment ceux de Cité de l'énergie, Fair Trade Town, Ville Verte ou encore Commune en santé récemment.

Ces labels, qui permettent de passer en revue les prestations réalisées et d'anticiper afin de formaliser au mieux les futurs projets, ne sont évidemment pas les seuls outils applicables, raison pour laquelle le Conseil communal tient compte de manière systématique des critères concernés en matière de lutte contre le réchauffement climatique dans toutes les actions communales concernées, y compris notamment lors d'appels d'offre ou lors d'achats en général.

La motion est donc bien mise en œuvre et permet de mieux mettre en perspective le travail approfondi qui se fait lors de la préparation du projet au début du message adressé au Conseil de Ville, notamment en présentant les origines et les besoins, les options, les alternatives et les solutions retenues. La grille d'évaluation actuelle peut toujours être utilisée pour les objets qui le méritent.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Le chancelier :

Damien Chappuis

Nicolas Guenin



Motion

Titre : règlement communal concernant l'ouverture des magasins en conformité avec le droit cantonal

Développement :

En date du 1^{er} août 2008, la loi sur les activités économiques (LAEco, RSJU 930.1) est entrée en vigueur au sein de la République et Canton du Jura. Le titre troisième de la loi concerne l'ouverture des magasins et la vente en soirée, à son article 15, al. 1, let. a, il est notamment mentionné les heures d'ouverture sur le territoire du canton, l'heure citée est de 6h00. Au niveau de la municipalité de Delémont, le règlement concernant la fermeture des magasins du 24 mai 1993 (943.1) expose à son article 2, al. 1 une ouverture des magasins dès 6h30.

Partant, il sied de relever une divergence entre le droit communal et le droit cantonal en vigueur, il est clair que le droit supérieur doit primer. Pour la population delémontaine, notamment pour les commerçants, il est important d'être au clair avec ce type de disposition, une telle différence peut prêter à confusion et induire en erreur une personne souhaitant ouvrir son commerce à 6h00 du matin.

La présente motion demande au Conseil communal de préparer à l'intention du Conseil de ville un projet de modification du règlement communal susmentionné afin de l'adapter au droit cantonal, ou son abrogation pure et simple (exemple de Porrentruy).

Delémont, le 26 juin 2023

Pour le groupe Le Centre


Sandra Häuser

 D. Bugele





RAPPORT DE RÉALISATION DE LA MOTION 5.07/23

Règlement communal concernant l'ouverture des magasins en conformité avec le droit cantonal

Mme Sandra Hauser, Le Centre

Compte tenu de l'étendue de l'article 15 LAECo et de la compétence communale résiduelle quasiment inexistante en matière d'horaires d'ouverture des magasins, le Conseil communal propose au Conseil de Ville d'abroger purement et simplement le règlement communal concernant la fermeture des magasins du 28 juin 1982 qui était par ailleurs obsolète.

La fixation des horaires d'ouverture des magasins durant les nocturnes de décembre, qui demeure de compétence du Conseil communal, sera effectuée par le biais d'un arrêté du Conseil communal.

Au vu de ce qui précède, la motion 5.07/2023 est réalisée par le biais de l'abrogation susmentionnée.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Le chancelier :

Damien Chappuis

Nicolas Guenin

Delémont, le 20 août 2024



Motion

Transparence et accès aux informations

Dans un récent article, le Temps faisait le constat que la transparence a, en Suisse, d'énorme progrès à faire surtout au plan cantonal et communal. Cela nous a incité à nous demander : où en sommes-nous à Delémont ?

Les sites Internet sont le lieu où l'on peut assez rapidement se rendre compte du degré de transparence d'une institution. Celui de la Confédération couvre largement et en profondeur les divers aspects de ses activités et on trouve sur le site du Canton de nombreux documents.

La Convention intercantonale relative à la protection des données et à la transparence dans les cantons du Jura et de Neuchâtel (CPDT-JUNE) spécifie que les communes rendent publics les documents nécessaires à la compréhension de leurs décisions. (Extraits de lois.)

Art. 65 Autorités communales

¹ Les conseils communaux informent le public selon les principes énoncés à l'article 61.

² Les dates, heures et lieux des séances des législatifs communaux, leurs ordres du jour et les rapports à l'intention de leurs membres sont rendus publics. Ces documents sont envoyés aux médias qui en font la demande.

³ L'information est destinée en priorité à la population de la commune.

Art. 61 Exécutifs cantonaux

¹ Les exécutifs cantonaux donnent une information régulière et suivie sur les objets qu'ils traitent, les décisions qu'ils prennent, les travaux importants de leur administration, de même que sur les intentions et projets de nature à intéresser le public.

² Ils rendent publics les documents indispensables à la compréhension de leurs décisions, à moins qu'un intérêt public ou privé prépondérant ne s'y oppose.

³ Ils règlementent les modalités de l'information relative à l'activité de l'administration et des commissions cantonales.

A la suite du remaniement du site internet et deux ans après l'engagement de la chargée de communication nous souhaitons faire le point sur cet aspect important du fonctionnement de la commune. Nous souhaitons prendre connaissance de la directive qui spécifie quels documents sont disponibles en libre accès sur le site communal et lesquels peuvent être consultés sur place (permis par exemple). Il est aussi important de spécifier la durée de l'accessibilité. Par exemple, dans la dernière version du site Internet, les PV du Conseil de ville antérieurs à 2013 ont disparu alors que par exemple une intervention pour l'installation d'un ascenseur à l'hôtel de ville venait d'être déposée et que des documents du début des années 2000, très utiles sur ce thème, étaient disponibles et faciles à retrouver dans l'ancienne version du site.

Nous demandons au Conseil communal de nous faire connaître la directive qui régit la publication des documents que la loi et le bon usage lui demandent de mettre à la disposition du public.

Pour le groupe socialiste

Jordan Ali

(Handwritten signatures in blue ink)
A. Ghannouchi
A. Siderovski
C. B. Müller
P. Baedeker
A. Ghannouchi
F. Battilana
J. J. J. J.
D. Pötter
R. H. H. H.
J. J. J. J.
J. J. J. J.

RAPPORT DE RÉALISATION DE LA MOTION 5.09/23

Transparence et accès aux informations

M. Jordan Ali, PSD-JSJ

Le site internet de la Ville, sous la rubrique >Autorités politiques, dispose d'un espace dédié aux informations concernant le Conseil de Ville. Dans un souci constant d'améliorer la transparence et l'accès aux informations, cette rubrique a été récemment restructurée et offre ainsi une meilleure visibilité des informations s'y trouvant.

| Vivre à Delémont | Tourisme, culture et loisirs | Autorités politiques | Développement durable et économie |
|--|---|--|--|
| Conseil de Ville (Législatif) <ul style="list-style-type: none">– Membres de la législature 2023-2027– Bureau du Conseil de Ville– Séances du Conseil de Ville<ul style="list-style-type: none">– Document unique pour la prochaine séance– Messages au Conseil de Ville | <ul style="list-style-type: none">– Interventions parlementaires<ul style="list-style-type: none">– Interventions déposées lors de la dernière séance– Résolutions– Questions écrites– Interpellations– Postulats– Mutans– Questions orales | <ul style="list-style-type: none">– Décisions du Conseil de Ville Commissions communales Conseil communal (Exécutif) <ul style="list-style-type: none">– Anciens maires Publications officielles | Recueil du droit communal Votations – élections <ul style="list-style-type: none">– Votations communales– Votations cantonales et fédérales– Elections communales |

Y figurent notamment : la composition du législatif (membres du Conseil de Ville et du Bureau), ainsi que toutes les informations et les documents relatifs aux séances (dates, ordres du jour, procès-verbaux). Depuis la refonte du site en 2022, toutes les interventions des dix dernières années sont ordonnées dans une base de données spécifique figurant sous la rubrique > Autorités politiques > Interventions parlementaires. Désormais, il est possible d'accéder en un clic à chaque type d'intervention directement sous la rubrique > Interventions parlementaires.

Cette base de données permet d'avoir une vue globale des différentes interventions et un accès direct aux documents liés : texte de l'intervention parlementaire, son auteur, toutes les dates pertinentes (dépôt, préavis, développement, etc.), le préavis donné par l'exécutif, les procès-verbaux liés, ainsi que les réponses données à ces interventions.

Le moteur de recherche du site offre également la possibilité de limiter la recherche à ces documents-là, en sélectionnant l'onglet > Documents du législatif. La fonction recherche avancée permet, quant à elle, d'affiner encore la recherche par mots clés et par date.

| Pages du site | Documents du législatif | Recherche avancée | |
|---------------|-------------------------|-------------------|----------------|
| Groupe | Auteur | No | Objet |
| PS | RIBEAUD Marc | | Emolument STEP |

Par ailleurs, les décisions du Conseil de Ville sont également compilées à un emplacement dédié pour avoir une vue d'ensemble, en un coup d'œil (> Autorités politiques > Décisions du Conseil de Ville).

[Accueil](#) – [Autorités politiques](#) – [Conseil de Ville \(Législatif\)](#) – [Décisions du Conseil de Ville](#)

Décisions du Conseil de Ville

→ Décisions de la législature 2023-2027

En outre, tous les messages soumis au Conseil de Ville sont publiés sur le site internet, classés par date, ainsi que par thématique depuis cet été (budgets, CGVC, crédits et cautionnements, divers, messages au corps électoral, rapports, règlements) dans le but d'améliorer la recherche de ces documents (> Autorités politiques > Messages au Conseil de Ville).

Messages au Conseil de Ville

Législature 2023-2027

Par date de séance

Par thématique

Pour les documents antérieurs à 2013, il est demandé aux personnes intéressées de s'adresser au Secrétariat du Conseil de Ville qui est en mesure de mettre à disposition rapidement toutes les archives requises. Ces documents demeurent ainsi accessibles au public, sans surcharger le site internet.

Dans le cas de consultations publiques pour des projets majeurs, les documents sont également publiés sur le site internet (>Développement durable et économie > Grands projets). Exception faite d'éventuels plans hors formats qui seraient alors uniquement consultables à l'Administration communale. Cas échéant, cela serait mentionné sur le site.

Pour les documents adressés au Conseil de Ville sous embargo ou nécessitant de la confidentialité, l'espace réservé aux membres (Cloud/Nuage) permet de mettre tous les documents nécessaires à disposition des membres du Conseil de Ville uniquement.

Au vu de ce qui précède, les exigences consacrées à l'article 65 CPDT-JUNE, qui dispose que les dates, lieux des séances des législatifs communaux, leurs ordres du jour et les rapports à l'intention de leurs membres soient rendus publics, sont strictement respectées. Ne nous limitant toutefois pas aux exigences légales requises par la Convention intercantonale, le site internet de la Ville va plus loin en offrant aux élus et à la population un moteur de recherche efficace et des pages dédiées aux projets importants.

Partant, le Conseil communal considère la motion 5.09/23 réalisée de par les mesures concrètes mises en place.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Le chancelier :

Damien Chappuis

Nicolas Guenin

Delémont, le 20 août 2024

Delémont, le 30 octobre 2023

Postulat

~~Motion~~ Garantir la sécurité en ville de Delémont

Au conseil de ville de septembre, une question orale a été posée par notre groupe faisant part d'agressions et de vols commis en ville de Delémont.

Dans les médias du mois d'octobre, on apprend plusieurs altercations en ville de Delémont ainsi que des cambriolages dans des commerces et des industries de notre ville.

Nous ne pouvons pas rester là sans rien faire et il y a lieu d'agir urgemment et fermement afin d'améliorer la sécurité dans notre commune. Des mesures concrètes doivent être prises rapidement pour éradiquer cette augmentation d'activités intolérables.

N'est-ce pas possible de donner plus de moyens à la police pour contrer tous ces événements qui procurent de plus en plus d'insécurité dans la population ?

Nous demandons au conseil communal :

Point 1 : priorisation des contrôles aux endroits sensibles qui sont particulièrement exposés à des risques d'agressions, de vols et de trafics de stupéfiants. La police dispose très certainement d'une statistique avec les événements recensés et les lieux d'interventions.

Point 2 : renforcement de la présence policière sur le terrain et augmentation des tournées de surveillances.

Point 3 : généralisation des caméras de surveillance dans certains quartiers de la ville. La sécurité de la population doit primer sur le droit de la personnalité. Actuellement, les écopoints sont déjà contrôlés avec succès par des caméras de surveillance, ceci doit aussi être possible pour assurer la sécurité de la population.

Point 4 : étude de toute autre solution qui pourrait améliorer la sécurité de la population et de l'ordre public.

Point 5 : nous souhaiterions également plus de transparence sur les faits qui se passent dans notre commune comme le fait le canton qui publie périodiquement leurs statistiques.

Nous remercions le conseil communal ainsi que le conseil de ville de soutenir cette motion qui a pour but de garantir l'ordre et la sécurité dans notre ville de Delémont.

Pour le groupe PLR

Pascal Faivre

RAPPORT DE RÉALISATION DU POSTULAT 4.07/23

« Garantir la sécurité en ville de Delémont »

Monsieur Pascal Faivre, Groupe PLR

Le postulat déposé en octobre 2023 par le Groupe PLR par l'intermédiaire de M. Pascal Faivre (initialement sous la forme d'une motion) demandait l'adoption de mesures rapides et fermes pour lutter contre l'insécurité grandissante et contre l'évolution des actes de vandalisme et de criminalité sur le territoire municipal et porte plus particulièrement sur les éléments suivants :

1. la priorisation des contrôles à des points particulièrement à risque ;
2. le renforcement de la présence policière sur le terrain et des tournus de surveillance ;
3. le recours généralisé à des caméras de surveillance dans certains quartiers ;
4. la récolte et de statistiques permettant communiquer plus concrètement sur les incidents ou événements se déroulant sur territoire communal.

En sa qualité de ville-centre et de capitale, la Ville de Delémont exerce une attractivité, un dynamisme important et est le centre d'activités et de convergence principal pour une population très diverse et hétéroclite de la région. De ce fait, la Ville est confrontée aux mêmes problèmes et enjeux de sécurité publique que d'autres centres urbains et une augmentation des incivilités et des actes répréhensibles sur la voie publique a pu être constatée ces dernières années, sans que cela ne devienne alarmant et ingérable pour autant.

La Police municipale a dû faire face depuis 2023 à des problèmes d'effectifs (démissions, cas de maladie, difficultés de recruter dans un marché de l'emploi tari), malgré lesquels elle a continué à assurer une couverture et un socle sécuritaire satisfaisants sur le territoire communal. Au vu des réductions d'effectifs supplémentaires durant le 1^{er} semestre 2024, le Conseil communal a été contraint de prendre des mesures urgentes : les effectifs de la police municipale ont ainsi été intégrés de façon provisoire aux effectifs de police cantonale (ci-après « collaboration POC-PMD »). Cette mesure a ainsi permis de garantir de façon stable et durable le dispositif policier et assurer la sécurité en ville de Delémont.

En réponse aux points soulevés par l'intervention parlementaire, le Conseil communal peut répondre comme suit :

1. Priorisation des contrôles aux points à risque et présence policière (points 1 et 2) :

Les effectifs nécessaires sont mis à disposition pour assurer la couverture optimale du territoire communal et des patrouilles régulières sont mises en place de façon régulière, de jour comme de nuit. Des zones prioritaires sont définies et font l'objet d'une surveillance particulière (zone de la gare, gare-sud et parc urbain notamment) en raison de l'affluence et des nombreux regroupements que l'on y constate. Sur la base des statistiques et des retours de la Police, il n'y a par contre pas de réel « points chauds » fixes où se concentrent les actes de vandalisme ou le trafic de stupéfiant.

Dans le cadre de la collaboration POC-PMD, un pôle spécifique est dédié à la couverture sécuritaire de Delémont afin d'assurer une présence importante ainsi que les missions de police-secours, de patrouille et d'intervention. De plus, un effectif restant de 4 personnes (+ 1 poste administratif) a été maintenu à l'Hôtel de Ville pour assurer les tâches de police communale et administrative ainsi que des tâches de police de proximité. L'engagement récent de deux assistants de sécurité publique s'est notamment inscrit dans cette volonté de renforcer les tâches de sécurité publique proches de la population et de ses préoccupations.

L'organisation actuelle offre un découpage clair et adéquat des missions POC-PMD et permet ainsi au personnel de PMD situé à l'Hôtel de Ville d'être délesté des tâches d'intervention et d'urgence et de consacrer ses activités aux tâches communales et de proximité. Leur présence en matière de contrôle de stationnement, de patrouilles de prévention, de proximité avec la population a ainsi pu être renforcée.

Au final, les craintes quant à une perte de présence causée par l'intégration des effectifs PMD à POC ont pu être levées : la présence et la visibilité des patrouilles de police assurées par POC-PMD sont ainsi plus importantes qu'auparavant.

Il est important de préciser que le nombre de tournus et de patrouilles est conditionné par le nombre d'emplois à disposition mais également, et surtout, par les charges de travail découlant des interventions sur le terrain : les policiers sont contraints de consacrer un temps important pour les tâches hors terrain (mener les auditions, rédiger les rapports, etc.), ceci pour toutes les interventions qu'ils assurent. Une augmentation supplémentaire de la présence sur le terrain ne peut pas être attendue avec la base des effectifs alloués à la Police actuellement (que ce soit au niveau de la Municipalité ou du Canton) et une augmentation d'effectifs n'est pas envisageable à l'heure actuelle.

2. Généralisation des caméras de surveillance (point 3) :

La nécessité de caméras de surveillance peut se révéler utile dans des situations bien précises. Elle est toutefois limitée par un cadre strict et ne peut être adoptée que pour des circonstances limitées et à des fins ciblées, ceci pour autant qu'une base légale communale le permette et qu'une autorisation soit accordée par le Préposé à la protection des données et à la transparence (PPDT). La Municipalité possède un règlement sur la vidéosurveillance qui lui autorise par exemple l'utilisation de caméras de surveillance aux écopoints. La pose de caméras a également été prévue au Collège avec l'accord dudit PPDT. Une révision du règlement sur la vidéosurveillance est envisagée, d'une part afin de pouvoir adapter les horaires d'utilisation des caméras (actuellement limité entre 18h00 et 7h00), d'autre part afin de réglementer l'utilisation de caméras à d'autres endroits souhaitables de la ville.

Le Conseil communal précise toutefois qu'une utilisation généralisée dans l'espace public (par exemple à l'échelle d'un quartier) n'est légalement pas possible, car cela porterait atteinte à la personnalité et la protection des données d'un grand nombre de personnes. La Municipalité n'est pas habilitée à définir des bases réglementaires qui contreviennent au droit supérieur (Loi sur la protection des données) et qui se heurteraient à un refus du PPDT. L'Exécutif tient également à souligner que de nombreuses expériences menées dans des villes démontrent que l'utilisation de caméras n'ont aucun effet significatif : aucune réduction des actes d'incivilité n'a pu être démontrée suite à la pose de caméras. L'identification des personnes par les images peut être très facilement contournée, ce qui ne permet pas de décourager, ni de prévenir le passage à l'acte. Le recours généralisé à des caméras de surveillance ne représente aucune plus-value par rapport à un travail de police « classique » (présence sur le terrain, intervention, prévention). De plus, si l'on devait également considérer les coûts d'installation, de maintenance et de ressources nécessaires la visualisation des images, le bilan coût-bénéfice serait très négatif et dommageable.

En conclusion, le Conseil communal souhaite revoir et adapter son règlement afin de permettre une utilisation plus flexible de caméras. Celle-ci devra toutefois restée limitée à des points de surveillance et à des situations ciblées et limitées. L'Exécutif n'entre par contre pas en matière pour une généralisation des caméras dans l'espace public, dans la mesure où elle n'est pas conforme au cadre légal supérieur.

3. Autres mesures (point 4) :

Actuellement, les mesures prises pour assurer le bon fonctionnement de la collaboration PMD-POC sont au centre des priorités. Le Conseil communal estime qu'il est prioritairement nécessaire de faire le bilan du dispositif actuellement en place avant d'imaginer recourir à d'autres mesures.

4. Statistiques et communication (point 5) :

La saisie et la compilation de données spécifiques est réalisée par le biais d'une plateforme commune et centralisée au niveau du Canton. A l'heure actuelle, de telles statistiques n'ont pas été établies de façon spécifique à la Ville de Delémont. Une utilisation de données pourrait être

possible dans le futur à des fins statistiques et dans le but de pouvoir communiquer sur les divers types d'actes et d'intervention qui se déroulent sur territoire communal.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président : Le chancelier :

Damien Chappuis

Nicolas Guenin

Delémont, le 17 septembre 2024

Question écrite

Mai 2024

Delémont dispose-t-elle d'un règlement sur les appels d'offres et les adjudications ?

En tant qu'entité publique la ville de Delémont doit respecter les différentes lois et ordonnances sur les marchés publics ainsi que les valeurs seuils fixées dans l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP).

Pour les marchés supérieurs à CHF 250'000.— pour les fournitures, respectivement CHF 250'000.— pour les services et pour le second œuvre et respectivement CHF 500'000.— pour le gros œuvre, l'adjudicatrice doit mettre en place une procédure dite ouverte qui permet à toutes les entreprises de soumissionner. Dans les documents d'appel d'offres, elle fixe des critères de participation et d'adjudication. Les entreprises soumissionnaires sont ainsi clairement mises en concurrence.

Pour les marchés situés entre CHF 250'000.— et CHF 100'000.— pour les fournitures, respectivement entre CHF 250'000.— et CHF 150'000.— pour les services et le second œuvre et respectivement entre CHF 500'000.— et CHF 300'000.— pour le gros œuvre, l'adjudicatrice doit mettre en place une procédure dite sur invitation qui lui permet de sélectionner plusieurs entreprises en leur demandant de déposer une offre. Elle doit naturellement définir des critères d'adjudication.

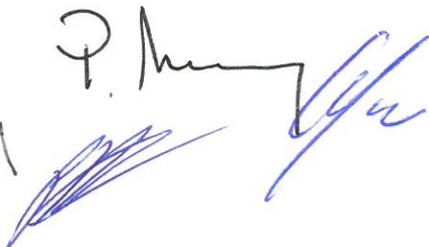
Enfin pour les marchés inférieurs à CHF 100'000.— pour les fournitures, respectivement CHF 150'000.— pour les services et le second œuvre et respectivement CHF 300'000.— pour le gros œuvre, l'adjudicatrice doit mettre en place une procédure dite de gré à gré qui lui permet de demander à une entreprise de son choix de déposer une offre. Dans les procédures sur invitation et de gré à gré, l'adjudicatrice dispose ainsi de plus de liberté pour inviter à participer, respectivement choisir une société ou une entreprise.

En plus des compétences en liaison avec le marché, la domiciliation, la capacité contributive (de la société et de ses employés) et les marchés déjà attribués devraient être des critères selon nous pour inviter, respectivement choisir une société ou une entreprise.

La ville de Delémont dispose-t-elle d'un règlement qui donne des directives sur le déroulement des appels d'offres et qui fixe les critères pour sélectionner les entreprises invitées dans la procédure sur invitation et pour choisir l'entreprise ou la société dans la procédure de gré à gré ?

Pour le groupe PLR

Pascal Faivre



RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.08/24

Delémont dispose-t-elle d'un règlement sur les appels d'offres et les adjudications ?

Pascal Faivre, Groupe PLR

En droit suisse, les marchés publics communaux sont régis par le droit cantonal et intercantonal, en vertu de l'article 5 de la loi fédérale sur le marché intérieur. Ainsi, les marchés publics communaux de Delémont sont soumis au droit cantonal jurassien, ainsi qu'au droit intercantonal applicable en la matière : à savoir, l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), la loi concernant les marchés publics (LMP-JU) ainsi qu'à son ordonnance (OMP-JU) qui fixe le cadre légal applicable au niveau cantonal et communal. Le Guide romand pour les marchés publics sert également d'outil pratique dans l'application de ces différents textes de loi.

Au niveau communal, il existe une ordonnance du 2 mars 2009 concernant l'adjudication des travaux, de fournitures et autres mandats ainsi que les modalités de contrôle et de signature des factures (RS 6.8-1) dont les dispositions concernant les marchés publics renvoient simplement au droit cantonal.

Le cadre légal intercantonal et cantonal définit des règles générales applicables aux entités adjudicatrices, dont les communes font parties. Il fixe notamment les critères d'adjudication à prendre en compte (art. 29 AIMP, art. 15 LMP-JU), mais aussi les seuils financiers, les procédures d'appel d'offres et les grands principes tels que le principe de transparence, égalité de traitement et la non-discrimination.

En revanche, la pondération de ces critères reste en mains des Communes, pondération qui doit être effectuée dans le respect des principes fixés par la LMP-JU. Dans tous les cas, les critères d'adjudication et la manière de pondérer ces critères sont indiqués dans l'appel d'offre et clairement communiqués dans les documents relatifs à l'appel d'offre.

En Suisse romande, il est assez rare que les communes disposent d'un règlement communal spécifique sur les marchés publics. En général, les communes appliquent directement les lois et règlements cantonaux en matière de marchés publics. C'est le cas de la Ville de Lausanne, Genève, Neuchâtel, Fribourg et Sion. En effet, la législation cantonale et l'AIMP posent des bases suffisamment complètes et strictes qui laissent peu de marge pour des réglementations divergentes.

En revanche, des directives internes peuvent permettre de compléter le cadre légal existant, tenir compte de spécificités locales ou intégrer des objectifs particuliers tels que la durabilité, le soutien aux entreprises locales ou des critères sociaux. La Commune de Delémont ne dispose pas de telles directives car le cadre légal et le Guide romand pour les marchés publics sont considérés comme suffisants pour gérer les appels d'offres et les adjudications.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président : Le chancelier :

Damien Chappuis

Nicolas Guenin

Delémont, le 03 septembre 2024

Question écrite

Mai 2024

PARKING DE LA PLACE DE L'ETANG : quelles incidences financières pour la collectivité ?

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Chers Collègues,

L'image de la Ville a été gravement écornée dans l'affaire du parking de la Place de l'Etang, tout comme les compétences du Conseil communal ont par ailleurs été mises en doute.

Depuis un temps qui n'a que trop duré (2022), les autorités communales se sont fourvoyées dans les différentes étapes qui devaient conduire à l'aménagement d'un parking moderne, accueillant, sécurisé et fonctionnel sur la Place de l'Etang.

Les blocages, défaillances et autres excuses fumeuses évoqués par les responsables communaux pour expliquer la débâcle du projet n'a convaincu personne à Delémont. Au contraire, les citoyens demandent à présent des explications circonstanciés sur les manquements observés dans ce dossier, sur leurs conséquences pour les finances communales et les responsabilités engagées.

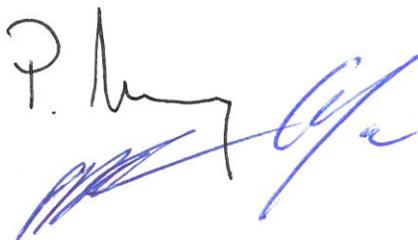
Dès lors, le groupe PLR invite le Conseil de Ville de répondre aux questions suivantes :

- **Combien ont coûté les travaux d'aménagement du parking (études, expertises, conseils informatiques, réalisation de l'infrastructure (peinture des places et installation des barrières), mise en place du système électronique de contrôle et de surveillance, etc.) ?**
- **Quels coûts ont été engendrés par les désaccords apparus entre les intervenants et l'incompatibilités des systèmes électroniques pour le contrôle des saisies du temps de parcage sur le parking et en ville de Delémont ?**
- **Peut-on estimer le coût social des nombreuses séances, discussions, rencontre de conciliations, etc. survenues entre la commune et les différents acteurs durant la période de « flottement » ?**
- **A combien s'élève le manque à gagner pour la commune dans ce dossier (absence prolongée de perception des taxes de parcage) ?**
- **Enfin, des recherches en responsabilité ont-elles été entreprise par le Conseil communal vu l'importance des dégâts d'image et de l'impact financier pour la Commune ?**

Nous remercions le Conseil communal pour ses réponses.

Pour le groupe PLR

Christine Domont



RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.09/24

« Parking de l'Etang : quelles incidences financières pour la collectivité ? »

Mme Christine Domont – PLR

En réponse à la question écrite, le Conseil communal peut donner les informations suivantes. Le réaménagement du parking de la Place de l'Etang a été réalisé selon le crédit de Fr. 321'500.- voté le 29 avril 2019 par le Conseil de Ville. Le projet a été réalisé conformément au crédit voté.

Coût des travaux

Au final, le coût des travaux pour le réaménagement du parking se détaille comme suit :

| | | |
|--|-------------|------------------|
| Travaux de génie civil y compris honoraires | frs. | 100'000.- |
| Installations techniques, système de contrôle, signalisation y compris honoraires | frs. | <u>241'400.-</u> |
| Total | frs. | 341'400.- |

On a profité des travaux de réaménagements du parking pour mettre en place des poteaux avec chaînes pour garantir la sécurité des enfants à la sortie de Circosphère. De même, au vu de l'état de certains poteaux devant l'Art'senal qui nécessitait leur remplacement, il a été décidé de changer tous les poteaux le long des bâtiments Circosphère et Art'senal, ce qui n'était pas prévu dans le crédit-cadre et qui explique le dépassement de Fr. 19'900.- autorisé par le Conseil communal. Les prestations réalisées par la Voirie dans le cadre du projet, financés par le budget personnel et matériel pour le marquage, qui pour rappel ne sont jamais incluses dans les demandes de crédit, sont les suivantes : travaux marquage y compris fourniture peinture et effaçage du marquage existant pour un coût de Fr. 8'000.-.

Il est à relever que dans cette installation le bancodrive reste en place et cet îlot permet de gérer la circulation. D'autre part, une partie des installations techniques a été réutilisée (couvert de la halte à la Golatte). Par ailleurs, les barrières sont stockées et en cas d'un parking fermé, propriété de la Ville tel que le parking de la Blancherie, pourraient être à nouveau exploitées.

Coûts engendrés par les désaccords avec les entreprises gérant les systèmes de stationnement

Le temps consacré à régler la problématique des échanges de données entre les deux bases de données qui n'ont pas pu être rendues compatibles entre Digitalparking (fournisseur de la barrière) et IEM (fournisseur des horodateurs) ainsi que le temps consacré à régler les problèmes de dysfonctionnement durant la période de « flottement » peut s'estimer ainsi : environ 10 séances ont été mises sur pied à raison de 2h pour une moyenne de 3 employés selon les séances (présences Service UETP, Police et Service informatique), ce qui correspond à environ 60 heures de travail. De même, une fois la mise en service des installations réalisée, une trentaine de téléphones d'environ ½ heure ont été nécessaires pour régler certains dysfonctionnements ce qui correspond à 15 heures de travail environ. Il faut relever que certains dysfonctionnements rencontrés étaient aussi dus à la mauvaise utilisation du système par les usagers.

Manque à gagner pour la commune

Si l'on prend en compte 90 véhicules en moyenne à frs 5.- par jour sur 330 jours on arrive à un manque à gagner de 150'000.- sur une année. Toutefois, la durée d'ouverture du parking sans contrôle a été de 9 mois (de juillet 2023 à avril 2024), ce qui donne un manque à gagner effectif de Fr. 110'000.- environ répartis sur deux années comptables.

Recherches de responsabilités

Des courriers, des téléphones ainsi qu'une séance avec la direction de l'entreprise Digitalparking ont été réalisés pour mettre en avant leur responsabilité face aux problèmes de compatibilité de transmission des données avec IEM et aux dysfonctionnements constatés pour l'utilisation du parking (problème de lecteur de plaque par exemple). Les discussions n'ont pas abouti et une procédure devant les tribunaux n'aurait eu que très peu de chance et aurait conduit à des frais importants. Du côté de la Municipalité, comme cela a été déjà dit au Conseil de Ville, une part de responsabilité peut être imputée à un manque d'anticipation et de coordination entre les services. Toutefois, vu que la commune n'avait jamais eu de projet en la matière avec des barrières, on ne peut pas imputer une responsabilité fondamentale car les entreprises auraient du pouvoir régler les problèmes constatés.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Le chancelier :

Damien Chappuis

Nicolas Guenin

Delémont, le 20 août 2024

Question écrite
13 caméras ?

A la lecture d'un article d'un de nos médias régionaux, nous apprenions que la ville de Delémont avait opté pour un système de 13 caméras de surveillance pour le seul lieu du collège de Delémont. Nous avons pu aussi remarquer que la pose de caméras est aussi envisagée pour l'école des Arquebusiers. Qu'il y ait l'une ou l'autre caméra pour surveiller des points plus sensibles comme l'abri à vélo, ainsi que rassurer des élèves face au harcèlement, pourquoi pas. Mais pour ce cas précis, le Conseil communal donne l'impression de vouloir surveiller les faits et gestes des élèves, niant les effets pervers d'une telle surveillance sur leur développement, pouvant générer stress et anxiété. Là aussi, la proportionnalité entre défense des biens et perturbation du développement des jeunes est questionnant. A ce jour, aucune information officielle n'a été donnée aux élèves ainsi qu'à leurs parents. Ne sommes-nous pas témoins d'un virage sécuritaire au sein des écoles à Delémont, visant à tout surveiller ? Jusque-là, les arguments de l'utilisation de vidéosurveillance portaient sur des effets dissuasifs ou à fournir des preuves. Avec autant de caméras, les faits et gestes de nos enfants seront enregistrés, devant alors adopter des comportements conformistes inhibiteurs de spontanéité.

Une surveillance constante, préoccupante pour la vie privée des enfants, dans une période où le droit à l'image et la protection des données sont de moins en moins garantis viennent d'autant plus questionner ce concept sécuritaire. Le renforcement du sentiment d'insécurité chez les enfants est tout aussi probable dans ce genre de situation, indiquant une augmentation des délits et des menaces qui n'ont peut-être pas été perçues par les élèves.

De tout temps, l'école a représenté un lieu d'autorité à défier, les expériences de chacun.e variant en fonction du niveau scolaire et des relations aux enseignants. La vidéosurveillance, au lieu de rassurer, pourrait finalement engendrer ce que nous cherchons à éviter, en suscitant plus de défi ou de provocation.

Aussi, pour clarifier certains aspects, nous aimerions poser les questions suivantes au Conseil communal :

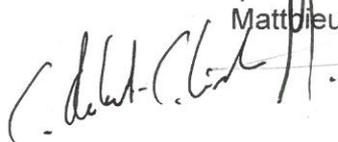
- Qu'est-ce qui justifie de mettre autant de caméras ? Existe-t-il un concept sur lequel le Conseil communal s'appuie ?
- Le processus décisionnel a-t-il impliqué des parents d'élèves, des élèves et des enseignant.e.s ?
- D'autres mesures que les caméras de surveillance sont-elles prévues ?
- En cette période de restriction budgétaire, quel est le coût (achat, entretien, fonctionnement) induit par année ?
- Ces caméras permettront-elles la reconnaissance faciale ?
- Fonctionneront-elles en continu, ou seront-elles désactivées durant certaines périodes ? Lesquelles ?
- Combien de temps les données seront-elles gardées ?

En remerciant le Conseil communal pour ses réponses,

Delémont, le 27 mai 2024

Groupe Vert•es et CS-POP
 Matthieu Weissbrodt







RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.10/24

13 caméras ?

M. Matthieu Weissbrodt, Groupe Vert es et CS POP

Le Conseil communal, par son Département de la culture, des sports et des écoles a pris connaissance de la question écrite relative aux 13 caméras installées aux abords du bâtiment du Collège et répond à chaque question ci-dessous.

Qu'est-ce qui justifie de mettre autant de caméras ? Existe-t-il un concept sur lequel le Conseil communal s'appuie ?

Les bâtiments du Collège ont une géométrie particulière qui implique un nombre de caméras important si l'on souhaite pouvoir visionner, au besoin, l'intégralité de l'espace extérieur de l'école. Dans un premier temps, le projet d'installation des caméras a été entrepris par la Municipalité afin de lutter contre des incivilités récurrentes qui survenaient majoritairement en dehors des horaires scolaires, principalement des déprédations faites au bâtiment, des dépôts illicites d'ordures et la circulation de drogues sur le périmètre scolaire. Cette démarche, intégrée au Crédit-cadre de Fr. 1'950'000.- pour l'entretien des bâtiments du Collège de Delémont sur la période 2023-2027, a été validée par le Conseil de Ville le 31.10.2022. En outre, l'installations des caméras du Collège a été approuvée par le Préposé à la protection des données et à la transparence Jura Neuchâtel (PPDT). Parallèlement à ces problématiques survenant en dehors des horaires scolaires, la direction du Collège a souligné l'augmentation significative de problèmes intervenant durant les horaires d'école. Vols réguliers de vélos, déprédations sur cyclomoteurs, circulation de personnes non autorisées dans le bâtiment scolaire, vols dans les casiers d'élèves, menace d'une personne externe à l'école envers une enseignante et des élèves, ou encore intrusions d'individus dans le bâtiment qui s'emparent de vestes d'élèves. Ces différents événements, pour ne citer que ceux-là, se sont déroulés entre janvier 2022 et ce jour.

Le processus décisionnel a-t-il impliqué des parents d'élèves, des élèves et des enseignant-es ?

La décision a été prise d'un commun accord entre la Municipalité et la Communauté du Collège. La pose de caméras n'est en aucun cas destinée à la surveillance des élèves durant le temps d'école, mais simplement à prévenir les incivilités aux abords des bâtiments scolaires.

D'autres mesures que les caméras de surveillance sont-elles prévues ?

S'agissant de la protection du bâtiment et des activités aux abords de l'école, des surveillances ponctuelles sont effectuées par des patrouilles. Pour ce qui incombe à la sécurité des élèves et du personnel, les enseignants assurent une surveillance lors de la récréation du matin.

En cette période de restriction budgétaire, quel est le coût (achat, entretien, fonctionnement) induit par année ?

L'intégralité des installations a couté Fr. 31'509.65.- net TTC. Ce montant se divise comme suit :

Electricité : Fr. 13'090.30.-

Caméras : Fr. 15'200.00.-

Matériel informatique : Fr. 3'219.35.-

Le service de réception et de traitement des alertes techniques est inclus dans le prix de vente et géré par SECURMA, l'entreprise mandatée, et cela pour la durée de vie des installations. Selon l'entreprise mandatée pour ces installations, l'entretien annuel de l'ensemble des caméras du bâtiment représente très peu de frais. L'expérience faite avec les autres caméras installées par la Municipalité en témoigne.



UDC Delémont

Séance du Conseil de Ville du 27.05.2024

QUESTION ECRITE :

Utilisation « abusive » du Statut de séjour (statut de protection S) pour les réfugiés d'Ukraine

La presse a repris les affirmations du Conseiller d'Etat bernois P.A. Schnegg selon lesquelles les nouvelles demandes (à ce jour 65000 personnes en bénéficient en Suisse et 25000 demandes nouvelles sont attendues pour 2024) émaneraient pour une grande part de clans de Roms qui peuvent acheter des papiers ukrainiens (le risque de corruption est dans le contexte de guerre encore plus élevé) facilement pour 2500 euros et profitent donc indument de notre soutien financier avec une volonté d'intégration qui est particulièrement complexe. La classe politique nationale s'en émeut et se mobilise activement pour renoncer à ce statut « S ».

L'UDC Delémont imagine que bien évidemment, quelques personnes bénéficient dans la Commune de ce statut, à juste titre.

Combien sont-ils actuellement ? Combien sont retournés au pays depuis l'attribution de ce statut. Comment les identités et le statut légal sont-ils vérifiés ? Combien ont une activité professionnelle ?

Merci de votre réponse

Pour l'UDC Delémont Dominique Baettig

RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.11/24

Utilisation "abusive" du statut de séjour (statut de protection S) pour les réfugiés d'Ukraine

M. Dominique Baettig, groupe UDC

Le Conseil communal rappelle que la délivrance des permis S aux personnes à protéger relève de la compétence de la Confédération (art. 68 ss. de la loi sur l'asile, LAsi) et des cantons en tant qu'autorité d'exécution (art. 86 let. i du décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale, DOGA).

Dans le Canton du Jura, le Service de la population a mandaté l'Association jurassienne d'accueil des migrants (AJAM) pour gérer l'accueil des personnes à protéger. Les communes ne sont informées que du nombre de personnes au bénéfice du statut S séjournant dans la commune. Elles ne sont pas inscrites auprès du Contrôle des habitants.

Il y a 143 personnes au bénéfice du permis S résidant à Delémont.

À ce jour, 51 personnes ont une activité professionnelle. Une cinquantaine ne sont pas en âge de travailler.

Les autres questions ne sont pas du ressort des autorités communales mais de l'Etat. Le Conseil communal ne peut par conséquent pas y répondre.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président : Le chancelier :

Damien Chappuis

Nicolas Guenin

Delémont, le 17 septembre 2024